

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:

The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, June 13, 2012
Thursday, June 14, 2012

Issue No. 21

Third (final) meeting on:

Bill S-209, An Act to amend the Criminal Code
(prize fights)

Second and third (final) meetings on:

Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code
(trafficking in persons)

INCLUDING:

THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-310, An Act to amend
the Criminal Code (trafficking in persons))

THE FOURTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-209, An Act to amend
the Criminal Code (prize fights))

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :

L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 13 juin 2012
Le jeudi 14 juin 2012

Fascicule n° 21

Troisième (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-209, Loi modifiant le Code criminel
(combats concertés)

Deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel
(traite des personnes)

Y COMPRIS :

LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-310, Loi modifiant
le Code criminel (traite des personnes))

LE QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-209, Loi modifiant
le Code criminel (combats concertés))

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C. Boisvenu Chaput * Cowan (or Tardif) Dagenais	Di Nino Jaffer * LeBreton, P.C. (or Carignan) Merchant Unger White
--	--

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator Joyal, P.C. (*June 13, 2012*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Fortin-Duplessis (*June 8, 2012*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Raine (*June 8, 2012*).

The Honourable Senator Joyal, P.C., replaced the Honourable Senator Smith, P.C., (*Cobourg*) (*June 7, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P. Boisvenu Chaput * Cowan (ou Tardif) Dagenais	Di Nino Jaffer * LeBreton, C.P. (ou Carignan) Merchant Unger White
--	--

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Merchant a remplacé l'honorable sénateur Joyal, C.P. (*le 13 juin 2012*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Fortin-Duplessis (*le 8 juin 2012*).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 8 juin 2012*).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Smith, C.P., (*Cobourg*) (*le 7 juin 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012
(49)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:18 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Di Nino, Fraser, Jaffer, Runciman, Unger and White (11).

In attendance: Robin MacKay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 15, 2012, the committee continued its study of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.*)

WITNESSES:

Beyond Borders Inc.:

Mark Erik Hecht, Senior Legal Counsel.

The Evangelical Fellowship of Canada:

Julia Beazley, Policy Analyst.

As an individual:

Toni Skarica, Assistant Crown Attorney.

The chair made an opening statement.

Mr. Hecht and Ms. Beasley each made a statement and answered questions.

At 5:19 p.m., the committee suspended.

At 5:22 p.m., the committee resumed.

Mr. Skarica made a statement and answered questions.

At 6:01 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 14, 2012
(50)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:30 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012
(49)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 18, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Di Nino, Fraser, Jaffer, Runciman, Unger et White (11).

Également présentes : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 15 mai 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 20 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Au-delà des frontières :

Mark Erik Hecht, conseiller juridique principal.

Alliance évangélique du Canada :

Julia Beazley, analyste politique.

À titre personnel :

Toni Skarica, procureur adjoint de la Couronne.

Le président prend la parole.

M. Hecht et Mme Beazley font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 19, la séance est suspendue.

À 17 h 22, la séance reprend.

M. Skarica fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 1, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 14 juin 2012
(50)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Di Nino, Fraser, Jaffer, Merchant, Runciman, Unger and White (12).

In attendance: Erin Shaw, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 15, 2012, the committee continued its consideration of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.*)

WITNESSES:

Department of Justice Canada:

Matthew Taylor, Counsel, Criminal Law Policy Section.

Public Safety Canada:

Yves Leguerrier, Director, Serious and Organized Crime Division.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Shirley Cuillierrier, Immigration and Passports;

Sergeant Marie-Claude Arseneault, Non Commissioned Officer in charge of the Human Trafficking National Coordination Centre.

The chair made an opening statement.

Mr. Taylor, Mr. Leguerrier, Supt. Cuillierrier each made an opening statement and, together with Sgt. Arseneault, answered questions.

At 11:31 a.m., the committee suspended.

At 11:39 a.m., the committee resumed.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

At 11:40 a.m., it was agreed that the committee continue in camera, pursuant to rule 92(2)(f) to consider a draft report (observations).

It was agreed that senators' staff be allowed to remain in the room for the in camera portions of today's meeting.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Di Nino, Fraser, Jaffer, Merchant, Runciman, Unger et White (12).

Également présente : Erin Shaw, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 15 mai 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 20 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère de la Justice Canada :

Matthew Taylor, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal.

Sécurité publique Canada :

Yves Leguerrier, directeur, Division des crimes graves et du crime organisé.

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendante Shirley Cuillierrier, Immigration et passeports;

Sergente Marie-Claude Arseneault, sous-officière responsable du Centre national de coordination contre la traite de personnes.

Le président prend la parole.

M. Taylor, M. Leguerrier et la surintendante Cuillierrier font chacun une déclaration, puis, avec la sergente Arseneault, répondent aux questions.

À 11 h 31, la séance est suspendue.

À 11 h 39, la séance reprend.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

À 11 h 40, il est convenu de poursuivre la réunion à huis clos, conformément à l'article 92(2)(f) du Règlement, pour examiner l'ébauche d'un rapport (observations).

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la salle durant la partie de la réunion qui se déroule à huis clos.

Debate arose thereon.

At 11:50 a.m., the committee continued in public.

After debate, it was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 11:51 a.m., the deputy chair, the Honourable Senator Fraser, took the chair.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 26, 2012, the committee continued its consideration of Bill S-209, An Act to amend the Criminal Code (prize fights).

WITNESS:

Department of Justice Canada:

Catherine Kane, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-209, An Act to amend the Criminal Code (prize fights).

It was agreed that the title stand postponed.

The deputy chair called clause 1.

The Honourable Senator Runciman moved:

That Bill S-209 be amended in clause 1, on page 1,

(a) by replacing line 14 with the following:

“of the International Olympic Committee or the International Paralympic Committee and,”; and

(b) by replacing line 18 with the following:

“contest is held with the permission of the lieutenant governor in council or other specified person or body.”.

Debate arose thereon.

At 11:55 a.m., the committee suspended.

At 12:17 p.m., committee resumed.

After debate and with leave, the Honourable Senator Runciman moved:

That the motion in amendment be amended by deleting:

“and

(b) by replacing line 18 with the following:

“contest is held with the permission of the lieutenant governor in council or other specified person or body.”“

Ms. Kane was called to the table and answered questions.

The question being put on the subamendment, it was adopted.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 1, as amended, carry.

It was agreed that the title carry.

Un débat s'ensuit.

À 11 h 50, la séance publique reprend.

Après débat, il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 11 h 50, la vice-présidente, l'honorable sénateur Fraser, assume la présidence.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 26 avril 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi S-209, Loi modifiant le Code criminel (combats concertés).

TÉMOIN :

Ministère de la Justice Canada :

Catherine Kane, directrice générale et avocate générale principale, Section de la politique en matière de droit pénal.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-209, Loi modifiant le Code criminel (combats concertés).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

La vice-présidente met en délibération l'article 1.

L'honorable sénateur Runciman propose :

Que le projet de loi S-209 soit modifié, à l'article 1, à la page 1,

a) par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« international olympique ou du Comité international paralympique et, dans le cas où le »;

b) par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :

« désigne l'exige, si le match est tenu avec sa ».

Un débat s'ensuit.

À 11 h 55, la séance est suspendue.

À 12 h 17, la séance reprend.

Après débat et avec la permission de la présidence, l'honorable sénateur Runciman propose :

Un sous-amendement à son amendement afin de supprimer

b) par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :

« désigne l'exige, si le match est tenu avec sa ».

Mme Kane est invitée à la table pour répondre aux questions.

La motion de sous-amendement, mise aux voix, est adoptée.

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 1 modifié.

Il est convenu d'adopter le titre.

It was agreed that the bill carry.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

It was agreed that the deputy chair report the bill to the Senate.

Il est convenu que la vice-présidente fasse rapport du projet de loi au Sénat.

At 12:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 12 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, June 14, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons), has, in obedience to the order of reference of Tuesday, May 15, 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

 Thursday, June 14, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

FOURTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-209, An Act to amend the Criminal Code (prize fights), has, in obedience to the order of reference of Thursday, April 26, 2012, examined the said Bill and now reports the same with the following amendment:

Clause 1, page 1:

Replace line 14 with the following:

“of the International Olympic Committee or the International Paralympic Committee and.”.

Respectfully submitted,

Au nom du président du comité, l'honorable Bob Runciman,

JOAN FRASER

For the Honourable Bob Runciman, Chair of the Committee

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 14 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 15 mai 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

 Le jeudi 14 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-209, Loi modifiant le Code criminel (combats concertés), a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 26 avril 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

Article 1, page 1 :

Remplacer la ligne 16 par ce qui suit :

« international olympique ou du Comité international paralympique et, dans le cas où le ».

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons), met this day at 4:18 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome everyone, including members of the public who are viewing today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the CPAC television network.

Today we are continuing our consideration of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons). This bill was first introduced in the House of Commons on October 3 of last year by Joy Smith, Member of Parliament for Kildonan—St. Paul in the province of Manitoba.

The summary of the bill states that it amends the Criminal Code to add the offence of trafficking in persons to the offences committed outside Canada for which Canadian citizens or permanent residents may be prosecuted in Canada. It also amends the code to add factors that the court may consider when determining whether an accused exploits another person.

Bill C-310 was referred to the committee by the Senate on May 15 of this year for further examination. This is our second meeting on this bill.

These hearings are open to the public and also available via webcast on the parl.gc.ca website. You can find more information on the schedule of witnesses on the website under Senate committees.

For our first panel I would like to welcome and introduce the witnesses. From Beyond Borders is Mark Erik Hecht, Senior Legal Counsel. Beyond Borders is a national, bilingual, volunteer organization advancing the rights of children everywhere to be free from sexual abuse and exploitation.

Julia Beazley is a policy analyst with The Evangelical Fellowship of Canada. The fellowship is the national association of evangelical Christians in Canada.

I understand both of you have opening statements and we will begin with Mr. Hecht.

Please proceed, Mr. Hecht.

Mark Erik Hecht, Senior Legal Counsel, Beyond Borders Inc.: As was mentioned, Beyond Borders or Au-delà des frontières is a national, bilingual, non-governmental organization working in solidarity with sexually exploited children. I am the senior legal counsel and I am the co-founder of the organization. I founded Beyond Borders with my colleague Rosalind Prober, who is from

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), se réunit aujourd'hui à 16 h 18 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue à tous, y compris aux gens qui regardent la séance d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur le réseau de télévision CPAC.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes). Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 3 octobre dernier par Mme Joy Smith, députée de Kildonan—St. Paul, au Manitoba.

Selon son sommaire, le projet de loi vise à modifier le Code criminel afin d'ajouter la traite des personnes aux infractions commises à l'étranger pour lesquelles les citoyens canadiens et les résidents permanents peuvent être poursuivis au Canada. Il modifie également la loi afin de préciser certains facteurs que le tribunal peut prendre en compte lorsqu'il détermine ce qui constitue de l'exploitation.

Le projet de loi C-310 a été déféré au comité par le Sénat le 15 mai 2012 pour qu'il l'examine. Il s'agit de notre deuxième réunion à ce sujet.

Ces audiences sont ouvertes au public et sont également diffusées sur le web à l'adresse parl.gc.ca. Vous pourrez trouver d'autres renseignements sur le calendrier des témoins sur le site web, sous la rubrique Comités du Sénat.

J'aimerais accueillir et présenter les témoins de notre premier groupe. Nous accueillons Mark Erik Hecht, conseiller juridique principal d'Au-delà des frontières. Il s'agit d'un organisme national, bilingue et composé de bénévoles qui défendent le droit de tous les enfants de vivre à l'abri de l'exploitation et des agressions sexuelles.

Julia Beazley est analyste politique à l'Alliance évangélique du Canada, une association nationale de chrétiens évangéliques.

D'après ce que je comprends, vous avez tous les deux un exposé. Nous allons commencer par M. Hecht.

Allez-y, monsieur Hecht.

Mark Erik Hecht, conseiller juridique principal, Au-delà des frontières : Comme on l'a mentionné, Au-delà des frontières est un organisme national, bilingue et non gouvernemental qui vient en aide aux enfants victimes d'exploitation sexuelle. Je suis le conseiller juridique principal de l'organisme, et aussi son cofondateur. En effet, j'ai fondé Au-delà des frontières avec ma

Manitoba, back in 1996. Our organization is also the Canadian chapter for a larger organization based in Bangkok called ECPAT, which is an acronym for End Child Prostitution, Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes. Both our organizations have similar mandates to combat, among other crimes, cross-border sexual offences against children, which includes child sex trafficking and is why I am here.

Bill C-310 proposes that human trafficking would be added to the list of extraterritorial offences currently included in the Criminal Code, which would allow us to prosecute Canadians who commit these offences outside of our home jurisdiction. Since its start, Beyond Borders has supported this bill.

Extraterritorial crimes against children committed by Canadians is something that Beyond Borders is very passionate about and an issue we have been following since 1996, which was the UN's world congress against the commercial sexual exploitation of children that took place in Stockholm, Sweden.

Shortly before the UN world congress, the foreign affairs minister for Canada, who was Lloyd Axworthy at the time, introduced Bill C-27. Bill C-27 attempted to make a series of crimes against children extraterritorial, which again meant that we would be able to prosecute Canadians who were committing these crimes against Canadian children or foreign children outside of our home jurisdiction.

It is interesting now with this new bill, which would essentially add another offence, to look back on what Bill C-27 has done and to see if we can learn any lessons from that experience. In keeping with the interests of time, I will just mention perhaps two or three lessons that we can learn.

The first is when Bill C-27 was introduced one issue that came up was whether or not it was actually constitutional to allow Canada to prosecute Canadians who are committing crimes outside of our home territory. I think this issue has now been put to rest. Without getting into detail, there is a case that went up to the court of appeal out West, the *Klassen* case, which was a case of a sex tourist, and the court did hold that it is constitutional to have extraterritorial offences. Therefore I think that issue has been put to rest.

Second, we learned that extraterritorial offences are very expensive to investigate and to prosecute. One thing to keep in mind as we move forward is if we do want Bill C-310 to be a success we really have to put some thought into the kind of resources that would be needed both locally and internationally at our embassies in order to investigate these trafficking crimes that are being committed by Canadians outside of Canada, and ultimately how these individuals will be prosecuted.

collègue, Rosalind Prober, du Manitoba, en 1996. Notre organisme constitue aussi la branche canadienne d'un organisme plus grand dont le siège social se situe à Bangkok et qui s'appelle ECPAT; cet organisme vise à mettre fin à la prostitution, à la pornographie et à l'exploitation sexuelle des enfants. Nos deux organismes se sont donné le mandat de combattre, entre autres, les infractions commises à l'égard des enfants à l'extérieur de nos frontières, ce qui comprend aussi la traite des enfants à des fins sexuelles. C'est d'ailleurs la raison de ma présence ici.

Le projet de loi C-310 propose que la traite des personnes soit ajoutée à la liste des infractions commises à l'étranger qu'on retrouve dans le Code criminel, ce qui nous permettrait de poursuivre en justice les Canadiens qui commettent ces infractions à l'étranger. Au-delà des frontières appuie le projet de loi depuis qu'il a été présenté.

Le sujet des infractions commises contre des enfants par des Canadiens à l'étranger est extrêmement important pour Au-delà des frontières, et nous suivons ce dossier depuis 1996, l'année du congrès mondial de l'ONU contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants qui s'est tenu à Stockholm, en Suède.

Un peu avant le congrès mondial de l'ONU, le ministre des Affaires étrangères du Canada à l'époque, Lloyd Axworthy, a proposé le projet de loi C-27. Ce projet de loi visait une série de crimes commis contre les enfants, afin que nous soyons en mesure de poursuivre en justice les Canadiens qui commettaient ces crimes contre les enfants canadiens ou les enfants étrangers à l'extérieur du pays.

Maintenant que nous avons le nouveau projet de loi, qui ajoute essentiellement une autre infraction, il est intéressant de revenir sur ce qui a été accompli par le projet de loi C-27 et de vérifier si nous pouvons en tirer des leçons. Étant donné que le temps est limité, je mentionnerai seulement deux ou trois leçons.

La première, c'est que lorsque le projet de loi C-27 a été présenté, on s'est demandé si la Constitution permettait au Canada de poursuivre en justice des Canadiens qui commettaient des crimes à l'extérieur de ses frontières. Je pense qu'on a maintenant réglé la question. Sans entrer dans les détails, dans l'affaire *Klassen*, qui concernait le tourisme sexuel et qui a été portée en Cour d'appel dans l'Ouest, le tribunal a décidé que la Constitution permettait de juger des infractions commises à l'étranger. Ainsi, à mon avis, la question est réglée.

Deuxièmement, nous avons appris qu'il était très dispendieux d'enquêter sur les infractions commises à l'étranger et de poursuivre les délinquants en justice. Il faut se rappeler que si nous voulons que le projet de loi C-310 produise le résultat escompté, nous devons vraiment réfléchir au type de ressources qui seront nécessaires à l'échelle locale et à l'échelle internationale — dans nos ambassades — pour enquêter sur les infractions liées à la traite des personnes qui sont commises par des Canadiens à l'extérieur du pays. Nous devons aussi prévoir comment nous allons poursuivre ces individus en justice.

Third, once these offenders are caught and prosecuted and hopefully convicted, we then have an issue of the post-incarceration reality, which is that many of these individuals who commit these sex offences against children ended up being released on very short sentences and sometimes never being sentenced at all. Also, they undoubtedly had their passports returned to them as soon as they get out of jail. That would be something that we would be interested in following or monitoring or recommending, which is that if people are convicted of sexual crimes against children such as trafficking across borders that upon release we should not necessarily provide them with their passport, which would permit them to commit crimes again outside of our reach.

Finally, the other recommendation that we would make is, to put it into the context of Canada's other international obligations, Bill C-310 actually very much supports Canada's international commitments with respect to the United Nations Convention on the Rights of the Child and other optional protocols and other human rights treaties. It is important to recognize that the Convention on the Rights of the Child now has a new optional protocol that would allow individuals to actually complain or launch complaints directly to a committee on the rights of the child. At this point Canada has not yet committed itself to this optional protocol, which is something we would recommend because it would actually further the interests and the objectives of the bill.

The Chair: Thank you, Mr. Hecht.

Ms. Beazley, please proceed.

Julia Beazley, Policy Analyst, The Evangelical Fellowship of Canada: Good afternoon. As was mentioned I work as a policy analyst with The Evangelical Fellowship of Canada Centre for Faith and Public Life here in Ottawa. In this role I research, write and speak on issues that relate to poverty, homelessness, prostitution and human trafficking. These are issues that are intimately interrelated.

The EFC is the national association of evangelical Christians, gathered together for influence, impact and identity in ministry and public witness. Since 1964, the EFC has provided a national forum for evangelicals and a constructive voice for biblical principles in life and society. In addition to 40 evangelical denominations our affiliates include 65 ministry organizations, 33 educational institutions and 750 individual congregations, who uphold a common statement to faith.

We engage with the government and in the courts on issues that are of concern to our community. This has included appearances before committees and interventions in the courts at all levels, including the Supreme Court of Canada. We have also produced three reports on the subjects of human trafficking and prostitution for distribution to members of Parliament and to the public.

Troisièmement, une fois que les auteurs de ces infractions sont appréhendés et poursuivis en justice et, nous l'espérons, reconnus coupables, il y a la question de leur libération. En effet, un grand nombre de ces personnes qui commettent des infractions sexuelles contre des enfants sont libérées rapidement ou parfois, on ne leur inflige aucune peine. De plus, ces personnes récupèrent leur passeport aussitôt qu'elles sortent de prison. Nous pensons que lorsque les personnes qui ont été reconnues coupables d'infractions sexuelles contre les enfants — par exemple, la traite transfrontalière — sont libérées, on ne devrait pas nécessairement leur remettre leur passeport, car cela pourrait leur permettre de récidiver hors de portée du système de justice canadien.

Enfin, nous en sommes à ma dernière recommandation. Le projet de loi C-310, dans le contexte des obligations internationales du Canada, appuie les engagements du pays à l'égard de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, d'autres protocoles facultatifs et d'autres traités relatifs aux droits de la personne. Il est important de reconnaître que la Convention relative aux droits de l'enfant a maintenant un nouveau protocole facultatif qui permettrait aux gens de formuler des plaintes directement à un comité sur les droits des enfants. En ce moment, le Canada ne s'est pas encore engagé à l'égard de ce protocole facultatif, et nous recommandons qu'il le fasse, car cela ferait progresser le projet de loi et ses objectifs.

Le président : Merci, monsieur Hecht.

Madame Beazley, allez-y.

Julia Beazley, analyste politique, Alliance évangélique du Canada : Bonjour. Comme on l'a mentionné, je suis analyste politique à l'Alliance évangélique du Canada, au Centre for Faith and Public Life d'Ottawa. Mon rôle est d'effectuer des recherches, d'écrire et de mener des discussions sur des préoccupations liées à la pauvreté, à l'itinérance, à la prostitution et à la traite des personnes. Ces préoccupations sont étroitement liées les unes aux autres.

L'Alliance évangélique du Canada est l'association nationale des chrétiens évangéliques qui ont pour objectif commun d'influencer et de transformer la communauté par le ministère et les témoignages publics. Fondée en 1964, l'association constitue une tribune nationale pour les évangéliques et contribue de façon constructive à l'application des principes bibliques à la vie et à la société. En plus de 40 confessions religieuses, nos membres affiliés comptent 65 ministères, 33 établissements d'enseignement et 750 congrégations religieuses réunies sous la même déclaration de foi.

Nous collaborons avec le gouvernement et les tribunaux sur des questions qui concernent notre communauté. Nous avons donc comparu devant des comités et des tribunaux de tous les échelons du système judiciaire, y compris la Cour suprême du Canada. Nous avons aussi rédigé trois rapports sur la traite des personnes et la prostitution; ils ont été présentés aux députés et à la population.

We would like to commend MP Joy Smith for her tireless and tenacious efforts in combatting human trafficking and ensuring justice and care for victims. We are grateful for the opportunity to speak in the support of this important bill.

Our belief that God has created all people in his image and loves each one compels us to both announce and to guard the fundamental dignity of each person. We understand that all people should be treated as creatures with inherent worth, not as objects or playthings for another's gratification. God reveals himself throughout the Bible to be a God of justice, who sees and hears the suffering of the oppressed. He commands his people to rescue the oppressed, to defend the orphan and plead the cause of the widow.

Trafficking in persons is a serious violation of human rights and is reported by the UN to be the fastest growing form of transnational organized crime. The U.S. State Department's Trafficking in Persons Report in 2011 identifies Canada as a source transit and destination country for men, women and children who are victims of sex trafficking and forced labour. Increasingly, Canadian women and girls are being trafficked for use in commercial sexual exploitation across the country.

Canada is also a significant source country for child sex tourists, who travel abroad to countries like Cambodia to engage in sex acts with children. In Canada and the U.S., the average age of forced entry into prostitution is about 12 years of age; in countries like Cambodia, it is 5 or 6. This has to stop. Children should not be for sale, not here and not overseas.

Bill C-310 will ensure that Canadians who engage in human trafficking are held accountable to Canadian laws regardless of where the offences were committed. It introduces extraterritorial jurisdiction to trafficking offences so that Canadian citizens or permanent residents who offend abroad can be prosecuted here at home. The bill also enhances the definition of sexual exploitation by providing evidentiary assistance for the court to consider when determining what constitutes exploitation.

Many victims of trafficking exist in circumstances of poverty, isolation and marginalization that make them vulnerable to predators. When Canadians are the predators we owe a duty to ourselves, to our nation's reputation and to our brothers and sisters across the globe to do all we can to get those predators off the streets. Canadians must not feel they can set up shop outside of our borders, in locations that may not have the criminal justice system to address their crimes, and from there traffic or exploit the vulnerable without fear of prosecution when they return to Canadian soil. This bill helps to take that safe haven away from predators.

Nous aimerions féliciter la députée Joy Smith de ses efforts soutenus dans la lutte contre la traite des personnes et de veiller à ce que justice soit rendue et qu'on prenne soin des victimes. Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion de parler en faveur de ce projet de loi important.

Nous croyons que Dieu a créé toutes les personnes à son image et qu'il aime chacun d'entre nous, ce qui nous pousse à professer et à préserver la dignité de chacun. Nous comprenons que toutes les personnes devraient être traitées comme des créatures qui possèdent une valeur interne, et non comme des objets ou des jouets dont les autres peuvent profiter. Dans la Bible, Dieu se révèle comme un Dieu de justice, qui voit et entend les souffrances des opprimés. Il ordonne à son peuple de se porter au secours des opprimés, et de défendre la veuve et l'orphelin.

La traite des personnes représente une violation grave des droits de la personne et, selon l'ONU, il s'agit de la forme de crime organisé qui croît le plus rapidement à l'échelle internationale. Le rapport de 2011 du département d'État sur la traite des personnes des États-Unis mentionne le Canada comme étant à la fois un pays source et une destination pour les hommes, les femmes et les enfants qui sont victimes du trafic sexuel et du travail forcé. De plus en plus, des femmes et des filles canadiennes sont exploitées sexuellement un peu partout au pays.

Le Canada est aussi une source importante de touristes sexuels à l'égard des enfants; ces Canadiens se rendent à l'étranger — par exemple, au Cambodge — pour participer à des actes sexuels avec des enfants. Au Canada et aux États-Unis, l'âge moyen auquel on force des enfants à se prostituer est d'environ 12 ans; dans des pays tel le Cambodge, il est de cinq ou six ans. Il faut mettre fin à tout cela. Les enfants ne devraient pas être à vendre, ici ou à l'étranger.

Le projet de loi C-310 veillerait à ce que les Canadiens qui participent à la traite des personnes soient tenus responsables en vertu des lois canadiennes, peu importe où les infractions ont été commises. Il donne au Canada compétence à l'étranger en ce qui concerne les infractions liées à la traite des personnes, de façon à ce que les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada qui commettent ces infractions à l'étranger puissent être poursuivis en justice au Canada. Le projet de loi améliore aussi la définition de l'exploitation sexuelle en précisant certains facteurs que le tribunal peut prendre en compte lorsqu'il détermine ce qui constitue de l'exploitation.

Un grand nombre des victimes de la traite des personnes vivent dans la pauvreté, l'isolation et la marginalisation, ce qui les rend vulnérables aux prédateurs. Lorsque les prédateurs sont Canadiens, nous avons le devoir de mettre tout en œuvre pour qu'ils soient arrêtés; il en va de la réputation de notre nation, et de notre devoir envers nos frères et sœurs partout dans le monde. Les Canadiens ne doivent pas croire qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent à l'extérieur de nos frontières, dans des pays qui n'ont peut-être pas de système de justice criminelle pour condamner leurs infractions, et en profiter pour faire le trafic des personnes vulnérables ou de les exploiter sans craindre d'être poursuivis en

The current definition of exploitation in the Criminal Code is not sufficient and I have heard from many groups who work with victims that the “fear of safety” element has led to difficulty in obtaining convictions in the court. While it is often the case that the coercion suffered by victims consists of brutal physical violence, it is not always so. Sometimes the control and coercion is far more subtle, yet no less effective in achieving its objectives. These forms of exploitation can be more difficult to prosecute under the current definition. The additional considerations will allow for a more comprehensive understanding and assessment of exploitation that will not be limited by the fear of safety requirement. This is especially important for gaining convictions in cases of sexual exploitation.

We support the Bill C-310 as passed unanimously in the House of Commons and feel it is critical that it become law so that the additional protections it offers become a reality for victims. This is an important moment for Canada. As you know, last week the government introduced the National Action Plan to Combat Human Trafficking. This is a significant development because up until this point efforts to fight trafficking have been consistent but lacking in coordination. The EFC, along with other stakeholders, were part of the consultation for the development of this plan and it is clear that the stakeholders were heard.

I wish to emphasize the importance of Bill C-310 being passed so that it can work in conjunction with the National Action Plan. There are no actual legislative changes contained in the plan and I think that is in part because the most immediate legislative changes required, in fact things that many of us stakeholders requested be part of the plan, are addressed by this bill.

Will others be needed? Yes, certainly. I think that as we learn more and as more things come to light addressing trafficking is going to require flexibility, it will require responsiveness, legislatively and otherwise. However, today we are responsible for the important amendments that are before us.

The EFC would like to urge honourable senators to give their full support to Bill C-310. It is a non-partisan bill, as it should be, because fighting trafficking is something that will require all of us.

The Chair: We will begin our questioning with the deputy chair of the committee, Senator Fraser.

Senator Fraser: Thank you for being here. You both know what you are talking about and that is very important for us.

justice lorsqu'ils reviennent au Canada. Le projet de loi aide à faire en sorte que les prédateurs ne peuvent plus être à l'abri de la loi au Canada.

La définition de l'exploitation qu'on retrouve dans le Code criminel n'est pas suffisante, et de nombreux groupes qui travaillent avec les victimes ont dit que le fait que ces dernières craignaient pour leur sécurité rendait les déclarations de culpabilité plus difficiles à obtenir. Même s'il arrive souvent que les victimes aient souffert de violence physique brutale, ce n'est pas toujours le cas. Parfois, la coercition et le contrôle sont exercés de façon beaucoup plus subtile, mais ils n'en demeurent pas moins très efficaces. Ces formes d'exploitation peuvent être plus difficiles à poursuivre en justice en vertu de la définition actuelle. Les précisions apportées permettront de mieux comprendre et d'évaluer l'exploitation, sans être limité par les craintes liées à la sécurité. C'est surtout important pour obtenir des déclarations de culpabilité dans les cas d'exploitation sexuelle.

Nous appuyons le projet de loi C-310 tel qu'il a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes, et nous sommes d'avis qu'il est essentiel qu'il devienne une loi, afin que les protections supplémentaires qu'il offre soient réelles pour les victimes. Il s'agit d'un moment important pour le Canada. Comme vous le savez, la semaine dernière, le gouvernement a présenté le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes. Il s'agit d'un geste important, car jusqu'ici, les efforts pour lutter contre la traite des personnes ont été soutenus, mais ils manquaient de coordination. L'Alliance évangélique du Canada et d'autres parties intéressées ont participé à la consultation au sujet de l'élaboration du plan, et on les a manifestement écoutées.

J'aimerais insister sur l'importance d'adopter le projet de loi C-310, afin qu'on puisse l'utiliser en collaboration avec le Plan d'action national. Le plan ne propose aucune modification législative et je pense que c'est en partie parce que le projet de loi comprend les modifications législatives les plus urgentes, celles qu'un grand nombre de parties intéressées souhaitaient justement ajouter au plan.

Devrons-nous apporter d'autres modifications? Oui, certainement. Je pense que plus nous en apprendrons, plus il faudra être flexible en ce qui concerne le problème de la traite des personnes, et qu'on devra se doter d'une capacité de réagir sur le plan juridique et dans d'autres domaines. Toutefois, aujourd'hui, nous sommes responsables des modifications importantes qui sont à l'étude.

L'Alliance évangélique du Canada aimerait encourager vivement les honorables sénateurs à appuyer sans réserve le projet de loi C-310. Il s'agit d'un projet de loi non partisan, comme il se doit, car la lutte contre la traite des personnes nécessite les efforts de tout le monde.

Le président : Nous allons passer à la première série de questions; nous allons commencer par la vice-présidente du comité, le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Merci d'être ici aujourd'hui. Vous connaissez bien vos sujets et c'est très important pour nous.

I have one question for each of you on the first round and then more on the second round, but I will limit myself on the first round.

Mr. Hecht, I was particularly struck by your comment on post-incarceration, high risk sex offenders get passports. That is a truly jolting thought that they could just turn around and do it all again. However, have you got a legal opinion on how, once they have paid their official debt to society, Canadian citizens could be deprived of passports and therefore of their right to travel? How could we do that and still be in conformity with the Charter?

Mr. Hecht: I am not sure we could literally remove their passports; however, we do confine what people who commit crimes against children can do once they have served their time. For example, we put them on a sex offender registry so the issue is who has access to this sex registry? Is it possible that other countries should have access to our sex offender registry? At which point, if they obtain their passport and go to a jurisdiction where they have been known, or where Canadian authorities have known that this is where they may find some of their victims, they will not be welcome there. There are ways of controlling their travel without necessarily removing their right to have a passport.

I just mentioned the passport example but, again, those who are on the sex offender registry right now could change their names. They are legally allowed to do that. You have someone who has been convicted of crimes against children, perhaps multiple crimes against children, and upon release they could change their names, get a passport in someone else's name, fly around the world and we have no control over that. We at Beyond Borders feel that is a bit of a gap.

An example we often bring up is the *Ernest Fenwick MacIntosh* case, which some of you may be familiar with. This is an individual who, while Canada was looking for him and he had an arrest warrant in Canada, was living abroad and getting his passport renewed at the Canadian embassy every couple of years. The fact is that outside of our country but not outside of our jurisdiction, at our embassies abroad, they do not even have access to our sex offender registry of Canadians. These are gaps that can certainly limit the possibility of people who commit crimes like sex trafficking or sex tourism to continue to offend upon release.

Senator Fraser: That is very interesting. For lack of time I will go now to Ms. Beazley, although we could spend the next two hours just talking about that.

Ms. Beazley, you suggest that further legislative changes will be needed. Can you give us any idea of what you are talking about?

Je poserais une question à chaque témoin pendant la première série de questions, et j'en poserais d'autres lors de la deuxième série; pour le moment, je vais m'en tenir à une seule question par témoin.

Monsieur Hecht, votre commentaire concernant la libération des délinquants m'a particulièrement étonnée, car vous avez dit qu'on leur redonnait leur passeport. Il est très inquiétant de penser qu'ils pourraient tout simplement récidiver. Toutefois, avez-vous un avis juridique sur la question de savoir comment, lorsqu'ils ont payé leur dette officielle à la société, des citoyens canadiens pourraient être privés de leur passeport et ainsi de leur droit de voyager? Comment pourrions-nous faire cela sans déroger à la Charte?

M. Hecht : Je ne suis pas certain que nous pourrions leur enlever leur passeport; toutefois, nous restreignons les mouvements des gens qui ont commis des crimes contre les enfants une fois qu'ils ont purgé leur peine. Par exemple, nous ajoutons leur nom au registre des délinquants sexuels; la question est donc de savoir qui a accès à ce registre. D'autres pays devraient-ils y avoir accès? De cette façon, si les délinquants obtiennent leur passeport et se rendent dans un pays où ils ont été connus, ou dans lequel les autorités canadiennes savent qu'ils pourraient trouver certaines de leurs victimes, ils ne seront pas bien accueillis là-bas. Il y a des façons de contrôler leurs déplacements sans nécessairement leur enlever le droit d'avoir un passeport.

Je viens tout juste de mentionner l'exemple du passeport, mais encore une fois, ceux dont le nom figure actuellement dans le registre des délinquants sexuels pourraient le changer. Ils ont le droit de le faire. Des personnes qui ont été condamnées pour des crimes commis contre les enfants, peut-être même plusieurs de ces crimes, peuvent changer leur nom lorsqu'elles sont remises en liberté, obtenir un passeport sous le nom de quelqu'un d'autre, voyager partout dans le monde sans que nous puissions exercer un contrôle. Nous, les membres d'Au-delà des frontières, pensons qu'il s'agit d'une lacune.

Nous donnons souvent l'exemple de l'affaire *Ernest Fenwick MacIntosh*, que vous connaissez peut-être. Cet homme, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt au Canada, vivait à l'étranger et renouvelait régulièrement son passeport à l'ambassade canadienne. Nos ambassades, qui sont situées à l'étranger mais qui relèvent de notre compétence, n'ont même pas accès au registre des délinquants sexuels canadiens. En corrigeant ces lacunes, nous pouvons limiter la possibilité que les trafiquants de personnes à des fins sexuelles ou les gens qui pratiquent le tourisme sexuel continuent de sévir après avoir obtenu leur libération.

Le sénateur Fraser : C'est très intéressant. Puisque je n'ai pas assez de temps, je vais passer à Mme Beazley, mais nous pourrions en discuter pendant les deux prochaines heures.

Madame Beazley, vous avez laissé entendre qu'il fallait apporter d'autres modifications législatives. Quelles autres mesures envisagez-vous?

Ms. Beazley: For example, we started with Irwin Cotler's bill and then MP Smith introduced Bill C-268 for mandatory minimum sentences for trafficking in children. It is a growing issue. We become more aware of different means used by traffickers and different considerations. As these cases wind their way through the courts there may be things that come up that have to do with sentencing or different considerations like that. I think this will be evolving.

Senator Fraser: Were you really just stating a fact of life?

Ms. Beazley: Yes.

Senator Fraser: Is this a work that will always be in progress rather than hinting at very specific things we could put on our agenda right away?

Ms. Beazley: Perhaps I was not clear enough. My point was that I think the issues dealt with in this bill are addressed well and this bill should be passed because those changes need to take effect. That does not preclude the fact that there will likely be other things that will come up down the road.

Senator White: I think in the case you referred to, Mr. Hecht, there had been no convictions so probably the individual would not have been in the registry yet anyway. However, that brings me to my question. Graham James and Karla Homolka are probably better examples were they were in the registry and still were able to get passports and travel to countries where it may be high risk.

First, have you given consideration to whether we should be looking at *ex parte* trials for people who refuse to come back to this country to allow us to convict and put them into the registry? We have the ability to bring them back from some countries if they are convicted of such an offence, unlike the situation if they are charged with such an offence.

Second, have you given any consideration to legislation in other countries like Switzerland introduced in 2010, which is immediate expulsion legislation for individuals who are residents or citizens of Canada but not a primary resident or citizen there and are immediately expelled to their home country?

Mr. Hecht: With respect to the first issue of *ex parte* trial, this is something on which we have done research and found very little evidence of it being successful in Canada. The threshold generally in order to be found guilty of a crime, even if it would be a lesser offence with the person not even being in the country, is a difficult threshold. A lot of the judiciary has trouble with that. However, it is something we have looked at and something that certainly we would continue to examine as a possibility.

With respect to your comment about the immediate expulsion, no, we have not done any research on that. It is something I will bring back and examine. Thank you for that.

Mme Beazley : Par exemple, Irwin Cotler a présenté un projet de loi, puis la députée Smith a soumis le projet de loi C-268 sur les peines minimales pour les infractions de traite d'enfants. On discute de plus en plus de ce problème. Nous sommes plus conscients des diverses méthodes employées par les trafiquants d'enfants et de différentes questions. Nous pouvons en apprendre à ce sujet grâce aux jugements ou à divers éléments de procédure dans les affaires entendues en cour. Je pense que la question évolue.

Le sénateur Fraser : Énonciez-vous simplement un fait?

Mme Beazley : Oui.

Le sénateur Fraser : Allons-nous toujours faire des progrès, au lieu de cibler des aspects très précis que nous pourrions ajouter tout de suite au programme?

Mme Beazley : Je n'ai peut-être pas été assez claire. Je pense que le projet de loi règle des problèmes et qu'il faut l'adopter, parce que ces changements doivent entrer en vigueur. Ça n'empêche pas que d'autres mesures devront sans doute être prises à l'avenir.

Le sénateur White : Monsieur Hecht, je pense que, dans l'affaire dont vous avez parlé, la personne n'avait pas été condamnée et qu'elle ne figurait probablement pas dans le registre de toute façon, ce qui m'amène à poser ma prochaine question. Graham James et Karla Homolka sont sans doute un bon exemple de personnes qui faisaient partie du registre et qui ont quand même obtenu des passeports et voyagé dans des pays où le risque est peut-être élevé.

Tout d'abord, pensez-vous que nous devons examiner la possibilité d'intenter des procès unilatéraux contre les personnes qui refusent de revenir au pays pour les accuser et les inscrire au registre? Le Canada peut faire venir les gens condamnés pour un tel crime, mais pas s'ils sont seulement accusés.

Ensuite, avez-vous songé aux mesures législatives qui existent dans d'autres pays et à celles que la Suisse a proposées en 2010? Ces mesures exigent que les personnes qui résident au pays ou qui sont citoyens soient renvoyées sur-le-champ dans leur pays d'origine.

M. Hecht : Nous n'avons trouvé que très peu de preuves qui indiquent que les procès unilatéraux ont du succès au Canada. Même si la personne est accusée d'une infraction moins grave commise à l'étranger, c'est difficile d'atteindre le seuil nécessaire pour la déclarer coupable d'un crime. Ça pose un problème pour bien des juges. Mais nous continuons d'examiner cette option.

Concernant l'expulsion immédiate, non, nous n'avons pas effectué de recherche là-dessus. Merci de soulever cette question sur laquelle nous allons nous pencher.

Senator Baker: On the *ex parte* question, that means in secret, without notifying anybody. Of course your response was if it were not *inter parte* it would be very difficult to do under the criminal law.

I have not really turned my mind to this, I am sorry, but listening to you is rather interesting. I recall reading a judgment of the Supreme Court of Canada in which you were one of the intervenors recently, in the last couple of years. Congratulations on that intervention.

Mr. Hecht: Thank you.

Senator Baker: I listened to you speak about extending the jurisdiction to another country — extraterritorial jurisdiction. You said it had been successful in the previous amendment to the Criminal Code that involved children. The UN convention had been agreed to, and that was the reason for that inclusion.

I can understand the crimes against humanity and war crimes provision as applying, but to take the same words from those previous provisions and apply them to trafficking in persons, when you read the judgments that you addressed that said yes, we have extraterritorial jurisdiction, it was because of those very conventions and because they interacted with the judgment that, in my humble opinion, went a long way to guaranteeing its constitutionality.

Do you not think it would be a little more difficult under this provision we are amending, 279.01?

Mr. Hecht: It may be, but I think there is a lot of precedent as to why it would likely pass a Charter challenge. It is correct that perhaps the motivation for including the long list of crimes against children as extraterritorial offences was because of the UN Convention on the Rights of the Child, the optional protocol and the pressure put on our government to ensure our domestic legislation is consistent with our international obligations.

Ultimately, at least in the *Klassen* case, what the Superior Court in B.C. had to do was to look in and of itself to see whether or not the provision of the Criminal Code met the Charter requirement, and they in fact did. Interestingly enough, no one has appealed that decision. We do not have a Supreme Court of Canada decision on extraterritorial offences. We do not yet. *Klassen* is the closest that we have.

Plus I think there is generally momentum in the international community that more and more countries are having extraterritorial offences with respect to child protection.

Senator Baker: This is not only about children. The first section could be about adults, section 279.01.

Mr. Hecht: Absolutely. I think that is perhaps something better left to my colleague here to talk about. Beyond Borders exclusively works in the area of children. In that respect, I think we are safe.

Le sénateur Baker : Un procès unilatéral, c'est un procès secret dont personne n'est avisé. Vous avez bien sûr répondu qu'il est très difficile d'organiser des procès autres qu'inter partes en vertu du droit criminel.

Je ne m'étais pas vraiment posé la question, désolé, mais vos commentaires sont plutôt intéressants. Je me souviens d'un jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans lequel vous êtes intervenu ces dernières années. Félicitations pour cette intervention.

M. Hecht : Merci.

Le sénateur Baker : Vous avez parlé d'appliquer la loi à l'étranger. Vous avez dit que la mesure faisait partie d'une modification apportée au Code criminel concernant les enfants, étant donné que la convention de l'ONU avait été adoptée.

Je comprends que les dispositions sur les crimes contre l'humanité et sur les crimes de guerre s'appliquent, mais à mon humble avis, le fait de reprendre les termes de ces dispositions pour la traite de personnes et de souligner que des jugements et des conventions indiquaient que la loi s'appliquait à l'étranger a été très utile pour garantir la constitutionnalité des jugements.

Ne pensez-vous pas que c'est un peu plus difficile à prouver pour l'article 279.01 modifié?

M. Hecht : C'est possible, mais je pense que de nombreux précédents montrent que cette modification va résister aux contestations fondées sur la charte. En effet, l'ajout de bon nombre de crimes contre les enfants aux infractions extraterritoriales s'appuyait peut-être sur la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, le protocole optionnel et les pressions exercées sur le Canada pour que sa législation nationale soit conforme à ses obligations internationales.

Au bout du compte, au moins dans l'affaire *Klassen*, la Cour supérieure de la Colombie-Britannique a dû examiner la disposition du Code criminel pour établir si elle répondait aux exigences de la charte. Elle a conclu que la disposition était conforme. C'est assez intéressant de savoir que personne n'a contesté cette décision. La Cour suprême du Canada n'a toujours pas rendu de décision sur les infractions extraterritoriales. La décision *Klassen* est celle qui s'en rapproche le plus.

Je pense qu'en général, la communauté internationale est sur une lancée et que de plus en plus de pays prévoient des infractions extraterritoriales pour protéger les enfants.

Le sénateur Baker : L'article 279.01 concerne les enfants, mais aussi les adultes.

M. Hecht : C'est exact. Je pense qu'il vaut peut-être mieux en discuter avec l'autre témoin. Au-delà des frontières s'occupe uniquement des enfants. Je dirais que cet article offre de la sécurité à cet égard.

In terms of overreaching to include offences against others as extraterritorial crimes, you are correct, there are not a lot of them in the Criminal Code. Perhaps my colleague may have some ideas on that.

Senator Baker: There is a problem, as I recall, in allowing one state to come into another foreign state, investigate and lay charges within that state. There is a very serious problem with that, and the Supreme Court of Canada highlighted that at paragraph 66 of the case *Hape* and said that Canada does not have jurisdiction to do that.

What do you do in a case like this where you are maybe dealing with an autrefois acquit or an autrefois convict? In my mind, it raises a lot of questions, again just dealing with the adults in this provision and not the children.

Mr. Hecht: What I can say generally is that although there certainly would be issues of sovereignty if we are to go into someone else's jurisdiction and investigate a crime there, if we are invited to do that by the local authorities, that would be fine.

When Bill C-27 was first proposed back in 1996, there was a requirement that we would not be able to prosecute for a crime against a child in another jurisdiction without the consent of that other jurisdiction. We quickly realized there were problems with that because in many cases, especially around the age of consent, the other jurisdictions did not want us to prosecute because they said it was not a crime in their country so why should it be a crime in ours. We were able to overcome that and still maintain the constitutionality of the provision.

I think we would be able to successfully prosecute. However, as I said, there is the outstanding question that has not been resolved at the Supreme Court level as to whether or not any of our extraterritorial offences, short of crimes against humanity, are in fact Charter-safe.

Senator Baker: Very good answers. Put me down on the second round, please. I have one further question.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you for appearing before the committee. One of the points that I am very much interested in is the monitoring of criminals after they have completed their sentence. These criminals who return to the country are caught and tried, then required to serve their sentence. If there are more victims once they leave prison, we will not have fulfilled our role of protecting children. What interests me with this type of crime is that we find ourselves dealing with people who have permanent deviant behaviour problems.

Experts generally agree that, in the case of pedophilia in particular, this behaviour cannot be treated but only controlled. Our Criminal Code is very weak when it comes to monitoring

Vous avez raison de dire que peu d'infractions contre d'autres personnes sont mentionnées dans le Code criminel en tant que crimes extraterritoriaux. L'autre témoin peut peut-être en parler.

Le sénateur Baker : Si je me souviens bien, le fait qu'un État permette à un autre d'enquêter et de déposer des accusations sur son territoire est très problématique. La Cour suprême du Canada l'a souligné au paragraphe 66 de l'affaire *Hape* et a indiqué que le Canada n'avait pas ce pouvoir.

Que faut-il faire dans ce genre d'affaire si la défense plaide autrefois acquit ou autrefois convict? À mon avis, cette disposition soulève de nombreuses questions, simplement concernant les adultes, et non les enfants.

M. Hecht : Je dirais que, même si on doit tenir compte de questions de souveraineté, c'est acceptable d'enquêter sur un crime à l'étranger si les autorités locales nous invitent à le faire.

Lorsque le projet de loi C-27 a été proposé en 1996, une exigence nous empêchait de poursuivre une personne qui aurait commis un crime contre un enfant à l'étranger sans le consentement de l'autre pays. Nous nous sommes rapidement aperçus que cette exigence posait des problèmes, parce que dans bien des cas, les autres pays ne voulaient pas que nous lancions des poursuites, surtout en raison de l'âge de consentement. Ces États affirmaient qu'il ne s'agissait pas d'un crime pour eux et se demandaient pourquoi ce l'était au Canada. Nous avons surmonté ce problème et réussi à maintenir la constitutionnalité de la disposition.

Je pense que nous sommes en mesure d'entamer des poursuites. Toutefois, je répète que la Cour suprême n'a pas établi si les infractions extraterritoriales respectaient la charte, sauf pour ce qui est des crimes contre l'humanité.

Le sénateur Baker : Ce sont d'excellentes réponses. J'aimerais poser une autre question durant la deuxième série, s'il vous plaît.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vous remercie de votre présence au comité. Un des points qui m'ont beaucoup intéressé est celui du contrôle des criminels après sentence. Ces criminels qui reviennent au pays sont capturés et jugés puis obligés de purger leur peine. Lorsqu'ils sortent de prisons, s'ils font d'autres victimes, nous n'aurons pas rempli notre rôle de protéger les enfants. Ce qui m'interpelle dans ce genre de crime, c'est que nous nous retrouvons devant des gens qui ont des problèmes de comportement permanents sur le plan des déviances.

Les spécialistes en général s'entendent pour dire, dans le cas de la pédophilie notamment, que ces comportements ne se traitent pas mais plutôt qu'ils se contrôlent. Sur ce point du contrôle des

criminals with permanent problems. It only deals with criminals on a temporary basis, as well as during sentencing and after if they are declared dangerous offenders or long-term offenders.

We know just how hesitant judges are to label people this way, since barely one per cent of criminals are labelled this way and, furthermore, it takes repeated reoffending before the judge will decide to declare them dangerous or long-term offenders. It is only at that point that the offender will be monitored over a longer period of five, 10, 15 or 20 years.

We have 110, which is very archaic in my opinion, because we will only monitor this criminal for about one year. So we are facing a situation where the Criminal Code remains silent on monitoring people with permanent problems. If we cannot monitor them permanently, they will reoffend.

We just banned pardons for pedophiles who have committed sexual assault. The police will have more information in their vehicles when they intercept these individuals near schools. What would you two suggest with respect to monitoring these people who have permanent problems to ensure that fewer children are assaulted by criminals who are reoffending?

[English]

Mr. Hecht: I do not have a solution. In terms of controlling them long term, as you mentioned, there is a mechanism for that, which is the dangerous offender provisions. You are correct, generally speaking, that the judge is very reluctant to use that.

I think perhaps the response would be to offer greater opportunities, in my case when we talk about children, for the parents to be able to protect the children, which goes to opening up the sex offender registry, which is another debate perhaps for another day. It is something that Beyond Borders has put a lot of thought into.

Senator Boisvenu: What is your view on opening the sex offender registry?

Mr. Hecht: Our position is that it should not be broadly open the way it is in some U.S. states whereby, essentially, you can go onto your home computer, type in your address and get the address of the closest sex offender in your community. We need more than we have now because right now, essentially, no one can get the information other than law enforcement.

There are things in between. For example, what some states have done is allowed individuals to go into a police station with a purpose. For example, if they are moving into a new neighbourhood with young children and they want to see if within that area code there are any convicted sex offenders, they

criminels qui ont des problématiques permanentes, notre Code criminel est très timide. Il n'encadre que sur une base temporaire les criminels, aussi bien durant la sentence qu'après s'ils sont déclarés criminels dangereux ou à contrôler.

On sait à quel point les juges sont timides à définir les gens de cette nature, à peine 1 p. 100 des criminels sont définis de cette nature, et en plus cela prend de la récidive à répétitions avant que le juge décide de le déclarer. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera contrôlé sur une plus longue période de cinq, 10, 15 ou 20 ans.

Nous en avons eu 110, ce qui est très archaïque quant à moi, parce qu'on ne contrôlera ce criminel que sur période d'environ un an. On est donc devant une situation pour laquelle le Code criminel reste muet quant au fait de contrôler des gens qui ont une problématique permanente. Si on ne peut les contrôler de façon permanente, donc ils vont récidiver.

On vient d'interdire le pardon pour les pédophiles qui ont commis des agressions sexuelles. Les policiers auront plus d'informations dans leur véhicule lorsqu'ils intercepteront ces individus près des écoles. Quelle serait votre proposition à tous les deux en ce qui concerne le contrôle de ces personnes aux prises avec des problèmes permanents pour faire en sorte que moins d'enfants se fassent agresser sur la base de la récidive?

[Traduction]

M. Hecht : Je ne connais pas la solution. Comme vous l'avez dit, le mécanisme de contrôle à long terme, c'est les dispositions sur les criminels dangereux. En effet, les juges sont en général très réticents à utiliser ces dispositions.

Je pense qu'il faut offrir aux parents davantage de façons de protéger leurs enfants. Il faut permettre aux gens de consulter le registre des délinquants sexuels, ce dont nous devrions peut-être discuter un autre jour. Nous y avons beaucoup réfléchi.

Le sénateur Boisvenu : Que pensez-vous de la possibilité de permettre à la population de consulter le registre des délinquants sexuels?

M. Hecht : Notre position, c'est qu'il ne faut pas permettre aux gens d'entrer une adresse sur leurs ordinateurs personnels pour obtenir celle du délinquant sexuel le plus près dans la collectivité, comme c'est le cas dans certains États américains. Mais il faut faciliter l'accès, parce qu'au fond, personne ne peut obtenir de l'information à l'heure actuelle, sauf les organismes d'application de la loi.

Il existe un entre-deux. Par exemple, certains États permettent aux gens de consulter le registre dans un poste de police s'ils ont une bonne raison. Les gens qui déménagent avec de jeunes enfants dans un nouveau quartier peuvent demander à la police si des délinquants sexuels ont le même indicatif régional. Il faut payer

can get that information from the police. You would pay a fee or something of that nature. There are other mechanisms in place.

If we cannot control the individual — and perhaps there is a good reason legally as to why we may not want to put someone in prison for an indefinite period of time — then we have to provide the tools to those who are meant to protect the children, to provide them with a greater array of resources in order to ensure the protection is made. That would be my response to that.

Ms. Beazley: Most figures will suggest that 80 per cent of victims of trafficking for the purposes of sexual exploitation are women and children. They are not all minors.

I think maybe different mechanisms are required to deal with offences against children and against adults. As you say, there is something more fundamentally disordered when we are talking about offences against children that require different mechanisms and different means of addressing those behaviours, whereas offences against older children or people of age is more of a criminal element.

That is what I was alluding to in Senator Fraser's question, the idea that as these cases are brought forward and work their way through the courts, there will be a lot of things we will have to learn and adapt to in the way individuals are sentenced and how these cases proceed. I think that will be part of the learning process. Is there mandatory therapy? What do we build into these sentences? I think these things in some sense are a bit outside the purview of this bill in particular, so I do not know I have much more to say to it than that.

The Chair: I want to add that what you are suggesting about making the sex offender registry available, I recall during the Holly Jones abduction and murder in Toronto, I was shown a list from the sex offender registry in that region of the city of Toronto, and it just blew me away in terms of the significant number of sex offenders residing in that area. If a parent was aware of that, I think they may take extra precautions with respect to their children. That may be something that could and should be explored, rather than providing specific names and addresses, which can create its own list of problems.

Senator Jaffer: Thank you. I read your comments, and I have a question for both of you, especially around Bangkok and the few resources that our embassies have to deal with these issues. It saddens me that we have not had many charges on sex tourism, just five. I think those were fortuitous; there was not much investigation that took place on the ground.

This bill is very important. I do not think there is anyone that does not support this bill. What I am struggling with, because you have had some experience, if someone is living here — that is how they will be charged here — how do we bring the victim here? How will we provide services to the victim? Judges will not convict by heresy. The person who has been hurt must be here. Perhaps we could do it through video conferencing, I do not know. I am wondering if you have given some thought to that or have any experience of what other countries are doing.

des frais ou ce genre de choses. D'autres outils sont mis en œuvre.

Si on ne peut pas contrôler la personne, et il peut être justifié de ne pas imposer une peine de prison d'une durée indéterminée, il faut donner des outils et une plus grande variété de ressources à ceux qui doivent protéger les enfants.

Mme Beazley : La plupart des données indiquent que 80 p. 100 des victimes de traite à des fins sexuelles sont des femmes et des enfants. On ne parle pas seulement de mineurs.

Il faut peut-être appliquer des mécanismes différents pour les infractions contre les enfants et celles contre les adultes. Comme vous l'avez dit, nous devons recourir à des outils différents pour changer les comportements de ceux qui commettent des infractions contre les enfants et qui sont plus profondément déséquilibrés. Les infractions contre les adultes relèvent surtout du système de justice pénale.

C'est ce dont je parlais en réponse à la question du sénateur Fraser. Les affaires entendues en cour nous en apprennent beaucoup. Il faut adapter les peines et la procédure aux intéressés. Je pense que ça fait partie du processus d'apprentissage. Il convient d'établir si la thérapie est obligatoire et ce que les peines doivent inclure. Dans une certaine mesure, ces questions ne concernent pas ce projet de loi. Donc, je pense que je n'ai rien à ajouter là-dessus.

Le président : Concernant votre suggestion de permettre aux gens de consulter le registre, je me rappelle qu'on m'a montré la liste des délinquants sexuels dans la région de Toronto, où Holly Jones a été enlevée et tuée. J'étais très étonné du nombre de délinquants sexuels qui habitaient là. Je pense que, si les parents étaient au courant, ils prendraient peut-être des précautions supplémentaires pour protéger leurs enfants. Il faudrait peut-être envisager de révéler le nombre de délinquants sexuels, plutôt que de donner leurs noms et adresses, une mesure qui crée d'autres problèmes.

Le sénateur Jaffer : Merci. J'ai lu vos commentaires, et j'ai une question qui s'adresse à vous deux et qui concerne surtout Bangkok et le peu de ressources dont disposent nos ambassades pour s'occuper de ces problèmes. Ça m'attriste que nous n'ayons déposé que cinq accusations de tourisme sexuel. Je pense qu'elles sont le fruit du hasard, car on n'a pas mené d'enquêtes approfondies sur place.

Ce projet de loi est très important. Je pense que personne ne s'y oppose. Compte tenu de votre expérience, savez-vous comment on peut faire venir la victime de la personne qui réside et qui est accusée au Canada? Comment peut-on offrir des services à la victime? Les juges ne vont pas condamner la personne d'après une hérésie. La victime doit être présente ici. On peut peut-être tenir une vidéoconférence; je ne sais pas. Y avez-vous songé, ou savez-vous comment d'autres pays procèdent?

Mr. Hecht: With respect to children, what other countries have done, as you have mentioned, video conferencing is one option, or there is also providing victim support services or working with grassroots NGOs in that community who work with victims to provide the local services they may need in order for the child to be comfortable enough to testify. What does not work is putting them on a plane and flying them here. The evidence suggests that when they get here, they are so overwhelmed by the whole experience that often they do not provide the reliable or credible information needed for the prosecution.

There are things that we could learn from other jurisdictions that may work in Canada. I agree with you that the handful of convictions we had for Bill C-27 offences were mostly luck, not to say that there was not excellent police work done, but I think it was done mostly after the person was caught.

As you mentioned, there are scant resources available in our embassies abroad, but what I find interesting when I have done research on this, we have a lot of liaison officers in embassies abroad. The problem is that the vast majority of them are spending their entire time working on drug offences. Crimes against children or human rights crimes are not even on their list. Again, that is not a criticism because obviously they have a lot to work on, but it seems it is often overlooked in favour of drug crimes or weapons offences, trafficking of drugs and weapons as opposed to trafficking of people.

I think, again, with this bill in place, once it becomes law, perhaps organizations like mine can then lobby the government to ensure more resources are in place at the embassies to do that kind of work.

Senator Jaffer: If you lobby for resources when this bill becomes effective, what kind of resources would you lobby for?

Mr. Hecht: We would want the liaison officers, which are mostly all RCMP officers, to be trained on trafficking, such as how to identify a trafficking victim or investigate a trafficking crime within our own standards so that when they are tried in Canada, it means our constitutional thresholds to ensure if there was an omission or if they provided evidence, it was in keeping with the protection they have, such as the right to counsel, et cetera.

Training of the liaison officers is something we have supported for a long time, and I think with this bill in place, it may provide us with another opportunity to do that.

Ms. Beazley: If I may, my understanding as I read through the national action plan is that some of that is built into it. There is a lot more intentional working with other jurisdictions, liaising with

M. Hecht : Comme vous l'avez dit, d'autres pays utilisent la vidéoconférence pour entendre les enfants. On peut aussi fournir des services de soutien aux victimes ou travailler avec les ONG locales afin que les victimes soient assez à l'aise pour témoigner. Ce qui ne fonctionne pas, c'est de faire venir les victimes par avion. Les faits portent à croire que les victimes sont si déroutées par l'expérience que, souvent, elles ne donnent pas les informations fiables ou crédibles dont la poursuite a besoin.

Nous pourrions apprendre des méthodes qui sont employées dans d'autres pays et qui pourraient fonctionner au Canada. Je suis d'accord avec vous pour dire que les quelques condamnations qui reposaient sur le projet de loi C-27 étaient avant tout un coup de chance. Je ne dis pas que les policiers n'ont pas effectué un excellent travail, mais je pense que ces condamnations sont survenues après que la personne a été arrêtée.

Comme vous l'avez mentionné, les ressources disponibles dans nos ambassades sont limitées, mais, chose intéressante que j'ai découverte lorsque j'ai fait des recherches sur le sujet, nous avons beaucoup d'agents de liaison dans ces mêmes ambassades. Le problème, c'est que la grande majorité d'entre eux se consacrent presque entièrement aux infractions en matière de drogue. Les crimes commis contre les enfants ou les crimes contre les droits de la personne ne figurent même pas sur leur liste. Encore une fois, ce n'est pas une critique, parce qu'ils ont évidemment beaucoup de travail, mais il semble que les crimes en matière de drogue, les infractions liées aux armes, le trafic de drogues et d'armes ont souvent préséance sur la traite des personnes.

Lorsque ce projet de loi sera adopté, les organisations comme la mienne pourront peut-être exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il affecte plus de ressources dans les ambassades pour faire ce genre de travail.

Le sénateur Jaffer : Si vous exercez des pressions pour obtenir des ressources lorsque ce projet de loi entrera en vigueur, quel type de ressources allez-vous demander?

M. Hecht : Nous aimerions que les agents de liaison, qui sont presque tous des agents de la GRC, reçoivent une formation sur la traite des personnes. Ils apprendraient entre autres comment identifier une victime du trafic ou comment enquêter sur un cas de trafic en appliquant nos propres normes. Ainsi, lorsque les délinquants subiraient leur procès au Canada, ce seraient nos seuils constitutionnels qui s'appliqueraient si bien que, s'il y avait une omission ou si des preuves étaient fournies, tout serait fait en conformité avec les mesures de protection qu'ils ont, comme le droit à l'assistance d'un avocat, et cetera.

Nous sommes en faveur de la formation des agents de liaison depuis longtemps et je crois que l'adoption de ce projet de loi peut nous donner une autre occasion d'agir dans ce sens.

Mme Beazley : Si vous me le permettez, d'après ce que je comprends, certaines de ces mesures sont déjà intégrées dans le plan d'action national. On a davantage l'intention de travailler

other governments, equipping our embassies and training our officers wherever they are so they know what they are looking for and what to do when they find it.

Senator Jaffer: Can you provide an example? I tried to find one but I was not successful. That would be helpful, both for sex tourism and human trafficking. In the national action plan, are they looking at liaison officers? Are they looking at helping the victims in those areas abroad?

Ms. Beazley: My understanding is yes. I would have to get back to you on that because I do not actually have the plan with me here, but I can find that for you.

Senator Jaffer: Thank you for your help.

Senator Di Nino: First, I must state that Bill C-310 is a very good bill and we should pass it, but I think you will both agree that it is a very modest step in a huge problem. It is astonishing that in the 21st century we are talking about human slavery, because that is really what it is, particularly with respect to children. I am sympathetic with what you are saying, but it seems to me that we are not really getting to the issue of how we deal with this horrible crime that has grown — maybe one of you can give us some statistics — hugely in the last number of years, even as we learn today in modern society what this really means and the destruction it causes.

Mr. Hecht, let me talk to you first. You have the UN Convention on the Rights of the Child. Is that a strong enough document to deal with that particularly horrible part of this?

Mr. Hecht: I think if it is implemented it is. I think the challenge with all international law is that it is very difficult to understand how they translate in terms of domestic legislation. If we were able to ensure that the spirit of the convention is included in our Criminal Code, that would go a long way, but there are many obstacles to doing that. There are jurisdictional issues with that as well as resource issues.

I think it does provide a good international standard that we should meet. This bill is one of those things that provides one step in terms of meeting that international standard.

With respect to your comment about we are not really getting to the heart of this and if this will really make a difference, the one thing we have to keep in mind is that the vast majority of trafficking, at least with respect to children — I suspect it is the same with human trafficking in general — the vast majority of it is organized crime. Organized crime is very difficult to crack.

Will this bill wipe out organized crime syndicates that are responsible for human trafficking? Probably not. However, when we catch the individuals who are involved, at least it provides an

avec d'autres États, d'établir des liens avec d'autres gouvernements, d'équiper nos ambassades et de former nos agents, peu importe où ils trouvent, pour qu'ils sachent ce qu'ils doivent surveiller et ce qu'ils doivent faire lorsqu'un cas survient.

Le sénateur Jaffer : Pouvez-vous nous donner un exemple? J'essaie d'en trouver un, mais en vain. Ce serait utile, tant pour ce qui est du tourisme sexuel que de la traite des personnes. Dans le plan d'action national, vise-t-on les agents de liaison? Vise-t-on à aider les victimes à l'étranger?

Mme Beazley : Je crois que oui. Il faudrait que je vous revienne là-dessus parce que je n'ai pas le plan ici, mais je peux trouver cette information pour vous.

Le sénateur Jaffer : Je vous remercie de votre aide.

Le sénateur Di Nino : Tout d'abord, je dois affirmer que le projet de loi C-310 est un très bon projet de loi et que nous devons l'adopter, mais vous conviendrez tous les deux, sans doute, que c'est une mesure très modeste pour contrer un énorme problème. C'est ahurissant de penser qu'au XXI^e siècle, nous en sommes à parler d'esclavage, puisque c'est bien ce dont il s'agit, en particulier en ce qui a trait aux enfants. Je suis sensible à ce que vous dites, mais il me semble que nous n'abordons pas vraiment la question de savoir comment traiter de ce crime horrible qui a augmenté énormément — l'un de vous pourrait peut-être nous donner quelques statistiques — au cours des dernières années, alors que nous apprenons aujourd'hui, dans notre société moderne, ce que cela signifie vraiment et tous les torts qui sont causés.

Monsieur Hecht, permettez-moi de m'adresser d'abord à vous. Vous avez la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ce document a-t-il assez de mordant pour traiter de ce crime particulièrement horrible?

M. Hecht : Je crois que oui, si la convention est mise en œuvre. Le problème qui se pose avec toutes les lois internationales, c'est qu'il est très difficile de comprendre comment elles se traduisent dans les lois de chaque pays. Si nous pouvions faire en sorte que l'esprit de la convention est inclus dans notre Code criminel, nous ferions un grand pas, mais nous devons surmonter de nombreux obstacles. Il y a des questions de compétence en jeu ainsi que des problèmes sur le plan des ressources.

Je crois que la convention établit une bonne norme nationale que nous devons respecter. Ce projet de loi est l'une des mesures qui nous permettent de faire un pas dans cette direction.

Vous avez dit qu'on ne s'attaquait pas vraiment au cœur du problème et vous vous demandez si cette mesure fera vraiment une différence. Il ne faut pas oublier que le trafic des personnes, du moins celui des enfants — et je soupçonne que ce soit la même chose pour le trafic des personnes en général — est en grande majorité le fait du crime organisé. Or, il est très difficile de sévir contre le crime organisé.

Ce projet de loi permettra-t-il d'enrayer les syndicats du crime organisé qui sont responsables de la traite des personnes? Probablement pas. Toutefois, lorsque nous attraperons les

opportunity or a method for us to prosecute these individuals. Hopefully, with education of the judiciary, their sentences can be long enough that it may deter other people who may be involved in the periphery of organized crime or have been implicated in organized crime in the past from doing this kind of behaviour.

Ms. Beazley: I was going to work hard to stay focused, but you are talking about ultimately how to get to the root of this. When you are looking at upwards of 80 per cent of the cases of trafficking being for sexual exploitation, if you really want to get to the root of it, you have to target the demand for the purchase of sex. That is a whole other issue, but we have to take the profitability out of this for organized crime. The only way to do that is to go after the demand. If there is no demand for what they are offering, then the profitability is removed.

Senator Di Nino: Well said.

Obviously we know this is happening. It is not a secret. We know the places; we even know the people, probably. Have we got the political will to deal with this? We actually know that if we want to deal with it, we can.

Mr. Hecht: I think we do now.

Senator Di Nino: I am not talking about Canada alone. This problem cannot be solved by Canada alone.

Mr. Hecht: I think there is the political will out there. Like everything else in the international arena, we are constantly juggling our priorities. It is easy for something to fall lower on the list when a media crisis comes up. I think this has been around long enough that a momentum is building within the international community and within our domestic government. I think now is a really good time for us to put our efforts into not only improving the legislation but also enforcing the legislation. I think the timing is good.

Senator Di Nino: I am not hopeful, but thank you.

Senator Unger: My question is for Ms. Beazley. You state that the current definition of “exploitation” in the Criminal Code is not sufficient and that for victims, fear of safety has led to difficulty in obtaining convictions. Do you think the Criminal Code should be amended to specifically refer to things like physical, psychological and/or emotional safety or any other definition that would encompass “fear of safety”?

Ms. Beazley: I actually think the language that Bill C-310 has arrived at, the additional considerations, accomplish that. Lots of the stakeholders were part of the National Action Plan. There was debate back and forth about what definition do we want to put in the Criminal Code; should it be as exactly as written in the Palermo Protocol? This is where the “fear of safety” requirement came from. I feel comfortable with what has come out in

individus impliqués, nous aurons au moins la possibilité ou un moyen de les poursuivre en justice. Grâce à la sensibilisation de l'appareil judiciaire, il est à espérer qu'on leur imposera des peines assez sévères pour dissuader d'autres personnes qui peuvent graviter autour du crime organisé ou qui ont été impliquées dans le crime organisé par le passé de se livrer à ce genre d'activité.

Mme Beazley : Je vais essayer très fort de me concentrer sur la question, mais vous demandez comment on arrivera à s'attaquer à la source du problème. Quand on sait que plus de 80 p. 100 des cas de trafic sont à des fins d'exploitation sexuelle, il faut cibler ceux qui achètent les relations sexuelles si on veut vraiment aller au fond des choses. C'est un tout autre problème, mais nous devons faire en sorte que cette activité ne soit plus rentable pour le crime organisé. La seule façon d'y arriver, c'est de s'attaquer à ceux qui en font la demande. S'il n'y a pas de demande pour ce qui est offert, alors cette activité n'est plus rentable.

Le sénateur Di Nino : Bien dit.

Évidemment, nous savons que ces choses se produisent. Ce n'est pas un secret. Nous savons à quels endroits, et nous savons même qui sont ces gens, probablement. Avons-nous la volonté politique de nous attaquer à ce problème? Nous savons, en fait, que nous pouvons le faire si nous le voulons.

M. Hecht : Je crois que c'est le cas maintenant.

Le sénateur Di Nino : Je ne parle pas seulement du Canada. Le Canada seul ne peut pas régler ce problème.

M. Hecht : Je crois que la volonté politique est là. Comme toute autre chose dans l'arène internationale, nous jonglons constamment avec nos priorités. Un dossier peut facilement reculer dans la liste des priorités lorsqu'une crise éclate dans les médias. Je crois qu'on parle de ce problème depuis assez longtemps et qu'un mouvement est en train de prendre forme au sein de la communauté internationale et de l'administration publique canadienne. Je crois que le temps est venu de conjuguer nos efforts non seulement pour améliorer la loi, mais aussi pour la mettre en œuvre. Je crois que c'est le bon moment.

Le sénateur Di Nino : Je n'ai pas beaucoup d'espoir, mais je vous remercie.

Le sénateur Unger : Ma question s'adresse à Mme Beazley. Vous dites que la définition actuelle du mot « exploitation » dans le Code criminel n'est pas suffisante et qu'il est difficile d'obtenir des déclarations de culpabilité du fait que les victimes craignent pour leur sécurité. Croyez-vous que le Code criminel doit être modifié pour faire précisément référence à la sécurité physique, psychologique ou émotionnelle ou toute autre définition qui engloberait le fait de craindre pour sa sécurité?

Mme Beazley : Je crois, en fait, que le libellé du projet de loi C-310, qui ajoute d'autres facteurs à considérer, permet d'atteindre cet objectif. Beaucoup d'intervenants ont participé à l'élaboration du Plan d'action national. On a longtemps débattu de la définition qu'il fallait mettre dans le Code criminel; devait-on reprendre le texte exact de la convention de Palerme? D'où l'idée d'intégrer la notion de « craindre pour sa sécurité ». Le

Bill C-310. I feel the considerations will encompass all sorts of different elements and factors to be considered in these cases. I feel it is sufficient.

Senator Unger: As is?

Ms. Beazley: Yes, I do.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you to both our witnesses. My question is for Ms. Beazley. First, thank you for supporting this bill. Obviously, this bill will provide measures that are more dissuasive and certainly more punitive, which is very good.

Do you think we could eventually add preventive measures so that we could intervene more at the source?

[English]

Ms. Beazley: Yes. Again, I hate to keep going back to the National Action Plan, but there are some wonderful elements built into the plan about public awareness, how you target specific groups who may be at risk of trafficking and how you educate them and inform them. In the case that came down in Ottawa recently, it was young girls who were targeting young girls. A massive public awareness piece must happen. There are a lot of really good elements built into the National Action Plan and as that unfolds it will be a really important part of addressing this issue.

As I said, our prostitution laws are being challenged now. This is also an opportunity to start looking at the question of how we get to the heart of it and start taking the profitability away from this issue. Ultimately, if there is no profit, if there is no value — and, it is big, big money, what they can sell women and children for — that is, if we can take away from profitability, then that, I think, will help get to the heart of it.

Senator Chaput: My question is to Ms. Beazley. In your presentation you said that Bill C-310 will offer additional protection. Could you explain to me what do you see as additional protection? It is a good bill no doubt but I would like the answer to that.

Ms. Beazley: I was referring to the additional considerations because I think they will help obtain convictions in court. In a lot of cases the human trafficking charges do not necessarily stick because it is sometimes difficult to prove the element of exploitation. My feeling is that this expanded consideration, this addition to the definition of “exploitation,” will help in obtaining more convictions.

libellé du projet de loi C-310 me paraît satisfaisant. Je crois que toutes sortes d'éléments et de facteurs différents seront pris en compte dans ces cas. Je crois que c'est suffisant.

Le sénateur Unger : Comme c'est écrit présentement?

Mme Beazley : Oui.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos deux invités. Ma question s'adresse à Mme Beazley. Premièrement, merci beaucoup pour votre appui à ce projet de loi. Évidemment, avec ce projet de loi, on va se doter de mesures plus dissuasives et sûrement plus punitives, ce qui est très bien.

Croyez-vous que nous pourrions éventuellement ajouter des mesures préventives pour qu'on puisse davantage intervenir à la source?

[Traduction]

Mme Beazley : Oui. Encore une fois, je n'aime pas revenir au Plan d'action national, mais on y a intégré d'excellents éléments sur la sensibilisation du public, la façon de cibler des groupes précis qui seraient susceptibles d'être victimes de la traite des personnes, et la façon de les éduquer et de les informer. Dans le cas qui est survenu à Ottawa récemment, c'étaient de jeunes filles qui ciblaient de jeunes filles. Une importante stratégie de sensibilisation du public doit être mise en œuvre. Il y a une foule d'excellents éléments qui ont été intégrés au Plan d'action national et, lorsqu'il sera mis en œuvre, il jouera un rôle important à cet égard.

Comme je l'ai dit, nos lois en matière de prostitution sont maintenant remises en question. C'est aussi l'occasion de nous demander comment nous pouvons toucher au cœur du problème et commencer à faire en sorte que cette activité ne soit plus rentable. Au bout du compte, s'il n'y a plus de profit à faire, s'il n'y a plus d'argent — et les femmes et les enfants peuvent être vendus à très gros prix —, si cette activité n'est plus rentable, alors je crois que ce sera plus facile de toucher au cœur du problème.

Le sénateur Chaput : Ma question s'adresse à Mme Beazley. Dans votre exposé, vous avez dit que le projet de loi C-310 offrira plus de protection. Pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par là? C'est sans nul doute un bon projet de loi, mais j'aimerais que vous répondiez à cette question.

Mme Beazley : Je parlais des autres facteurs à considérer, parce que je crois qu'ils seront utiles pour obtenir des déclarations de culpabilité. Dans bien des cas, les accusations de trafic ne sont pas retenues parce qu'il est parfois difficile de prouver l'exploitation. Je crois que ces autres considérations, cet ajout à la définition du mot « exploitation » aideront à obtenir plus de déclarations de culpabilité.

Quite often they get convicted of lesser charges and serve a light sentence and then they are right back out again and victims do not feel safe to go through the steps they need to go through to find health and wellness.

Senator Chaput: Is it a good step in the right direction as some senators said here?

Ms. Beazley: Yes.

Senator Chaput: If there was to be another bill sponsored, what more could we do?

Ms. Beazley: A lot of the questions raised around the table here are alluding to some of the things. We can look at different measures. For example, when it comes to sentencing, what do you do with offenders once they are released? There are those sorts of questions. I have a feeling that Ms. Smith has multiple things up her sleeve. She will no doubt be coming forward with other measures. There are a lot of good minds working on this and, from the questions around the table, it sounds like you are also thinking in the right direction. It will be an evolving process.

Senator Fraser: Once again, I have one question for each of you.

Mr. Hecht, you talked very persuasively about the need for a lot more resources if the extraterritorial jurisdiction is actually going to be of any use. We had a witness last week who suggested that, perhaps in an age of austerity, Canadian governments were not likely to pour a whole lot of their own money into anything new and that it might be workable to rely quite heavily on the cooperation of international NGO's agencies that are already on the ground. You are part of such an agency. Do you think that can work?

Clearly you want to use any resources that are already there and are expert, but how far can that go?

Mr. Hecht: I think many of the organizations working on the front lines around the world on this issue are well placed to work with local law enforcement whether domestic or our own. In terms of providing the training and the information, let us face it, a lot of the groups working on the front lines — for example, Beyond Borders has done a lot of work in Southeast Asia and in West Africa — know exactly who the individuals are who are committing the offences, know where they find the victims and know where they find those who wish to exploit the victims. They are well placed to work with local law enforcement or, in some cases, with the support or at least the approval of the local law enforcement to work with our embassies and with individuals in our embassies abroad. However, Beyond Borders would not support these organizations undertaking police work. Good organizations end up getting tainted because individuals take on the role of being the police and sometimes their motivations are not very genuine. We would not recommend that they take on

Bien souvent, les délinquants sont reconnus coupables de moindres chefs d'accusation et purgent une peine légère. Ils retrouvent ensuite leur liberté et les victimes ne se sentent pas en sécurité pour entreprendre les démarches nécessaires pour recouvrer la santé et le bien-être.

Le sénateur Chaput : Est-ce un bon pas dans la bonne direction, comme certains sénateurs l'ont dit ici?

Mme Beazley : Oui.

Le sénateur Chaput : Si un autre projet de loi devait être parrainé, que pourrions-nous faire de plus?

Mme Beazley : Bon nombre des questions qui ont été soulevées ici sous-tendent certaines choses. Nous pouvons envisager différentes mesures. Par exemple, concernant le prononcé de la sentence, que faisons-nous des délinquants lorsqu'ils sont libérés? Il y a ce genre de questions. J'ai l'impression que Mme Smith nous réserve bien des choses. Elle proposera sans doute d'autres mesures. Beaucoup de personnes réfléchissent à ce dossier et, d'après les questions que vous avez posées, vous semblez contribuer aussi à cette réflexion. Ce sera un processus en évolution.

Le sénateur Fraser : Encore une fois, j'ai une question pour chacun des témoins.

Monsieur Hecht, vous avez parlé de façon très convaincante de la nécessité d'affecter beaucoup plus de ressources si nous voulons que la compétence extraterritoriale soit utile. Nous avons reçu un témoin la semaine dernière qui a laissé entendre qu'en période d'austérité, il est peu probable que les gouvernements canadiens consacrent une grande part des fonds publics à de nouvelles initiatives et qu'il pourrait être réaliste de s'en remettre, dans une large mesure, à la coopération des ONG internationales qui sont déjà sur le terrain. Vous faites partie d'une telle organisation. Croyez-vous que cela peut fonctionner?

Vous voulez sans doute utiliser toutes les ressources qui sont déjà en place et vous êtes des experts, mais jusqu'où peut-on aller?

M. Hecht : Je crois que bon nombre des organisations qui font du travail de première ligne partout dans le monde dans ce domaine sont bien placées pour travailler avec les forces de l'ordre locales, que ce soit les autorités du pays en cause ou les nôtres. Pour ce qui est de la formation et de l'information, soyons clairs. Bien des groupes qui font du travail de première ligne — par exemple, Au-delà des frontières a fait beaucoup de travail en Asie du Sud-Est et en Afrique occidentale — savent exactement qui sont les individus qui commettent ces infractions, où ils trouvent les victimes et où ils trouvent ceux qui veulent exploiter les victimes. Ces groupes sont bien placés pour travailler avec les autorités locales ou, dans certains cas, avec le soutien ou du moins avec l'approbation des autorités locales pour travailler avec nos ambassades et les personnes qui s'y trouvent. Toutefois, Au-delà des frontières ne serait pas d'accord pour que ces organisations fassent le travail de la police. De bonnes organisations finissent par être entachées du fait que certains individus se font policiers,

that role but working collaboratively with law enforcement is something that we would definitely support. It would be more cost effective.

If the government does not put any money into this bill, we would still support it being on the books because it is another tool for law enforcement to use. Even if it is reactive and not proactive, even if they end up using it because someone falls into their lap who could be charged with it, it is better to have the legislation in place than not to.

Senator Fraser: As I said last week, any person saved is a person saved.

Mr. Hecht: Agreed.

Senator Fraser: I do not think any of us would dispute that.

Ms. Beazley, you reminded us of the awful statistic that 80 per cent of trafficked people are women and children for sexual purposes. I think that, for most people, that is the image that outrages us and makes us really want to galvanize our society into doing something. However, we heard from a witness last week who said that, over the next one or two decades, he expected that 20 per cent — the men — to grow. He was not saying, I do not think, that there would be fewer women and children but that there would be more men, basically for slave labour. Do you think that that is true, and, if it is, is this bill properly tailored to address that problem?

Ms. Beazley: I think that it is quite possibly true. Unless more countries around the world take aim at the demand for sexual services, I expect that that number will not necessarily shrink. However, I do expect that labour cases will increase. I think that they are, in part, increasing because people are becoming more aware of what that is and what it looks like, so we are uncovering more instances of it. I expect that that will continue. To answer the second part of your question, I think yes because sometimes it is criminal organizations that have one foot in two countries or Canadian citizens here who are working with them. You will hear from the Crown counsel who can speak to a case like that. I stressed how important the definition of exploitation was for cases of sexual exploitation, but the wording is not, in any way, confined to cases of sexual exploitation. It broadens considerations for exploitation period, and it can equally address cases of sexual exploitation and of labour trafficking.

[Translation]

Senator Boisvenu: I will be very brief. The bill will broaden the definition of “exploitation.” We know that this is one of the crimes that is occurring more and more.

et leurs motivations ne sont pas toujours authentiques. Nous ne recommanderions pas qu'elles assument ce rôle, mais qu'elles travaillent en collaboration avec les forces de l'ordre. Ce serait plus efficace par rapport au coût.

Si le gouvernement n'injecte pas d'argent dans ce projet de loi, nous appuierons quand même son adoption, parce que c'est un autre outil qu'on pourra utiliser pour faire appliquer la loi. Même si cette mesure est réactive et non proactive, même si on finit par l'utiliser pour accuser un individu qui nous tombe entre les mains par magie, il est préférable d'avoir cette loi en place que de ne pas l'avoir.

Le sénateur Fraser : Comme je l'ai dit la semaine dernière, il vaut la peine de sauver ne serait-ce qu'une seule personne.

M. Hecht : Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Fraser : Je crois que personne parmi nous ne contesterait cela.

Madame Beazley, vous nous avez rappelé ces affreuses statistiques : 80 p. 100 des victimes de la traite sont des femmes et des enfants qui servent à des fins sexuelles. Je crois que, pour la plupart des gens, c'est cette image qui nous choque et qui nous pousse à mobiliser notre société pour qu'elle fasse quelque chose. Toutefois, un témoin nous a dit la semaine dernière qu'au cours des 10 ou 20 prochaines années, il prévoyait que la traite des hommes allait augmenter. Il n'a pas dit, je crois, qu'il y aurait moins de femmes et d'enfants, mais qu'il y aurait plus d'hommes, qui serviraient essentiellement à des fins d'esclavage. Croyez-vous que ce soit vrai et, le cas échéant, ce projet de loi est-il bien conçu pour faire face à ce problème?

Mme Beazley : Je crois que c'est fort possible. À moins que d'autres pays dans le monde ne s'attaquent à la demande pour les services sexuels, je pense que ce nombre ne diminuera pas nécessairement. Toutefois, je m'attends aussi à ce que les cas d'esclavage augmentent. Je crois qu'ils augmentent en partie parce que les gens sont plus au courant de ce dont il s'agit et ce à quoi ça ressemble, alors plus de cas sont dévoilés. Je m'attends à ce que cette tendance se poursuive. Pour répondre à la deuxième partie de votre question, je dirais oui, parce que les organisations criminelles ont parfois une base dans deux pays, ou des citoyens canadiens travaillent ici en collaboration avec elles. L'avocat de la Couronne pourra vous parler d'un cas semblable. J'ai insisté sur l'importance de la définition d'exploitation pour les cas d'exploitation sexuelle, mais le libellé n'est d'aucune façon limité à ces cas. Il élargit les éléments à considérer pour déterminer s'il y a eu exploitation et il peut s'appliquer à la fois aux cas d'exploitation sexuelle et au trafic de travailleurs.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vais être très bref. Le projet de loi va élargir la définition d'« exploitation ». On sait que c'est un des crimes qui est le plus en augmentation.

The Criminal Code has a tool, the judiciary has a tool for monitoring these people. I still come back to my problem. Give me the most severe sentences in Canada; if those people reoffend, we have failed in our mission to protect women and children, like you said, Ms. Beazley.

Would it be appropriate for judges to use the labels of long-term offender and dangerous offender more frequently for this type of crime compared with other types of criminal behaviour? For example, when someone targets children now, they have to reoffend two or three times before being labelled a dangerous offender.

Should we not declare them dangerous as soon as they commit their first crime against a child, knowing that the rate of recidivism for these people is one of the highest when it comes to criminal behaviour?

[English]

Mr. Hecht: In terms of the recidivism rates, there is research that shows varying degrees of recidivism by people who commit crimes against children. Beyond Borders supports the evidence that we have seen that recidivism rates are really high. However, the vast majority of people committing repeated sexual offences against children are not pedophiles. "Pedophile" is psychiatric terminology, and we would not require that to be the threshold for whether or not someone becomes a dangerous offender. We would certainly support using some tool, whether it is dangerous offender status or something else, when people commit multiple crimes against children on different occasions. Again, we do feel very strongly that the easiest way to protect children from people who are known to be sex offenders is to not have them in public, but we recognize that that is a very difficult. Beyond Borders supports mandatory minimum sentences for people who commit crimes against children. However, we know that judges often ignore the mandatory minimum sentences anyway, or the offenders end up pleading to a lesser offence so that they do not fall under the purview of the mandatory minimum sentences. To put all of our faith in the judiciary to keep our children safe is not the way to go. That is why we have to ensure, as I said, that, whatever resources we are providing to the offenders when they come out of prison to change their names, get their passports and move on with their lives, we should be providing a greater amount of resources to those who are trying to protect the children.

The Chair: I will have to jump in. I asked that questions and responses be concise.

Senator Baker: I have just one question. Of course, this deals not only with women and children and prostitution but also with other types of trafficking. What has been said is understandable for someone who has actually committed an offence. However,

Dans le Code criminel, on a quand même un outil, la magistrature a un outil pour contrôler ces gens. Je reviens toujours à mon problème. Donnez-moi les sentences les plus sévères au Canada, si ces gens récidivent, on a manqué à notre mission de protéger les femmes et les enfants, comme vous le disiez, madame Beazley.

Est-ce qu'il y aurait lieu de donner aux juges ou d'utiliser plus fréquemment la notion de criminel à contrôler ou dangereux par rapport à ce type de crime si on compare à d'autres types de criminalité? Par exemple, lorsqu'on s'attaque à des enfants, actuellement, on va attendre deux ou trois récidives avant de le déclarer dangereux.

Est-ce qu'on ne devrait pas le déclarer dangereux dès le premier crime contre un enfant, sachant que le taux de récidive de ces gens est un des plus élevés dans la criminalité?

[Traduction]

M. Hecht : Pour ce qui est des taux de récidive, des recherches démontrent qu'il y a différents niveaux de récidive parmi les personnes qui commettent des crimes à l'endroit d'un enfant. Notre organisme reconnaît, données à l'appui, que les taux de récidive sont très élevés. Toutefois, la vaste majorité de ceux qui commettent à répétition des infractions de nature sexuelle à l'endroit d'enfants ne sont pas des pédophiles. Le terme « pédophile » appartient à la terminologie psychiatrique, et nous ne voudrions pas que cela devienne le critère pour déterminer si une personne mérite ou non le statut de délinquant dangereux. Nous sommes certainement en faveur de l'idée d'utiliser certains outils, comme le statut de délinquant dangereux ou autre, quand une personne commet plusieurs crimes contre des enfants à plus d'une occasion. Nous demeurons convaincus que la façon la plus simple de protéger les enfants des délinquants sexuels connus est de garder ces derniers loin du public, mais nous reconnaissons que c'est un principe très difficile à appliquer. Au-delà des frontières appuie l'imposition de peines minimales obligatoires à ceux qui commettent des crimes à l'endroit d'enfants. Nous savons cependant que les juges font souvent fi des peines minimales obligatoires de toute façon, ou que les délinquants finissent par plaider coupable à une infraction moindre pour éviter d'être assujettis à une peine minimale obligatoire. La solution n'est pas de vouer une confiance aveugle au système judiciaire pour protéger nos enfants. C'est pourquoi nous devons nous assurer, comme je le disais plus tôt, d'offrir plus de ressources aux personnes qui tentent de protéger les enfants qu'aux délinquants qui sortent de prison, à qui on donne les moyens de changer de nom, d'obtenir un passeport et de refaire leur vie.

Le président : Je dois vous interrompre. J'ai demandé que les questions et les réponses soient concises.

Le sénateur Baker : J'ai une seule chose à vous demander. Il n'est pas seulement question de la prostitution des femmes et des enfants, mais aussi d'autres types de trafic. On peut comprendre ce qui a été dit pour les personnes qui ont effectivement commis

under our Criminal Code, as you know, in section 6(2), it says that no one shall be convicted of an offence committed outside of Canada. That is why it is so difficult to constitutionalize these laws.

Would you agree that, given that the Charter will apply once a charge is laid, it will be very important for the Government of Canada and the police to act very quickly because of section 11(b) of the Charter, which, it appears to me from reading the case law, has come into play recently in the Nova Scotia Court of Appeal? It found people who had actually committed offences, originally in Canada, innocent because of that ruling. Would you agree that the police and the government will have to dedicate resources to this, if it passes its constitutionality test, in order to carry out the function that this bill wishes to?

Mr. Hecht: I would agree with that statement. Because of the international dimension, we would have to act fast. There would be a risk that the victims in other jurisdictions might disappear on us. These are issues to keep in mind as we move forward, but I really think that they are workable.

Senator Angus: Good afternoon. Ms. Beazley, you mentioned that one of the main solutions would be to reduce the demand for what you call “sexual services.” I am wondering what measures you would suggest. Are you talking about legalizing prostitution, for example?

Ms. Beazley: No, on the contrary, actually. If you look at the Netherlands, for example, which legalized prostitution, they found that their rates of trafficking skyrocketed. Victor Malarek says that there are 85,000 women in prostitution in the Netherlands, and the vast majority of them are not from there.

Senator Angus: The issue being where do the prostitutes come from if you are going to legalize it?

Ms. Beazley: It makes sense. Your average woman will not work in a brothel, and the demand has to be met. When you throw the doors open, it sets the stage for trafficking to increase. Sweden took a different route after taking a legalization approach. “Asymmetrical decriminalization” is what it is called. They decriminalize the women, and they criminalize the johns, the traffickers and the pimps. They target that side of things while not criminalizing the women and recognizing that, for the most part, they are victims. They are not hindered by a criminal record; they can apply for services and move on with their lives once they find freedom. We are recommending that model for Canada.

Senator Angus: In terms of reducing the demand?

Ms. Beazley: Yes.

The Chair: Thank you, witnesses. You been very helpful. We appreciate you being here today.

une infraction. Toutefois, selon l'article 6(2) du Code criminel, nul ne doit être déclaré coupable d'une infraction commise à l'étranger. C'est pour cette raison qu'il est si difficile de constitutionnaliser ces lois.

Seriez-vous prêt à dire, compte tenu que la Charte va s'appliquer une fois les accusations déposées, qu'il sera très important que le gouvernement du Canada et la police agissent très rapidement en raison de l'alinéa 11b) de la Charte? D'après la jurisprudence, cet alinéa est entré en ligne de compte récemment dans une affaire entendue par la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse. Des personnes ayant véritablement commis des infractions, initialement au Canada, ont été déclarées innocentes à cause de la jurisprudence. Êtes-vous d'accord pour dire que la police et le gouvernement devront consacrer des ressources à cela, si on juge que c'est valide sur le plan constitutionnel, afin de remplir les fonctions que leur confère ce projet de loi?

M. Hecht : Je suis d'accord avec vous. Il faudrait effectivement agir rapidement vu les considérations internationales. On risquerait de perdre la trace des victimes faites en dehors du Canada. Il faudra en tenir compte pour les prochaines étapes, mais je crois sincèrement que c'est faisable.

Le sénateur Angus : Bon après-midi. Madame Beazley, vous nous avez dit qu'une des principales solutions serait de réduire la demande pour ce que vous appelez les « services sexuels ». J'aimerais savoir quelles mesures vous auriez à nous proposer. Pensez-vous, entre autres, à légaliser la prostitution?

Mme Beazley : Non, au contraire. Si on pense par exemple aux Pays-Bas, où la prostitution est légale, on a constaté une augmentation fulgurante de la traite des personnes. Victor Malarek indique qu'il y a 85 000 femmes qui se prostituent aux Pays-Bas, et la grande majorité d'entre elles ne sont pas originaires de là-bas.

Le sénateur Angus : Le problème est donc de savoir d'où viennent les prostituées si la prostitution est légalisée?

Mme Beazley : C'est logique. La femme moyenne ne voudra pas travailler dans un bordel, et il faut satisfaire à la demande. Quand les portes sont grandes ouvertes, il ne faut pas se surprendre que la traite de personnes augmente. La Suède a adopté une approche différente à l'égard de la légalisation. Elle applique ce qu'on appelle une politique asymétrique de décriminalisation. Le travail des femmes est décriminalisé, mais la sollicitation, le trafic et le proxénétisme demeurent des actes criminels. On cible ces actes, et on évite de criminaliser les femmes, reconnaissant qu'elles sont pour la plupart des victimes. Elles n'écopent pas d'un dossier criminel; elles peuvent demander des services et repartir à zéro une fois qu'elles ont recouvré leur liberté. Nous recommandons ce modèle pour le Canada.

Le sénateur Angus : Et cela permettrait de réduire la demande?

Mme Beazley : Oui.

Le président : Merci à nos témoins. Ce fut très intéressant. Nous vous remercions de votre présence.

I would like to welcome our next witness, a former colleague, Toni Skarica, Assistant Crown Attorney in the Hamilton area. Mr. Skarica was recently involved in a human trafficking case in that region and he is appearing today as an individual.

Welcome, Mr. Skarica. Do you have an opening statement?

Toni Skarica, Assistant Crown Attorney, as an individual: I will do this a little differently. I will not give you my opinions; I will start off with three documents that prove above and beyond any doubt their exhibits and our prosecution.

I am the lead prosecutor in the largest human trafficking prosecution ever conducted in Canada. We have 17 people convicted now of human trafficking, criminal organization and a variety of other offences. They have pleaded guilty to this charge admitting to the accuracy of this chart, which I will refer to in a minute. They all agreed to these provable statements of fact, and I have given you the first three pages. The original documents are 17 or 18 pages. There is something I will refer to later as exhibit 87 when I deal with territoriality.

I would like to impress upon the committee that this human trafficking issue now requires an urgent response on a number of different fronts. We are not talking about victims who are in some far-off land and we are not talking about just women and children. What I hope to establish and what I learned from our prosecution is that every Canadian right now is a victim of human trafficking, and that is what our prosecution revealed.

Let us start with the chart. At the top of the chart are all the accused people who were and are members of a criminal organization that was active in Hungary. They all came over here virtually unmolested. At the time they came over here, virtually everybody had a criminal record and warrants outstanding for their arrest. Some of them were actually convicted criminals who were supposed to be starting to serve lengthy sentences. Some of them had indictments, and warrants came out.

The bottom line is that they were members of a vast, powerful criminal organization in Hungary. They came over here and somehow got through our borders and our immigration system and set up shop here. They were active there and they are active here.

They came in two waves. The first are those people encapsulated in the yellow border. The ring leader and the number two person in that prosecution are in that border. You see Ferenc Domotor is the ring leader and he is at the left of the bordered-in portion. Gyula Domotor is the number 2 person, and he is at the right-hand portion of the document.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre prochain témoin, qui est aussi un ancien collègue, Toni Skarica, procureur adjoint de la Couronne dans la région d'Hamilton. M. Skarica a récemment eu à travailler sur une affaire de traite de personnes dans cette région, et il est ici aujourd'hui à titre personnel.

Bienvenue, monsieur Skarica. Avez-vous des observations préliminaires?

Toni Skarica, procureur adjoint de la Couronne, à titre personnel : J'aimerais procéder un peu différemment. Je ne vous donnerai pas mon opinion; je vais d'abord vous présenter trois documents qui prouvent hors de tout doute les pièces déposées et le bien-fondé de notre poursuite.

Je suis procureur en chef dans la plus importante affaire de traite de personnes jamais entendue au Canada. À ce jour, 17 personnes ont été déclarées coupables de traite de personnes, de gangstérisme et de diverses autres infractions. Elles ont plaidé coupable aux accusations, reconnaissant l'exactitude du tableau que je vais vous présenter dans un instant. Elles ont toutes convenues de ces faits et articles prouvables, et je vous ai remis les trois premières pages. Les documents originaux comptent 17 ou 18 pages. Je vais vous parler plus tard de la pièce 87, lorsqu'il sera question de territorialité.

J'aimerais faire comprendre au comité que le problème de la traite de personnes exige maintenant une intervention d'urgence, et ce, à différents égards. Les victimes ne sont pas isolées dans une contrée lointaine, et il n'est pas seulement question de femmes et d'enfants. J'espère vous démontrer, et c'est ce que j'ai compris dans cette affaire, que tous les Canadiens sont en réalité victimes de la traite de personnes, un fait que nous avons établi dans notre poursuite.

Allons-y d'abord avec le tableau. Vous voyez en haut tous les accusés qui appartenaient et qui appartiennent encore à une organisation criminelle en activité en Hongrie. Ils sont tous arrivés ici sans se faire poser de questions. À leur entrée au Canada, ils possédaient presque tous un dossier criminel et des mandats d'arrêt avaient été émis contre eux. Certains étaient en fait des criminels condamnés qui devaient entreprendre un long séjour derrière les barreaux. Des accusations ont été déposées contre quelques-uns d'entre eux, et c'est là qu'on a eu connaissance des mandats d'arrêt.

Au final, il s'agissait de membres d'une vaste et puissante organisation criminelle hongroise. Ils sont arrivés ici et ont réussi à déjouer nos contrôles frontaliers et notre système d'immigration, puis ils ont ouvert boutique chez nous. L'organisation menait des activités là-bas et ici.

Ils sont arrivés en deux vagues. Les premiers arrivés sont ceux que vous voyez dans l'encadré jaune. Le chef et son bras droit dans cette affaire sont dans cet encadré. Vous voyez que Ferenc Domotor est à la tête du réseau; il est dans l'encadré de gauche. Gyula Domotor est son bras droit; il se trouve dans la partie droite du document.

Their experience in coming over here is basically typical of all the rest of them. There was an indictment for their arrests when they came over here. There was an indictment; they were charged with extortion by severe threats. What is human trafficking? It is extortion by threat, basically.

There was indictment outstanding in 1997. They were being prosecuted. They did not like it, so they decided to come to Canada, and they came to Canadian on September 21, 1998. They claimed refugee status. When you claim that, there is a form: Are you a criminal? Do you have outstanding charges? Et cetera. All these people say “no” but those are all lies. These people came in and said, “No, we are not wanted for anything.” It was all untrue.

What happened to them? Did anybody find out about it? No, they became convention refugees. They became landed immigrants.

Gyula Domotor, on the right-hand side, in 2004 became a Canadian citizen. At the time, all these applications were taking place: the refugee application, the landed immigrant application, and the Canadian citizen application. We are talking four or five years — there were warrants outstanding in Hungary for very serious offences, and somehow we did not know. The first documentation I have that we knew about was 2005, when Ferenc Domotor was hiding in the open in Canada and we finally found out about it. What did we do? Nothing.

Hungary has this weird criminal justice system, if I might say. If you hide out long enough somewhere else and they do not know where you are, there is a statute of limitations. That came into effect in 2006, and, guess what, they got off the charges by coming to Canada, getting welfare, lying to our authorities and getting away with it. They basically became landed immigrants. One was a Canadian citizen. In 2007, they were free and clear of all the Hungarian charges.

How did they give their gratitude to us for accommodating them in that way? We put in a visa requirement for Hungary in 2001 because there were so many bogus refugee claims. Therefore, we tried it again on March 1, 2008.

What was the response of those criminals in the yellow box? They brought over the rest of the criminal organization in 2008 and 2009. It was the same deal: Outstanding charges and criminal records.

In fact, this Ferenc Karadi, who you will see just outside the box to the left, is a very vicious criminal. He had been charged, convicted and sentenced for five years. For what? Blackmail and fraud. What is human trafficking? Blackmail and fraud. He was supposed to serve a five-year sentence. Another Hungarian innovation for criminal law is you charge somebody, convict them, sentence them, but you do not put them in jail right away. You say, “Show up next month.” Well, guess what? They do not show up next month. They come to Canada and they go on

Ils sont arrivés au Canada à peu près de la même façon que tous les autres. Un mandat d’arrêt avait été émis contre eux avant leur entrée au pays. Ils étaient accusés d’extorsion sous de graves menaces. Qu’est-ce que la traite de personnes? C’est essentiellement de l’extorsion sous la menace.

Il y avait un acte d’accusation en vigueur en 1997. Il y avait une mise en accusation contre eux. Ils n’ont pas apprécié, alors ils ont décidé de s’installer au Canada. Ils sont arrivés le 21 septembre 1998. Ils ont demandé le statut de réfugié. Il y a un formulaire à remplir pour faire cette demande : Êtes-vous un criminel? Y a-t-il des accusations en instance contre vous? Et ainsi de suite. Tous ces gens ont répondu « non », mais ce n’était que des mensonges. Ces personnes sont arrivées ici en affirmant qu’elles n’étaient accusées de rien. C’était loin d’être la vérité.

Que leur est-il arrivé? Quelqu’un s’en est-il aperçu? Non, ils ont obtenu le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils ont été admis comme immigrants.

Gyula Domotor, à droite du document, a obtenu la citoyenneté canadienne en 2004. À ce moment-là, toutes ces demandes avaient été déposées : demande de statut de réfugié, demande de statut d’immigrant admis et demande de citoyenneté canadienne. On parle de quatre ou cinq ans — des mandats d’arrêt émis en Hongrie pour des infractions très graves n’avaient toujours pas été exécutés, et pour une raison quelconque, on l’ignorait. Ferenc Domotor se cachait au grand jour au Canada quand nous avons finalement eu vent de ses antécédents. La première occurrence documentée remonte à 2005. Qu’avons-nous fait? Rien.

La Hongrie a un bien drôle de système judiciaire, si je puis dire. Une loi de prescription s’applique aux fugitifs qui réussissent à disparaître juste assez longtemps. Cette prescription est entrée en vigueur en 2006. Et devinez quoi? Ces personnes ont réussi à éviter la condamnation en s’enfuyant au Canada, où ils ont bénéficié de l’aide sociale en mentant aux autorités, sans jamais se faire prendre. Ils ont obtenu le statut d’immigrant admis. L’un d’eux a même obtenu la citoyenneté canadienne. En 2007, ils étaient absouts de toute accusation en Hongrie.

Comment nous ont-ils remerciés de leur avoir donné tout cela? Depuis 2001, on exigeait un visa de visiteur pour les citoyens de la Hongrie, parce qu’il y avait un nombre effarant de fausses demandes d’asile. Cette exigence a été levée le 1^{er} mars 2008.

Quelle a été la réaction des criminels dans l’encadré jaune? Ils ont fait venir le reste des membres de l’organisation criminelle en 2008 et en 2009. C’était encore le même scénario : accusations en instance et dossiers criminels.

En fait, Ferenc Karadi, qui se trouve juste à l’extérieur de l’encadré à gauche, est un criminel tout ce qui a de plus crapuleux. Il avait été accusé, déclaré coupable et condamné à cinq ans de détention. Pourquoi? Chantage et fraude. Qu’est-ce que la traite de personnes? Chantage et fraude. Il devait purger une peine d’emprisonnement de cinq ans. Une autre innovation du système judiciaire hongrois veut qu’on ne mette pas immédiatement en détention les accusés trouvés coupables. On leur dit plutôt de se présenter le mois suivant. Vous l’aurez deviné, ils ne se présentent

welfare. What did Ferenc Karadi do the minute he got here? His wife, by the way, same deal. Charged, convicted and sentenced for two and half years. What did she do? They both came over here and, for us accommodating them, the first thing they did was defraud us of welfare. That is the basic outline of how this criminal organization got here. The third step was that once they were all here, they all went on welfare.

They all lied to us about their background and outstanding charges and criminal records. They all filled out those forms and lied about it. In fact, it is not only Canada Immigration's fault. For Ferenc Karadi, we asked Hungary. "Hey, does this guy have a record? Does he have outstanding charges?" He came here in 1998. Our prosecution against him started in February of 2010. I asked the RCMP to check into it in October of 2010, and Hungary said, "No, he has no record at all." Meanwhile, he is on the lam for five years, charged, convicted and sentenced.

The third part of what they did is then once they were all here, they were all on welfare, and Karadi in fact bragged about it. Never worked a day in his life. He said his hands have only touched money and women, but he did not say it that politely.

What they did is once they were all ensconced here and all their warrants were outstanding in Hungary and Europe, and we did not do anything about it — we did not know about it in some cases, and in other cases it took us forever to find out — then they brought in all the victims. Same deal. Brought them over. Got them to lie about their refugee claim. Basically, they were bogus refugees. In addition, all the slaves went on welfare, but they got the cards, the people at the top, and took their money.

This is why I am saying everyone here is a victim. Both the accused and the victims went on welfare, except the accused got all the money, and that is our tax money paying for that.

In the second document here, proven beyond a reasonable doubt, admitted to by 17 people, pled guilty. On page 3, the Justice Cavarzan, one of our bail reviews, summarized it in paragraph 9. The offences charged involved organized crime — page 3, point 9, in the first paragraph. The offences charged involved organized crime by a network extending to Hungary carrying out an elaborate and complex scheme of deceit affecting Canada's immigration system and its welfare system.

pas le mois suivant, ils décident plutôt d'aller s'installer au Canada et de récolter de l'aide sociale. Qu'est-ce qu'a fait Ferenc Karadi aussitôt arrivé ici? En passant, ce fut la même chose pour sa femme. Accusée, trouvée coupable et condamnée à deux ans et demi de prison. Qu'a-t-elle fait? Ils sont tous les deux venus s'installer ici, et pour nous remercier de les avoir aidés, ils n'ont pas hésité une minute à frauder notre régime d'aide sociale. C'est essentiellement de cette façon que cette organisation criminelle s'est établie au Canada. Quand tout le monde était arrivé, la troisième étape consistait à récolter de l'aide sociale.

Ils ont tous menti à propos de leurs antécédents, des accusations portées contre eux et de leur dossier criminel. Ils ont tous rempli ces formulaires en donnant de faux renseignements. En réalité, il n'y a pas qu'Immigration Canada à blâmer. Nous avons demandé aux autorités hongroises si Ferenc Karadi avait un dossier criminel ou s'il y avait des accusations en instance contre lui. Il est arrivé ici en 1998. La poursuite a été entreprise en février 2010. J'ai demandé à la GRC de faire des vérifications en octobre 2010, et les autorités hongroises ont répondu qu'il n'avait aucun dossier criminel. Pendant ce temps, le type est en cavale depuis cinq ans, condamné à une peine d'emprisonnement.

En troisième lieu, quand tout le monde fut installé, ils ont tous récolté de l'aide sociale, et Karadi s'en est même vanté. Il n'a jamais travaillé de sa vie. Il a raconté que tout ce qu'il avait touché de ses mains, c'était de l'argent et des femmes, mais il ne l'a pas dit aussi poliment.

Une fois bien installés, sachant que nous ignorions tout des mandats d'arrêt émis contre eux en Hongrie et en Europe — nous l'ignorions dans certains cas, et pour d'autres, nous l'avons appris bien plus tard —, ils ont fait venir leurs victimes. Même histoire. Ils les ont fait venir ici. Ils leur ont dit de mentir sur leur demande de statut de réfugié. C'était essentiellement de fausses demandes. De plus, tous leurs esclaves ont été inscrits au régime d'aide sociale, mais ceux-ci n'ont reçu que leur carte. L'argent, lui, allait aux têtes dirigeantes.

C'est pour cela que je dis que tout le monde ici en paie le prix. Les accusés comme leurs victimes ont reçu de l'aide sociale, sauf que tout l'argent est allé aux accusés, et c'est l'argent des contribuables qui paie pour cela.

Les faits présentés dans le deuxième document ont été prouvés hors de tout doute et admis par 17 personnes, qui ont plaidé coupable. À la page 3, le juge Cavarzan, à l'examen des demandes de liberté sous caution, a résumé la situation au point 9. Les infractions reprochées... page 3, point 9, au premier paragraphe. Les infractions reprochées concernent des activités criminelles menées par un réseau qui s'étend jusqu'en Hongrie, responsable en l'occurrence d'une machination complexe pour frauder le système d'immigration et le régime d'aide sociale du Canada.

It is part of a larger picture, and I hope you ask me about it. We are letting all of these bogus refugees in from Eastern Europe, and it is costing us a massive amount of money at a time when we do not have money for hospitals and doctors, et cetera.

Do you make money doing all of this? These are my estimates. There were at least 19 victims, probably more, providing free labour for years. I figure they made 1 to \$2 million from that. Welfare fraud. Right now, we have restitution orders of \$250,000. Mail theft, organized crime. They do not just do human trafficking. They expand. These people, once we arrested them under IRPA for some of these human trafficking offences, they went into a different business to recoup more money. They went around Southern Ontario, dumped mailboxes and actually stole whole mailboxes, got a key made. Then they would go through mailboxes, dump out the letters, take the cheques and do frauds. We are at \$2 million right now. This little group — it is not that little, but in the scheme of things it is little — have taken us for \$5 million.

I have provided copies of these court exhibits. Here is a photo of the house. You can see it here on page 1. That is the ringleader's house, \$500,000 house in Ancaster. By the way, after he was charged, because they were doing all these cheque frauds, they sold this house and moved into a \$700,000 house. They were living very lavishly. You can see the lavish furniture in this place on page 2. Page 3 is luxury slave living. This is where the slaves were living in the basement of that house in Ancaster. This is the number two guy, \$500,000 house, with a Mercedes and a brand new truck. It is big money.

Senator Angus: These are the people in the yellow box?

Mr. Skarica: These are the people in the yellow box, yes, the first wave of people. Number one is Frank Domotor, number two is Gyula Domotor.

Now dealing with extraterritoriality, which shows how important these amendments are: What has Canada's response been to what I call this invasion of evil, where an entire criminal organization from there came here? We prosecuted them, as you would expect us to do. We now have 17 people disposed of, 17 charged. Many of them have gone to the penitentiary. We have the highest sentences ever in Canadian history. Number one got 9 years, number two got 7.5 years. We destroyed the criminal organization in Hungary.

What has Hungary done? The recruiters are there. The answer is simple. It is one word. It is nothing. To show you how big a nothing it is, I would like to go to one example, because I do not

Et les choses ne s'arrêtent pas là; j'espère que vous me poserez des questions à ce sujet. Nous dépensons une fortune pour permettre à tous ces faux réfugiés d'Europe de l'Est de vivre chez nous, alors que nous n'avons pas d'argent à consacrer aux hôpitaux, aux médecins, et cetera.

Est-ce que cela nous rapporte quelque chose? Voici les estimations que j'ai faites. Il y avait au moins 19 victimes, et probablement plus, qui ont travaillé pour eux gratuitement pendant des années. Je présume qu'ils ont ainsi récolté entre 1 et 2 millions de dollars. Fraude de l'aide sociale. En ce moment, nous avons des ordonnances de dédommagement de l'ordre de 250 000 \$. Fraude postale, crime organisé. Ils ne donnent pas seulement dans la traite de personnes. Ils ont diversifié leurs activités. Après avoir été arrêtés en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés pour des infractions relatives à la traite de personnes, ces gens ont changé de cible pour faire plus d'argent. Ils ont falsifié une clé et fait la tournée des boîtes aux lettres dans le sud de l'Ontario, et ont même volé des boîtes aux lettres entières. Ils triaient le courrier à la recherche de chèques qu'ils encaissaient frauduleusement, jetant les lettres aux ordures au passage. Nous sommes à 2 millions de dollars. Ce petit groupe — pas si petit, mais globalement, c'est bien peu de choses — nous a volé 5 millions de dollars.

Je vous ai remis des copies des pièces déposées à la cour. Voici une photo de la maison. Vous pouvez la voir à la page 1. C'est la demeure du chef du réseau, une maison de 500 000 \$, à Ancaster. En passant, après sa mise en accusation pour toutes ces fraudes par chèque, il a vendu sa maison et a emménagé dans une résidence de 700 000 \$. Ils menaient une vie des plus somptueuses. Vous pouvez voir leur ameublement luxueux à la page 2. À la page 3, ce sont les luxueux quartiers des esclaves. C'est là qu'habitaient les esclaves, dans le sous-sol de la maison d'Ancaster. C'est la maison du bras-droit, une résidence de 500 000 \$, et devant une Mercedes et un camion de l'année. C'est beaucoup d'argent.

Le sénateur Angus : Ce sont les gens dont le nom apparaît dans la boîte jaune?

M. Skarica : Effectivement. Ils font partie de la première vague. Le numéro un, c'est Frank Domotor, et le numéro deux, Gyula Domotor.

Pour vous montrer à quel point ces amendements sont importants, je vais maintenant parler de l'aspect extraterritorial. Qu'a fait le Canada pour réagir à ce que j'appelle l'invasion du mal, soit l'immigration de toute une organisation criminelle? Comme on pourrait s'y attendre, nous les avons poursuivis en justice. Dix-sept ont été accusés et bon nombre purgent leur peine dans un pénitencier. Nous avons obtenu les peines les plus lourdes de l'histoire du pays pour ce genre de crime, soit neuf ans pour Frank Domotor et sept ans et demi ans pour Gyula Domotor. Nous avons détruit cette organisation criminelle de Hongrie.

Qu'a fait la Hongrie? C'est là que se trouvent les recruteurs. La réponse est simple : rien. Pour vous montrer à quel point les Hongrois sont restés inactifs dans ce dossier, je vais vous donner

have time to go through all of them, but you will see in this chart there is a victim there called Tamas Miko. A very sweet beautiful boy. To me now, anyone under 40 is a boy, and he is in his early 20s, but he is a very sweet, talented boy. After this case was over, he gave me a picture of me that was very good. He actually made me look good, and that takes talent.

If you go straight up from that box, you will see an individual there all by herself, Veronika Kolompar, between the yellow bars. She is the recruiter in Hungary. Tamas Miko, by the way, if you want to know what he looks like, you can see him here on the page of *The Globe and Mail* from April 3. There he is. I am telling you, a sweet boy. He is not on welfare and does not want to go on welfare. He could have gone on welfare as a victim. He has been working in a hotel doing menial work, because he wants to work, which is what Canada stands for, in my opinion. I am from an immigrant family. My parents wanted to work. We did not want welfare. We wanted to work and get an opportunity. Look how great it has been. I am before all of you, and I am from that part of the world originally myself.

Anyway, to show you what a big nothing they have done, I want to talk about Veronika Kolompar. She is in Hungary. She recruited Tamas Miko. When the first set of charges came in February 2010 against number one, Frank Domator, and he was charged under IRPA at that time, the response of Veronika Kolompar was to go to Miko's family, who lived in Hungary, and basically bribe them. I can tell you beyond any reasonable doubt that it happened because I have the smoking gun right here. The family took a cell phone and recorded the conversation. We have it in English. The Hungarian people have it. This is blatant obstruct justice. Have there been any charges in Hungary for obstruct justice? No. Has there even been an investigation for obstruct justice? As far as I know, no. We have a smoking gun. They have the people there, and they have a tape. What more do you need? We had a lot less in getting these convictions, I can tell you.

Anyway, nothing was done. Then we laid criminal charges against Frank Domator. He got out originally, and we did a bail review. As that bail review is coming forward, Veronika Kolompar, along with her husband, started to terrorize and threaten the Miko family in Hungary. As we got closer to the bail review, the threats stepped up. The last exhibit I have given you is exhibit 87, their actual statement. I will tell you how we got that in a minute.

If you go to page 5 of exhibit 87, they will tell you how the Hungarian police deal with extortion on serious human trafficking. I will not read all of it, but I have yellowed in again the gist of their evidence.

un seul exemple, car je n'aurai pas le temps de tous vous les présenter. Vous voyez, sur le tableau, le nom d'une des victimes, Tamas Miko, un beau garçon très doux. Rendu à mon âge, je trouve que tous ceux qui ont moins de 40 ans sont des garçons. Tamas est dans le début de la vingtaine, un garçon très doux et bourré de talent. Une fois cette affaire gagnée, il m'a remis un très bon portrait de moi. Il faut du talent pour me rendre beau en image.

Directement au-dessus de la boîte où figure le nom de Tamas, vous verrez celui de Veronika Kolompar, entre les lignes jaunes. C'est elle qui fait le recrutement en Hongrie. Soit dit en passant, si vous voulez voir à quoi ressemble Tamas, vous verrez sa photo dans *The Globe and Mail*, édition du 3 avril. Je vous le dis, c'est un bon garçon. Il aurait pu choisir de vivre de l'aide sociale, comme une victime, mais il a refusé. Il travaille plutôt à des tâches domestiques dans un hôtel, parce qu'il veut travailler. À mon avis, cela représente bien les valeurs canadiennes. Je suis, moi aussi, issu d'une famille d'immigrants. Nous ne vivions pas de l'aide sociale, car mes parents voulaient travailler afin de profiter des possibilités qui existaient. Les choses ont plutôt bien tourné; je suis ici, aujourd'hui, devant vous. Je suis originaire, moi aussi, de cette partie du monde.

Peu importe. Afin de vous montrer à quel point les Hongrois n'ont rien fait dans ce dossier, je vais vous parler de Veronika Kolompar. Elle est en Hongrie et c'est elle qui a recruté Tamas Miko. En février 2010, lorsque Frank Domator a été accusé en vertu de la LIPR, Veronika Kolompar a contacté la famille de Tamas, en Hongrie, essentiellement pour leur offrir des pots-de-vin. Je peux vous dire sans l'ombre d'un doute que c'est ce qui s'est produit, car, comme les autorités hongroises, nous en avons la preuve irréfutable : la famille de Tamas a enregistré la conversation sur un cellulaire. C'est en anglais. Il s'agit clairement d'une entrave à la justice. A-t-on porté des accusations en ce sens en Hongrie? Non. Y a-t-il eu une enquête? Pas à ce que je sache. Les autorités hongroises ont une preuve irréfutable et la personne qui a commis cette entrave se trouve sur leur territoire. Que faut-il de plus? Je peux vous assurer que nous avons réussi à faire condamner les Domator avec beaucoup moins.

Peu importe, rien n'a été fait. Nous avons donc porté des accusations contre Frank Domator. Il y a eu une enquête sur la mise en liberté sous caution et il a été libéré. Mais, à l'approche de cette enquête, Veronika Kolompar et son conjoint se sont mis à terroriser et à menacer la famille Miko, en Hongrie. Plus la date de l'enquête approchait, plus ils les menaçaient. La pièce 87, la dernière que j'ai pour vous, c'est la déclaration de la famille Miko. Je vous dirai plus tard comment nous avons réussi à l'obtenir.

À la page 5, ils nous expliquent comment la police hongroise traite les cas d'extorsion et de traite de personnes. J'ai surligné en jaune la section concernée.

Reading from the second paragraph of the yellowed in portion, they picked up as promised — federal police — and brought us to Budapest. This is his entire family. I have met them. This is the father, the mother and a bunch of kids.

Senator Angus: Mr. Miko's family?

Mr. Skarica: Yes. His family is in Hungary. He was here helping us out. This kid has courage. His family was threatened and bribed. He was the witness they wanted. Of all of our witnesses, he was totally clean. He is one of those people that when you talk and listen to him, you know he is telling the truth. He was the guy they were targeting. Again, he is a tremendous kid with tremendous courage.

This is the family in Hungary:

They picked us up as promised, and brought us to Budapest, where we were left in a shelter run by a Baptist charity. The Federal Police simply left us there and didn't even follow up. We never saw them again. There was no proper heating, and we were very cold. We had no food so we ate leftovers in the fridge. But this was enough, and we were hungry. Tamas knew of someone in Hungary whom he arranged to bring us food and money. We did not know what to do. The Federal Police had said they would not intervene because it was up to the local police to do something. The local police were corrupt, and we had been advised by the federal police not even to contact them prior to running from Papa. We were afraid of being found in Budapest. We were very afraid that they would harm us to make Tamas withdraw his testimony. We had no money, no furniture, no contacts in Budapest, no protection . . . nothing. We felt abandoned, and we were frightened. We had not expected to have to suddenly leave our home, and we did not know where to go or what to do.

This is one week before the review of the number one guy who ended up getting nine years. He was out, we were trying to get him in and in fact, we did.

I did not know about any of this was going on before our bail review. An NGO brought those people — which is how we have this statement — from Hungary to Canada at their expense. If they had not done that, who knows what would have happened to our case and to the Miko family.

Is that all? No. As I have told you before — I am just about finished — Frank Karadi on the left-hand side of that, was charged, sentenced, convicted and came to Canada to avoid a five-year sentence. He was eventually convicted of human trafficking. He got six years for that. He and his wife were fraudsters in Hungary. What happened here? They were convicted

Dans le deuxième paragraphe surligné, on peut lire : « Ils [les policiers fédéraux] sont venus nous chercher, comme promis, et nous ont amenés à Budapest. » On parle ici de toute la famille : le père, la mère et les enfants. Je les ai rencontrés.

Le sénateur Angus : La famille Miko?

M. Skarica : Oui. La famille de Tamas, en Hongrie. Ce jeune homme courageux était ici pour nous aider dans cette affaire, alors que sa famille faisait l'objet de menaces et se faisait offrir des pots-de-vin. De tous nos témoins, il était blanc comme neige, et c'est lui que les criminels voulaient atteindre. Dès qu'on lui parle, on sait que Tamas est ce genre de personne qui dit la vérité, et c'était lui que les criminels ciblaient. Je vous le dis, c'est un jeune homme extrêmement courageux.

Voici le témoignage de la famille, en Hongrie :

Ils sont venus nous chercher, comme promis, et nous ont amenés à Budapest. Ils nous ont laissés dans la maison de refuge d'un organisme de bienfaisance dirigé par des baptistes. La police fédérale nous a tout simplement laissés là et n'a fait aucun suivi. Nous ne les avons jamais revus. Il n'y avait pas vraiment de chauffage et nous avions très froid. Nous n'avions aucune nourriture, alors nous avons mangé ce qui restait dans le frigo. Mais, ce n'était pas suffisant, et nous avions faim. Tamas a demandé à une de ses connaissances en Hongrie de venir nous porter de la nourriture et de l'argent. Nous ne savions plus quoi faire. La police fédérale nous avait dit qu'elle ne pouvait pas intervenir dans le dossier, car c'était la responsabilité de la police locale. Cette dernière était corrompue. La police fédérale nous avait prévenus de ne pas communiquer avec la police locale avant de partir de Papa. Nous craignions d'être trouvés à Budapest. Nous avions très peur qu'ils nous fassent du mal pour forcer Tamas à ne pas témoigner. Nous n'avions pas d'argent, aucun meuble, aucun contact à Budapest. Nous étions sans protection. Nous n'avions rien. Nous nous sentions abandonnés et nous étions terrifiés. Nous n'avions pas prévu quitter subitement notre maison. Nous ne savions pas où aller ou quoi faire.

Ça, c'était une semaine avant l'enquête sur mise en liberté sous caution de Frank Domator, celui qui a reçu une peine de 9 ans de prison. Il avait été libéré et nous tentions de le faire incarcérer, et nous avons réussi.

J'ignorais que tout cela se déroulait avant l'enquête. C'est une ONG qui a amené ces gens au Canada, à ses propres frais. C'est la raison pour laquelle nous avons pu recueillir ce témoignage. Sans cette ONG, qui sait comment cette affaire se serait terminée et ce qui serait arrivé à la famille Miko.

Est-ce que c'est tout? Non. Comme je l'ai dit — j'ai presque terminé —, Frank Karadi, à gauche sur le tableau, a été accusé, reconnu coupable et condamné à cinq ans de prison, mais il est venu au Canada pour échapper à cette peine. Il a finalement été reconnu coupable, au Canada, de traite de personnes et condamné à six ans de prison. Lui et sa conjointe étaient des

of fraud for \$50,000. The Hungarian people said they would commence extradition for serious criminals like him. I can tell you that I have not heard of any extradition requests from anyone.

I have three conclusions. Hungary has taken no steps that I could see to prevent this criminal organization from coming from Hungary to Canada, and it took 10 years to do it. They have taken no steps to repatriate their criminals. Most importantly, they have done nothing over there for the recruiters. In my opinion, they will not do anything to any Hungarian — Veronika Kolompar — or any Canadian. I can tell you that some of these people who got the refugee status have been going back and forth and doing recruiting there. Right now, this law could really help us with the types of people doing that.

The urgency I impress upon you is, as I said to David Sweet about a year and a half ago, that this is part of a larger problem. The Hungarians alone, most of them are bogus refugees and 98 per cent is the total. Since we removed that visa requirement in 2008, they have cost us \$500 million just in welfare payments. That does not cover the costs of all this crime and so on. In that envelope of all these people, they are coming in right now at 100 per week. Police are telling me that now that the Domotors are destroyed in Hamilton, there are other Hungarian groups doing this in the construction industry and they suspect it is still going on.

There is a sense of urgency I would like to impress upon you, the immigration and welfare people because, like I said at the beginning, we are all victims now. \$500 million? How many hospitals could you build for that? I think you can build two for that. We got nothing for that. That is my statement. I went too long. I apologize.

The Chair: That was fascinating, the downside is we have a little over half an hour left. I do not believe you commented on the bill or dealing with Bill C-310. Can you give us a quick —

Mr. Skarica: The extraterritorial part is really important. We are dealing with countries like Hungary. Not just Hungary, which is a first world area. What about Africa, Latin America and Asia? What are they doing? I can tell you now there are Canadians in the Hungarian part — people who have status here in Canada — who are travelling back and forth. That would be a tremendous tool to deal with this. I do not want to get into it because we have charged one person, but the most of what she did was recruiting in Hungary. If we had that tool, that would help our case.

Senator Fraser: I will try to be brief and I know the chair will want you to be brief as well, but still, we need the facts.

fraudeurs en Hongrie. Au Canada, ils ont été reconnus coupables de fraudes totalisant 50 000 \$. Les autorités hongroises ont dit qu'elles allaient demander l'extradition de criminels endurcis comme Frank Karadi, mais jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucune demande.

J'aimerais terminer en dressant trois conclusions. À mon avis, la Hongrie n'a rien fait pour empêcher cette organisation criminelle d'immigrer au Canada. Il a fallu dix ans pour détruire cette organisation. Les autorités hongroises n'ont pris aucune mesure pour rapatrier ces criminels. Mais le plus important, c'est qu'elles n'ont rien fait pour stopper les recruteurs hongrois, comme Veronika Kolompar, ou même les recruteurs canadiens. Selon moi, ils ne feront rien. Je peux vous assurer que ceux qui ont reçu le statut de réfugié au Canada retournent régulièrement en Hongrie pour y faire du recrutement. Cette loi pourrait vraiment nous aider à mettre un terme à ces activités.

Le message que je veux vous transmettre, c'est que ce n'est qu'une partie d'un problème plus vaste. C'est aussi ce que j'ai dit à David Sweet il y a environ un an et demi. La plupart des réfugiés hongrois — 98 p. 100 d'entre eux — ne sont pas de vrais réfugiés. Depuis que l'on a retiré l'exigence d'obtenir un visa, en 2008, ces réfugiés ont coûté 500 millions de dollars aux contribuables canadiens, et ce, uniquement en prestations d'aide sociale. Et on ne tient pas compte, entre autres, des coûts liés aux crimes dont ils sont responsables. Tous ces gens... Une centaine de réfugiés hongrois arrivent ici chaque semaine. Selon ce que me disent les policiers, depuis que l'organisation des Domator a été détruite à Hamilton, d'autres groupes ont pris la relève dans le secteur de la construction et ça se poursuit.

J'essaie de vous faire voir l'urgence de la situation, à vous et aux responsables de l'immigration et de l'aide sociale. Comme je l'ai dit au début de mon exposé, nous sommes tous victimes. Combien d'hôpitaux pourrait-on bâtir avec 500 millions de dollars? Probablement deux, mais cet argent est perdu. C'est ce que j'avais à dire. Je suis désolé, j'ai parlé trop longtemps.

Le président : C'est un récit fascinant. L'inconvénient, c'est qu'il ne nous reste qu'un peu plus de 30 minutes. Je ne crois pas vous avoir entendu commenter le projet de loi C-310. Brièvement, pourriez-vous...

M. Skarica : L'aspect extraterritorial est très important. On ne parle pas seulement ici de la Hongrie, mais aussi des pays de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Asie. Que font ces pays? Je peux vous dire qu'en ce moment, il y a des Hongrois — qui ont le statut de réfugié canadien — qui voyagent régulièrement en Hongrie. Ce projet de loi nous aiderait beaucoup à faire cesser ces activités. Je ne veux pas entrer dans les détails, car nous avons porté des accusations contre une personne ayant fait principalement du recrutement en Hongrie. Cette mesure législative pourrait nous aider dans cette affaire.

Le sénateur Fraser : Je vais tenter d'être brève, et je sais que le président voudra que vous soyez bref également, mais il est important d'aller au fond des choses.

I still do not quite see how this bill will help you with Hungary where, by your eloquent testimony, no one wants to help. The government apparently does not, the police do not; no one does. How can this bill help if you do not get cooperation in the other country?

Mr. Skarica: There are people travelling back and forth. Right now there is one person hiding out in Canada who has travelled back and forth. We have the evidence. Like the Miko family, those people are here. We have the evidence right now. We have them travelling back and forth so we know they have done recruiting in Hungary. They are in Canada so if we have the legislation, we have them. We have the witnesses here. That is the missing component right now.

Senator Fraser: What kind of work were these men doing? They were collecting welfare but they were also working, at what?

Mr. Skarica: They were working 16 hours a day basically, with one meal a day — scraps in some cases — and doing construction work. Construction is perfect because you are not mixing with the general public. They spoke Hungarian, no English, so they were perfect victims.

Senator Fraser: I used that phrase earlier today. Thank you very much, Mr. Skarica. Very interesting.

Senator Jaffer: Thank you for your presentation. Here of course we are talking about trafficking of labour, right?

Mr. Skarica: Yes.

Senator Jaffer: If this bill comes into place, it is to charge people doing things in Hungary, but they have Canadian citizenship or permanent residence here, right?

Mr. Skarica: Right.

Senator Jaffer: What I did not understand is that you brought Miko from Hungary?

Mr. Skarica: He was recruited in Hungary by Veronika Kolompar. He was here as a slave in the room I showed you in the picture. In February 2010 the RCMP did a raid and he was there. He has been in Canada, but his family was there and they were being threatened.

Senator Jaffer: Were you able to provide victim services for him?

Mr. Skarica: No, we did not. An NGO did and if they had not been there, I do not know what we would have done. If we went through the RCMP and other channels, I would still be going through channels now. It was an NGO that came out of nowhere. We need an attack on multiple fronts. Funding for those NGOs is vital because then they would not have to go through a lot of bureaucratic steps like I do. They can immediately send in the money and bring the witnesses.

Je ne vois toujours pas comment ce projet de loi peut vous aider en Hongrie où, comme vous l'avez si bien dit, ni le gouvernement, ni la police ne veulent intervenir. Comment cette mesure peut-elle vous aider si le pays visé ne coopère pas?

M. Skarica : Il y a des gens qui se rendent en Hongrie régulièrement. Nous avons la preuve que, en ce moment, une de ces personnes se cache au Canada. Nous avons des témoins, comme la famille Miko. Nous avons la preuve que ces gens se rendent régulièrement en Hongrie pour y faire du recrutement. Avec ce projet de loi, nous pourrions les arrêter lorsqu'ils seront sur notre territoire. Nous avons déjà des témoins. Cette mesure est l'outil qu'il nous manque.

Le sénateur Fraser : Que faisaient ces gens comme travail? Ils touchaient des prestations d'aide sociale, mais ils travaillaient aussi, non? Que faisaient-ils?

M. Skarica : Essentiellement, ils travaillaient 16 heures par jour dans la construction avec un seul repas dans la journée — des restants, habituellement. Le secteur de la construction est parfait dans ce cas, car ils n'ont pas à côtoyer le public. Ils ne parlaient que le hongrois; des victimes parfaites.

Le sénateur Fraser : J'ai utilisé la même phrase plus tôt. Merci beaucoup, monsieur Skarica. Ce fut très intéressant.

Le sénateur Jaffer : Merci pour votre exposé. Il est question ici de la traite de personnes à des fins de travail, n'est-ce pas?

M. Skarica : C'est exact.

Le sénateur Jaffer : Cette loi permettrait d'intenter des poursuites contre les citoyens canadiens ou ceux ayant le statut de résident permanent qui vont en Hongrie pour y faire du recrutement, c'est bien cela?

M. Skarica : C'est cela.

Le sénateur Jaffer : Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que vous avez amené Miko ici de Hongrie.

M. Skarica : Il a été recruté en Hongrie par Veronika Kolompar. Il était ici comme esclave dans la pièce que je vous ai montrée. En février 2010, la GRC a effectué une descente et il était là. Il était au Canada, mais sa famille était toujours en Hongrie et elle se faisait menacer.

Le sénateur Jaffer : Avez-vous été en mesure de lui fournir des services d'aide aux victimes?

M. Skarica : Non. C'est une ONG qui s'en est chargé. Sans elle, j'ignore ce que l'on aurait fait. S'il avait fallu que l'on passe par la GRC ou d'autres canaux, on n'aurait pas encore terminé. C'est une ONG inconnue qui nous a aidés. Nous devons attaquer ce problème de tous les angles. Le financement des ONG est essentiel, car elles n'ont pas à se soumettre, comme nous, à tous les processus administratifs. Elles peuvent tout simplement fournir des fonds et faire venir les témoins.

Senator Jaffer: I have been asking this question and you are Crown counsel — — and I also know you have worked closely with Ms. Smith — so you have had time to think about this bill.

As Crown counsel, are you in a position or do you have resources to bring those victims to Canada for a person that does trafficking abroad, for example in Hungary?

Mr. Skarica: The blunt answer is no, we do not.

Senator Jaffer: We have work to do on that.

Mr. Skarica: Yes.

Senator Angus: It was very interesting testimony, as the chair said. It is a little difficult for us to tie it right into this law, but I am interested in this business of refugees. You say they come here and claim refugee status and we have this act I know you can drive a truck through.

I made my crack earlier about smoked salmon and caviar. The word around Montreal is that they come here, claim refugee status, and the next thing you know, they are staying at the Ritz and are in the Ritz bar eating smoked salmon and caviar on our nickel. What is going on? What are they claiming their refugee status on?

Mr. Skarica: Most of these people are Roma. They are being prosecuted as Roma.

Senator Angus: Are Romas gypsies in Europe?

Mr. Skarica: Yes. The claims are always the same. There were some incidents in the past about skinheads beating a Roma. The applications I have seen, both from the victims and the accused, are almost identical: “I was going to school. I had no opportunities. I was beaten up by skinheads.” That is the gist of the refugee claim.

Senator Angus: Do you accept that?

Mr. Skarica: No. They are all bogus and in 98 per cent of the cases, we say, no.

Senator Angus: What do you do?

Mr. Skarica: We eventually deport them, but only after we pay them on average \$50,000 in welfare because it takes years to do it.

Senator Angus: Does it take years to get to the Federal Court?

Mr. Skarica: Yes, because there are appeals and so forth. They come in huge numbers and are not stupid. I have the stats here on a guilty plea for 2007 when 25 came in. Then, we lifted the Visa — 307 — and they found out that it is a Shangri-La here because we pay more than anybody else and they can get it right away. In

Le sénateur Jaffer : Ce n'est pas la première fois que je pose cette question. Vous êtes procureur de la Couronne — et je sais que vous avez travaillé en étroite collaboration avec Mme Smith. Donc, vous avez eu beaucoup de temps pour analyser ce projet de loi.

Les procureurs de la Couronne ont-ils les ressources nécessaires pour amener des victimes de traite de personnes au Canada, disons, à partir de la Hongrie?

M. Skarica : Je serai catégorique : non.

Le sénateur Jaffer : Nous avons encore du travail à faire à ce chapitre.

M. Skarica : Oui.

Le sénateur Angus : Comme l'a souligné le président, votre témoignage fut très intéressant. C'est un peu difficile pour nous de faire le lien avec ce projet de loi, mais la question des réfugiés m'intéresse. Vous dites que ces gens viennent ici et demandent le statut de réfugié. La loi actuelle est une vraie passoire.

J'ai fait une blague plus tôt en parlant de saumon fumé et de caviar. On dit, à Montréal, que ces gens viennent ici demander le statut de réfugié et qu'on les voit ensuite au bar du Ritz en train de déguster du saumon fumé et du caviar, alors qu'ils touchent des prestations d'aide sociale. Que se passe-t-il? Leur demande s'appuie sur quoi?

M. Skarica : La plupart sont des Roms, et c'est la raison pour laquelle ils se font persécuter.

Le sénateur Angus : Les Roms sont des Tziganes en Europe, c'est cela?

M. Skarica : Oui. Ils racontent tous la même histoire. Il y a déjà eu des incidents où des skinheads ont battu des Roms. Les demandes de statut de réfugié que j'ai vues, tant celles des victimes que des accusés, sont presque toutes identiques. Les demandeurs disent : « Je n'allais pas à l'école. Je n'avais pas d'avenir. Je me suis fait tabasser par des skinheads. » C'est essentiellement ce qu'ils prétendent.

Le sénateur Angus : Vous les croyez?

M. Skarica : Non. Ce sont de fausses déclarations. Dans 98 p. 100 des cas, la demande est rejetée.

Le sénateur Angus : Que faites-vous alors?

M. Skarica : Ils finissent par être expulsés, mais pas avant d'avoir touché, en moyenne, 50 000 \$ en prestations d'aide sociale. L'expulsion peut prendre plusieurs années.

Le sénateur Angus : Faut-il attendre plusieurs années avant qu'une affaire soit entendue en Cour fédérale?

M. Skarica : Oui, notamment en raison des appels. Ces gens ne sont pas idiots. Ils viennent ici en grand nombre. J'ai les statistiques ici. En 2007, 25 ont présenté une demande. En 2008, lorsque l'on a retiré l'obligation d'obtenir un visa, 307 ont présenté une demande. Ils ont découvert un pays où coulent le lait

2009, 2,500 people came; in 2010, 2,300 people came; and in 2011, 5,000 came. The numbers are exponential and that is why there is an urgency to this bill.

Senator Angus: Is this for multiple countries?

Mr. Skarica: No. This is Hungary alone — \$500 million to Hungary alone. You can see the exponential growth. This has the potential to bankrupt our country at this rate of exponential growth.

Senator Angus: You are an officer of the law, a Crown prosecutor. You are in a position to know all this. I am not criticizing. You are getting it off your chest before us and on television.

Mr. Skarica: We have a guilty plea.

Senator Angus: What can we do? It is a two-edged sword. The Refugee and Immigration Protection Act does not seem to work.

Mr. Skarica: Minister Kenney is addressing it. You can either impose a visa on abusive countries like Hungary or you have the new system. It is not worth it. Remember, it is \$50,000 because they are here for three or four years. The process will be expedited so that it is dealt with in three months; then it is not worth it. Right now, they know. They are coming in right now at a rate of 100 per week.

Senator White: Thank you for your excellent presentation. I have asked the same question of a couple of people. You talked about people being convicted and when they are released and how difficult it is for us to move those people out of the country if at all possible. Have you given any thought to whether we need to look at expulsion legislation, like Switzerland enacted, the U.S. has had since 9/11 and other countries have as well?

Mr. Skarica: I would be guessing. Most of these people do not have status. They are bogus refugees. We are giving them their six years, and then we are basically deporting them.

Senator Baker: My question will be very short and probably not associated with your presentation, which was very thorough.

I wonder about this piece of paper you distributed. It says “Not to be distributed. Not to be copied.” Then it says “only with the permission of Assistant Sergeant Tim Hughes.” Have you done something illegal by giving this to us?

Mr. Skarica: I hope not. Basically, our position is that this is a court document that has been entered into many times. Now it is a public document. This was done earlier during the bail hearings.

et le miel, où l'on vous donne immédiatement des prestations d'aide sociale plus élevées que partout ailleurs. En 2009, 2 500 personnes ont présenté une demande. En 2010, ils étaient 2 300. En 2011, ils étaient 5 000. Les chiffres augmentent de manière exponentielle. C'est la raison pour laquelle il faut adopter ce projet de loi.

Le sénateur Angus : Parlez-vous de divers pays?

M. Skarica : Non, il ne s'agit que de la Hongrie — 500 millions de dollars pour ce pays. On voit la croissance exponentielle, qui risque de mettre notre pays en faillite.

Le sénateur Angus : Vous êtes un officier de justice, un procureur de la Couronne. Vous êtes en mesure de savoir tout cela. Ce n'est pas une critique que je fais. Vous vous videz le cœur devant nous et les téléspectateurs.

M. Skarica : Nous avons un plaidoyer de culpabilité.

Le sénateur Angus : Que pouvons-nous faire? C'est une arme à deux tranchants. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ne semble pas fonctionner.

M. Skarica : Le ministre Kenney s'en occupe. On peut soit exiger un visa des pays qui abusent de la situation comme la Hongrie, soit établir le nouveau système. Cela ne vaut pas la peine. Rappelez-vous que c'est 50 000 \$ parce qu'ils sont au pays pour trois ou quatre ans. Le processus sera accéléré de sorte qu'on règle le dossier en trois mois; ensuite, c'est inutile. À l'heure actuelle, ils le savent. Une centaine entrent au pays toutes les semaines.

Le sénateur White : Je vous remercie de votre excellent exposé. J'ai posé la même question à quelques autres personnes. Vous avez parlé des gens qui sont condamnés et du moment où on les libère et vous avez dit à quel point il est difficile, voire impossible, pour nous de les faire sortir du pays. Avez-vous réfléchi à la possibilité qu'il nous faille envisager d'adopter des mesures d'expulsion, comme la Suisse l'a fait, et comme les États-Unis l'ont fait après le 11 septembre et comme d'autres pays?

M. Skarica : J'imagine. La plupart de ces gens n'ont pas de statut. Ce sont de faux réfugiés. Nous leur accordons leurs six années, et ensuite nous les expulsions.

Le sénateur Baker : Ma question est très brève et n'est probablement aucunement liée au contenu de votre exposé, qui était très détaillé.

C'est au sujet du document que vous nous avez fourni. On y indique qu'il ne doit pas être distribué ni reproduit. Il est écrit ensuite « seulement avec la permission du sergent assistant, Tom Hughes ». Est-il illégal de nous le donner?

M. Skarica : J'espère que non. Pour l'essentiel, nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un document judiciaire qui a été consulté maintes fois. Il est maintenant public. Cela a été fait plus tôt au cours des enquêtes sur le cautionnement.

Senator Baker: I have a final general question that came to my mind while you were presenting. We have a couple of senators at this table who were very experienced police officers in their former lives. We have gone over many times the role of a police officer to investigate and to lay a charge and the Crown prosecutor to have a second look as to whether the charge should be laid. I was getting the impression when you were giving the presentation that you are doing an investigation — that you were part of the investigation with the RCMP?

Mr. Skarica: When I took over the file, we just had human trafficking charges. When we looked at it, we laid conspiracy charges as well. I am kind of a hybrid. Charges were laid, but when I took it over, we laid extra charges. The investigation continued throughout the entire process until the guilty pleas.

Senator Baker: Thank you.

The Chair: You did not mention it in your submission, but you had a death threat on your life as well. Did you ever determine where that originated?

Mr. Skarica: I did not know who Joy Smith was. She basically contacted me eventually. We had them all in custody except for one guy called Ferenc Domotor Jr. We just could not get him to do the bail review. His lawyer kept stalling, and I am the Supreme Court of Canada and I have late disclosures et cetera. We finally got our third or fourth date in June. We heard around that time, because he was the last one out, that a contract killer was coming over from Hungary to kill me, the two police officers and virtually all those witnesses. As I have indicated, this is organized crime. They are powerful, wealthy and feared over there. This experience of going to jail was alien to them, especially given what happened in Hungary. They took those steps. Joy Smith found out about it, as did CBSA from a different source. He was stopped in England on the way over with six girls; so that tells you there was probably something else going on as well.

Senator Di Nino: Mr. Skarica, you described an activity where these slaves were brought to Canada by these folks to work in construction. Who owned the construction company?

Mr. Skarica: It was basically the people you see mostly in the yellow box. The business documents said Ferenc Domotor, but you can see on the list that there is a Ferenc Domotor Sr., Ferenc Domotor on the left-hand side and a Ferenc Domotor Jr.; and he had a son called Ferenc Domotor. It was hard to figure out who it was but fortunately for us, Ferenc Domotor Jr. testified and said that he owned the business with Gyula Domotor and Attila Kolompar.

Senator Di Nino: They were not placed with other construction companies who may have been co-conspirators.

Mr. Skarica: No.

Le sénateur Baker : J'ai une dernière question générale qui m'est venue en tête pendant votre exposé. Deux ou trois sénateurs ici étaient des policiers d'expérience dans leur ancienne vie. Nous avons examiné à maintes reprises le rôle du policier d'enquête et de porter des accusations, et du procureur de la Couronne de déterminer si les accusations doivent être portées. Pendant votre exposé, j'avais l'impression que vous faisiez une enquête — que vous participiez à l'enquête avec la GRC. Est-ce le cas?

M. Skarica : Lorsque j'ai repris le dossier, il n'y avait que des accusations de traite de personnes. Après l'avoir examiné, nous avons ajouté des accusations de complot. Mon rôle est en quelque sorte multiple. Des accusations ont été portées, mais après avoir étudié le dossier, nous en avons ajouté. L'enquête s'est poursuivie durant tout le processus jusqu'au plaidoyer de culpabilité.

Le sénateur Baker : Merci.

Le président : Vous n'en avez pas parlé, mais vous avez reçu des menaces de mort. Avez-vous réussi à trouver d'où elles venaient?

M. Skarica : Je ne savais pas qui était Joy Smith. Elle a communiqué avec moi. Nous les avons tous fait incarcérer, sauf un homme, qui s'appelle Ferenc Domotor Jr. Nous ne pouvions pas l'amener à l'examen de la caution. Son avocat bloquait les choses constamment, et disait « je suis de la Cour suprême du Canada et j'ai des divulgations tardives », et cetera. Nous avons finalement obtenu notre troisième ou quatrième date en juin. Au cours de cette période, nous avons entendu dire que, parce qu'il était le dernier, un tueur à gages allait venir de la Hongrie pour assassiner les deux policiers, tous les témoins et moi-même. Comme je l'ai dit, il s'agit du crime organisé. Ces gens-là sont puissants, riches et font peur à la population là-bas. Aller en prison était quelque chose d'étranger pour eux, surtout compte tenu de ce qui s'est passé en Hongrie. Ils ont pris cette voie. Joy Smith l'a découvert, tout comme l'ASFC, mais d'une source différente. Il a été arrêté en Angleterre et était accompagné de six filles; cela indique donc qu'il se passait probablement autre chose.

Le sénateur Di Nino : Monsieur Skarica, vous avez expliqué que ces gens amenaient des esclaves au Canada pour travailler dans la construction. À qui appartenait l'entreprise de construction?

M. Skarica : Ce sont essentiellement les gens qui sont indiqués en jaune. On voit le nom de Ferenc Domotor dans les documents, mais dans la liste, il y a Ferenc Domotor Sr., Ferenc Domotor, à gauche, et Ferenc Domotor Jr.; et il a appelé son fils Ferenc Domotor. C'était difficile de savoir qui c'était, mais heureusement pour nous, Ferenc Domoto Jr. a témoigné et a dit qu'il était le propriétaire de l'entreprise, en partenariat avec Gyula Domotor et Attila Kolompar.

Le sénateur Di Nino : Ils n'ont pas été placés dans des entreprises de construction possiblement complices?

M. Skarica : Non.

Senator Di Nino: Was there a charge against these folks? They were probably not remitting income tax and Employment Insurance premiums and so on.

Mr. Skarica: No, they were not.

Senator Di Nino: Could we not get them on that as well?

Mr. Skarica: We did not need to. With the human trafficking, we had solid evidence. When we started out the range for human trafficking in Canada was two to five years; and we just upped it to six to nine years.

Senator Di Nino: I understand you to say that this bill, as it stands and as I have described before as modest but important, would be helpful for you in future cases of this nature.

Mr. Skarica: It would be helpful right now because we have some coming back and forth.

Senator Di Nino: It would help you to pick them up and charge them?

Mr. Skarica: Yes.

Senator Unger: It is a very interesting story. My question is simple: What happens to these guys when they get out of jail having finished their sentences?

Mr. Skarica: Virtually all of them will be deported. The ones with status lied on their forms for refugee status and landed immigrant status. They are always asked about background charges; and they lied about that. What happens to them is up to CBSA and Employment and Immigration Canada. They have the power to go after them and revoke all that stuff. That is up to them.

Senator Unger: Is it your expectation that that will be a speedy process?

Mr. Skarica: I have no idea.

The Chair: With respect to the pictures of homes you showed us, Frank Domotor's house was the first slide?

Mr. Skarica: Yes.

The Chair: His brother's house was the second slide?

Mr. Skarica: The last house was his brother's.

The Chair: Did you indicate earlier that they were both receiving welfare?

Mr. Skarica: Everybody when they came over began receiving welfare. Gyongyi Kolompar, by the way, was convicted in one of her pleas of welfare fraud for \$25,000 and she was living in that house.

Le sénateur D Nino : Ces gens ont-ils fait face à des accusations? Ils ne payaient probablement pas d'impôt et de cotisation à l'assurance-emploi, et cetera.

M. Skarica : Non.

Le sénateur Di Nino : Ne pouvions-nous pas faire quelque chose à cet égard également?

M. Skarica : Ce n'était pas nécessaire. Avec la traite de personnes, nous avons une preuve solide. Lorsque nous avons commencé, la durée des peines d'emprisonnement pour la traite de personnes au Canada variait de deux à cinq ans; c'est maintenant de six à neuf ans.

Le sénateur Di Nino : Je crois comprendre qu'à votre avis, l'adoption du projet de loi, que j'ai décrit comme étant modeste, mais important, vous serait utile pour ce genre d'affaires dans l'avenir.

M. Skarica : Il serait utile dès maintenant, car des affaires vont et viennent.

Le sénateur Di Nino : Cela vous aiderait à les attraper et à porter des accusations contre eux?

M. Skarica : Oui.

Le sénateur Unger : C'est une histoire très intéressante. Ma question est simple : qu'arrivera-t-il à ces gens lorsqu'ils sortiront de prison?

M. Skarica : Ils seront pratiquement tous déportés. Ceux qui ont un statut de réfugié et un statut d'immigrant admis ont donné de faux renseignements lorsqu'ils ont rempli les formulaires. On leur demande toujours s'ils ont déjà été accusés de quoi que ce soit dans le passé; ils ont menti. C'est l'ASFC et Emploi et Immigration Canada qui décident de leur sort. Ils ont le pouvoir de les poursuivre et de révoquer leur statut. La décision leur appartient.

Le sénateur Unger : Vous attendez-vous à un processus rapide?

M. Skarica : Je n'en ai aucune idée.

Le président : En ce qui concerne les photos de maisons que vous nous avez montrées, celle de Frank Domotor était sur la première diapositive?

M. Skarica : Oui.

Le président : La maison de son frère était sur la deuxième diapositive?

M. Skarica : C'est la dernière maison qui est celle de son frère.

Le président : Avez-vous dit un peu plus tôt qu'ils recevaient tous les deux de l'aide sociale?

M. Skarica : Tous les gens qui venaient ici recevaient d'abord de l'aide sociale. Soit dit en passant, dans un de ses plaidoyers, Gyongyi Kolompar a été reconnue coupable d'une fraude en matière d'aide sociale de 25 000 \$, et elle habitait dans cette maison.

The Chair: At the time those photos were taken and all the charges were laid, they were not on welfare?

Mr. Skarica: They were not. They were the exception to the rule at that time, although Gyongyi Kolompar, like I said, owed welfare \$25,000 for fraud and never paid any of it back.

The Chair: There are welfare rules that apply in Ontario. Are they standardized across the country? I know it is a provincial responsibility. Is Ontario, for lack of a better expression, an easier place to land and gain access to that kind of support?

Mr. Skarica: I do not know, but I understand that every province has different rules. What shocked me to discover is that these people that have been convicted of welfare fraud, the ones that have status, once they are out of jail, they can apply for welfare again. Even though they have been convicted of welfare fraud, they owe \$25,000 and they have been living lavishly, they can apply for welfare again immediately.

The Chair: Does the Crown use proceeds of crime legislation here at all to seize these properties and assets?

Mr. Skarica: They were very clever. Basically the homes you see were mortgaged pretty well to the hilt. They had \$100,000 equity, so by the time we were able to move against them, the equity was gone. They lost those houses; they sold them basically for the mortgages.

The \$5 million, we had problems with resources; again, we only had two officers in a thing this big. Therefore, we never interviewed many of the employers and we do not know where the money went. We suspect it all went back to Hungary for bars and restaurants. What do you do there? You get girls and strippers and the process goes on. That is where I have heard the money went.

The Chair: There was no recovery at all?

Mr. Skarica: No, there was no recovery. We do not even know where it went. That is the best information I have.

The Chair: Thank you, Mr. Skarica.

Mr. Skarica: It is an honour. As I say, I am an immigrant to this country, and it is an honour to be here.

The Chair: It was a real education for all of us. Thank you very much for being here.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 14, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which were referred Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons); and Bill S-209, An Act to amend the Criminal Code (prize fights), met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

Le président : Lorsque les photos ont été prises et que toutes les accusations ont été portées, ils ne recevaient pas d'aide sociale?

M. Skarica : Non. Ils étaient l'exception à la règle, bien que, comme je l'ai dit, Gyongyi Kolompar devait 25 000 \$ pour fraude et n'a jamais rien remboursé.

Le président : Il y a des règles qui s'appliquent en Ontario pour l'aide sociale. Sont-elles uniformes au Canada? Je sais que le domaine relève de la province. L'Ontario est-il, si on peut dire, un endroit où il est plus facile d'avoir accès à ce genre d'aide?

M. Skarica : Je ne le sais pas, mais je crois comprendre que chaque province a ses règles. Ce qui m'a choqué, c'est de découvrir qu'une fois que ces personnes, qui ont été reconnues coupables de fraude en matière d'aide sociale et qui ont un statut, sortent de prison, elles font une autre demande d'aide sociale. Même si elles ont été reconnues coupables de fraude en matière d'aide sociale, qu'elles doivent 25 000 \$ et qu'elles vivent dans le luxe, elles peuvent redemander de l'aide sociale immédiatement.

Le président : La Couronne a-t-elle recours à des dispositions sur les produits de la criminalité pour saisir les biens?

M. Skarica : Ils étaient très malins. Pour l'essentiel, les maisons que vous voyez étaient hypothéquées au maximum. La valeur nette était de 100 000 \$, et donc lorsque nous avons pu agir, il n'y avait plus rien. Ils ont perdu les maisons; ils les ont vendues essentiellement pour la valeur de l'hypothèque.

Concernant les 5 millions de dollars, nous avons des problèmes de ressources; encore une fois, nous n'avions que deux agents pour une enquête aussi énorme. Nous n'avons donc pas rencontré une bonne partie des employés et nous ignorons où est l'argent. Nous pensons que tout est retourné dans des bars et des restaurants en Hongrie. Que fait-on là-bas? On trouve des filles et des danseuses nues et cela continue. On m'a dit que c'est là que l'argent se trouve.

Le président : On n'a rien récupéré du tout?

M. Skarica : Non, rien. Nous ne savons même pas où est l'argent. C'est le meilleur renseignement que nous avons.

Le président : Merci, monsieur Skarica.

M. Skarica : C'est un honneur. Comme je l'ai dit, je suis un immigrant, et c'est un honneur pour moi d'être ici.

Le président : Votre témoignage a été très instructif pour nous tous. Je vous remercie beaucoup de votre présence.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 14 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour l'examen des projets de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), et S-209, Loi modifiant le Code criminel (combats concertés), qui lui ont été renvoyés.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Good morning, everyone. Welcome to all, including members of the public who are viewing today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the CPAC television network. Today we are continuing our consideration of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons). This bill was first introduced in the House of Commons on October 3 of last year by Joy Smith, Member of Parliament for Kildonan—St. Paul in the province of Manitoba.

The summary of the bill states that it amends the Criminal Code to add the offence of trafficking in persons to the offences committed outside Canada for which Canadian citizens or permanent residents may be prosecuted in Canada. It also amends the code to add factors that the court may consider when determining whether an accused exploits another person.

Bill C-310 was referred to the committee by the Senate on May 15 of this year for further examination. This is our third and final meeting.

I would like to welcome and introduce our witnesses for today to the committee. From Justice Canada, we have Matthew Taylor, Counsel, Criminal Law Policy Section; from Public Safety Canada we have Yves Leguerrier, Director, Serious and Organized Crime Division; and from the RCMP we have Superintendent Shirley Cuillierier, Immigration and Passports, and Sergeant Marie-Claude Arsenault, Non Commissioned Officer in Charge of the Human Trafficking National Coordination Centre.

I am not sure if all of you have opening statements. I understand Mr. Taylor will begin.

Matthew Taylor, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Thank you Mr. Chair, and good morning, senators. I have been asked to comment on two specific issues, which are how this bill compares to previous bills on the same subject — notably former Bill C-612 considered by Parliament during the last session — and the amendments to this bill that were adopted by the Standing Committee on Justice and Human Rights and passed by the House of Commons.

As you know, section 279.01 of the Criminal Code currently prohibits the recruiting, transporting, receipt, holding, concealing or harbouring of a person or exercising control, direction or influence over the movements of a person for the purposes of exploiting them or facilitating their exploitation. It is a lot of words, but in short, the offence requires an act done with the specific intent of exploiting a victim or facilitating their exploitation.

Proving exploitation is a critical aspect of the crime of human trafficking and as it stands, proving this aspect is a two-stage process. First, it must be established that the accused intended to cause a person to provide or offer to provide his or her labour or

[Traduction]

Le président : Bonjour à tous, y compris au public qui suit les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur la chaîne CPAC. Aujourd'hui, nous poursuivons l'examen du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes). Ce projet de loi a d'abord été déposé à la Chambre des communes le 3 octobre 2011, par Joy Smith, députée de Kildonan—St. Paul, au Manitoba.

Dans le sommaire du projet de loi, on lit qu'il modifie le Code criminel afin d'ajouter la traite des personnes aux infractions commises à l'étranger pour lesquelles les citoyens canadiens et les résidents permanents peuvent être poursuivis au Canada. Il modifie également le Code afin de préciser certains facteurs que le tribunal peut prendre en compte lorsqu'il détermine si un accusé exploite une autre personne.

Le comité sénatorial a été saisi du projet de loi C-310 le 15 mai de cette année, pour son examen approfondi. C'est notre troisième et dernière réunion sur la question.

J'accueille maintenant nos témoins d'aujourd'hui et je vous les présente. Pour le ministère de la Justice, il s'agit de M. Matthew Taylor, avocat à la Section de la politique en matière de droit pénal. Pour Sécurité publique Canada, M. Yves Leguerrier, directeur de la Division des crimes graves et du crime organisé; pour la GRC, la surintendante Shirley Cuillierier, Immigration et Passeports et la sergente Marie-Claude Arsenault, sous-officière responsable du Centre national de coordination contre la traite de personnes.

Je ne sais pas si vous avez tous des déclarations préliminaires à faire. Je pense que nous commençons avec M. Taylor.

Matthew Taylor, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice du Canada : Merci, monsieur le président. Bonjour mesdames et messieurs. On m'a demandé de commenter deux questions précises, c'est-à-dire la façon dont le présent projet de loi se compare aux projets de loi antérieurs sur le même sujet, notamment l'ancien projet de loi C-612, que le Parlement a examiné au cours de la dernière session, puis les modifications apportées au présent projet de loi, qui ont été formulées par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, puis adoptées par la Chambre des communes.

Comme vous savez, l'article 279.01 du Code criminel interdit actuellement de recruter, de transporter, de recevoir, de détenir, de cacher ou d'héberger une personne ou d'exercer un contrôle, une direction ou une influence sur ses mouvements en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation. Bref, il y a infraction si l'acte a été commis avec l'intention d'exploiter la victime ou de faciliter son exploitation.

La preuve de l'exploitation est un aspect déterminant du crime de la traite des personnes et, actuellement, on l'administre en deux étapes. Il faut d'abord établir que l'accusé avait l'intention d'amener la personne à fournir ou à offrir de fournir son travail

services. Second, it must be established that the labour or services was provided, or would be provided, as a result of conduct that, in all of the circumstances, could reasonably be expected to cause the victim to believe that his or her safety or someone known to them would be threatened if they failed to provide their labour or services.

As to the safety test, I would note that the concept of safety has been interpreted broadly by our courts in Canada. It is not strictly limited to physical harm; it also includes mental, psychological or emotional safety.

It is also critical to note that this test does not require proof that the victim subjectively believed their safety would be threatened. Rather, it requires proof that the conduct used by the trafficker is such that a reasonable person in the victim's position, having regard to all of their circumstances, would have had such a belief. In other words, it is the nature of the conduct, and context in which the accused engages in that conduct, that is integral to the determination of the reasonably expected effect on the victim. That is by way of background.

I also note that Bill C-310 would make explicit the types of conduct that a court could take into consideration when determining whether exploitation had occurred. In this respect, the amendments would codify what the courts can already take into consideration and provide greater clarity for police and prosecutors.

I will briefly discuss how this bill differs from Bill C-612, which received second reading debate before the last session of Parliament was prorogued.

They both contain similar, though not identical, amendments. For example, both include amendments to allow Canada to prosecute Canadian citizens or permanent residents who commit human trafficking abroad. Both also propose changes related to how exploitation would be established. As well, Bill C-612 proposed a number of additional amendments, including in the areas of sentencing and proceeds of crime.

By way of conclusion, I will speak about the effect of the amendments that were adopted by the House of Commons. The first amendment is straightforward and simply ensures that all trafficking-specific offences that are in the Criminal Code would be subject to extraterritorial prosecutorial jurisdiction. As I said earlier, the second amendment would simplify the proposed list of conduct that a court could take into consideration and make clear that the conduct is relevant to determine whether the legal test of exploitation has been met.

I will conclude with that and I am happy to provide any additional information. Thank you.

ou ses services. Ensuite, il faut établir que ce travail ou ces services ont été fournis ou étaient censés être fournis à la suite d'agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, qu'ils feraient croire à la personne qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît.

Quant au critère de sécurité, les tribunaux canadiens ont interprété au sens large la notion de sécurité. Elle ne s'applique pas seulement aux préjudices physiques, mais elle englobe aussi la sécurité d'ordre psychologique, mentale ou émotive.

Il importe aussi d'observer que, d'après ce critère, il n'est pas nécessaire de prouver que la victime, subjectivement, croyait que sa sécurité serait menacée. Il convient plutôt de démontrer que les agissements de l'accusé ont été tels qu'une personne raisonnable, qui se trouverait dans la même situation que la victime, compte tenu du contexte, aurait la même croyance. Autrement dit, la nature des agissements et le contexte dans lequel l'accusé les a commis sont cruciaux pour déterminer les effets auxquels on pourrait raisonnablement s'attendre sur la victime. C'est ce qu'il importe de savoir.

Je souligne également que le projet de loi C-310 précise le genre d'agissements dont le tribunal pourrait tenir compte au moment d'établir s'il y a eu exploitation. À cet égard, les modifications codifieraient les éléments dont les tribunaux peuvent déjà tenir compte et clarifieraient certains aspects de la question pour les services de police et les poursuivants.

J'aborderai maintenant rapidement les différences qui existent entre le projet de loi et le projet de loi C-612, qui a fait l'objet d'un débat en deuxième lecture avant la prorogation de la dernière session du Parlement.

Les deux projets de loi renferment des amendements similaires, mais non identiques. Par exemple, ils renferment des modifications pour permettre au Canada de poursuivre des citoyens canadiens et des résidents permanents qui se livrent à la traite de personnes à l'étranger. Les deux, également, proposent des modifications sur la manière d'établir qu'il y a eu exploitation. Le projet de loi C-612 proposait également un certain nombre de modifications supplémentaires, notamment en ce qui concerne la détermination de la peine et les produits de la criminalité.

En guise de conclusion, je toucherai un mot sur l'effet des modifications adoptées par la Chambre des communes. La première est claire et elle garantit simplement que toutes les infractions relatives à la traite de personnes prévues dans le Code criminel font partie des infractions commises à l'étranger pour lesquelles des poursuites peuvent être intentées au Canada. Comme je l'ai dit plus tôt, la deuxième modification simplifie la liste proposée d'agissements dont le tribunal peut tenir compte et elle clarifie qu'il est pertinent d'examiner les agissements afin de savoir si le critère juridique relatif à l'exploitation a été satisfait.

C'est ici que se termine mon exposé. Je serai heureux de vous informer davantage. Merci.

The Chair: Does anyone else wish to make an opening statement?

[Translation]

Yves Leguerrier, Director, Serious and Organized Crime Division, Public Safety Canada: My name is Yves Leguerrier. I am the Director of the Serious and Organized Crime Division at Public Safety Canada. I am pleased to be able to talk to you about human trafficking today.

The true extent of human trafficking, either in Canada or internationally, is difficult to assess owing to the hidden nature of this crime. The International Labour Organization estimates that, at any given time, at least 2.45 million people are trafficked worldwide.

Human trafficking for the purpose of sexual exploitation constitutes the majority of human trafficking cases encountered by law enforcement agencies in Canada, and the vast majority of those cases involved Canadian victims. More recently, however, forced labour cases have been more frequently identified. For example, in October 2010, investigators laid human trafficking and fraud charges against ten family members from the Hamilton area.

[English]

I will leave it to my RCMP colleague to tell the committee about the number of cases in Canada. However, we know human trafficking is a lucrative activity that generates billions of dollars annually for organized criminal networks as well as individuals. It affects virtually every country, including Canada.

As I am sure you are aware, the government launched a national action plan to combat human trafficking last week on June 6. The national action plan is a road map forward that builds on our current responses and commitments to our partners to address human trafficking domestically and abroad. It references international and domestic knowledge and puts in place a significant measure that will address human trafficking in all its forms, both for the purpose of sexual exploitation and forced labour.

Canada's National Action Plan to Combat Human Trafficking focuses on four pillars.

[Translation]

First, the plan aims to prevent human trafficking by enhancing training to our police officers, border agents and other front-line workers to help them recognize signs of human trafficking; by raising awareness among Canadians; and by working with communities to identify people and places most at risk.

Le président : Y a-t-il d'autres déclarations préliminaires?

[Français]

Yves Leguerrier, directeur, Division des crimes graves et du crime organisé, Sécurité publique Canada : Je m'appelle Yves Leguerrier, je suis directeur de la Division des crimes graves et du crime organisé à Sécurité publique Canada. Je suis heureux de pouvoir vous parler aujourd'hui de la traite de personnes.

Il est difficile de bien cerner toute l'étendue de la traite de personnes tant au Canada qu'ailleurs dans le monde étant donné la nature discrète du problème. L'Organisation internationale du travail, par exemple, estime à au moins 2,45 millions, en tout temps et à un point X, le nombre des victimes de la traite d'êtres humains dans le monde.

La traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle constitue la majorité des cas qu'ont découverts les organisations d'application de la loi au Canada, et pour la grande majorité de ces cas, les victimes étaient de nationalité canadienne. Cependant, on découvre de plus en plus de cas de travail forcé. Par exemple, en octobre 2010, des enquêteurs ont déposé des accusations de traite de personnes et de fraude contre dix membres d'une même famille dans la région de Hamilton.

[Traduction]

Je laisserai à ma consœur de la GRC le soin de renseigner le comité sur le nombre de cas au Canada. Cependant, nous savons que la traite de personnes est lucrative, qu'elle génère chaque année des milliards de dollars pour les réseaux du crime organisé et pour des individus. Elle touche presque tous les pays, y compris le Canada.

Comme vous le savez sans doute déjà, la semaine dernière, le 6 juin, le gouvernement a lancé un plan national d'action pour combattre la traite de personnes. C'est une feuille de route pour l'avenir, qui se fonde sur nos interventions actuelles et nos engagements pris avec nos partenaires pour lutter contre la traite de personnes, tant au pays qu'à l'étranger. Il tire parti des connaissances acquises à l'échelle nationale et internationale et il prévoit la mise en œuvre d'importantes initiatives de lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes, que ce soit pour leur exploitation sexuelle ou pour le travail forcé.

Le Plan national de lutte contre la traite de personnes est axé sur quatre piliers.

[Français]

Premièrement, il vise à prévenir la traite de personnes en améliorant la formation donnée aux policiers, aux agents frontaliers et aux intervenants de première ligne pour les aider à reconnaître les signes de la traite de personnes en sensibilisant davantage les Canadiens à ce sujet et en travaillant avec les collectivités pour identifier les gens et déterminer les endroits qui sont les plus à risque.

Second, the plan seeks to protect and provide assistance to victims of human trafficking by increasing financial support for victim services and by identifying and protecting domestic and foreign nationals in Canada who are vulnerable to trafficking, including young females aged 15 to 21.

Third, the plan aims to strengthen the prosecution pillar by creating Canada's first integrated law enforcement team dedicated to identifying, disrupting and prosecuting human traffickers in our country. Bill C-310 would also strengthen this pillar by holding Canadians accountable for human trafficking crimes they commit abroad.

Finally, the plan seeks to enhance partnerships with relevant stakeholders to ensure a comprehensive and coordinated approach and will build on research and improve information sharing to better collect and report data related to human trafficking, and ensure monitoring.

Under this pillar, Public Safety Canada will hold annual round tables with partners and stakeholders to improve responses to this crime.

[English]

This action plan is ambitious. Therefore, Public Safety Canada will lead a human trafficking task force composed of key federal departments and stakeholders to provide direction and coordination to action plan activities.

Thank you for your attention. Along with my colleagues, I am happy to answer any questions.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Superintendent Shirley Cuillierier, Immigration and Passports, Royal Canadian Mounted Police: Good morning. I am the Superintendent, the Director of the RCMP's Immigration and Passports Division at the National Headquarters in Ottawa. Joining me today is my colleague Sergeant Marie-Claude Arsenault, who is in charge of the Human Trafficking National Coordination Centre. Thank you for inviting us to speak to you today about human trafficking.

The first thing I want to address is the difference between human smuggling and human trafficking, since they are not the same.

Deuxièmement, le plan vise à protéger et à aider les victimes de la traite des personnes en augmentant le soutien financier alloué aux services pour les victimes ainsi qu'en identifiant et en protégeant les ressortissants canadiens et étrangers au Canada qui sont vulnérables aux activités de la traite de personnes, ce qui comprend les jeunes femmes âgées de 15 à 21 ans.

Troisièmement, il compte renforcer le pilier sur les poursuites en créant la première équipe intégrée d'application de la loi au Canada consacrée à l'identification, à la perturbation et à la poursuite des personnes impliquées dans la traite de personnes dans notre pays. Le projet de loi C-310, en ce sens, renforcerait aussi ce pilier en tenant les Canadiens responsables des crimes qu'ils commettent à l'étranger.

Enfin, le plan vise à accroître les partenariats avec les intervenants pertinents afin de mettre en place une démarche complète et coordonnée qui prendra appui sur les recherches et qui vise à améliorer l'échange d'information pour accroître la capacité de recueillir des données sur la traite de personnes pour en mesurer l'effet et en assurer le suivi.

Dans le cadre de ce pilier, Sécurité publique Canada tiendra chaque année des tables rondes avec des partenaires et des intervenants pour améliorer les interventions mises sur pied afin de lutter contre le problème.

[Traduction]

Ce plan d'action est ambitieux. C'est pourquoi Sécurité publique Canada dirigera un groupe de travail sur la traite des personnes, composé d'intervenants et de représentants des principaux ministères fédéraux, afin d'orienter et de coordonner les travaux prévus dans le plan d'action.

Je vous remercie de votre attention. Avec l'aide de mes collègues, je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci.

[Français]

Surintendante Shirley Cuillierier, Immigration et Passeports, Gendarmerie royale du Canada : Bonjour, je suis surintendante, directrice de la sous-direction des questions d'immigration et de passeport à la direction générale de la GRC à Ottawa. Je suis accompagnée de ma collègue, la sergente Marie-Claude Arsenault, responsable du Centre national de coordination contre la traite des personnes. Merci de nous avoir invités aujourd'hui pour parler de la traite des personnes.

La première question que je veux aborder est celle de la différence entre le passage de clandestins et la traite de personnes, deux crimes bien distincts.

[English]

Human smuggling involves the illegal movement of people across international borders with their consent in exchange for payment. More often than not, once they have paid their smuggling fee, smuggled people are set free when they arrive at their destination.

Human trafficking is a very different crime that involves recruiting, transporting or harbouring people against their will for the purpose of exploiting them, typically in the sex trade or as forced labour.

Human trafficking is modern-day slavery. It is a crime that knows no borders and affects all countries, including Canada.

Victims may be trafficked across international borders or within a country. They can be trafficked within a city or move from one city to another. That said, it is not necessary that a person be moved from one place to another in order to be trafficked. Victims can be foreign nationals or Canadian citizens. They can be men, women or children.

Traffickers use various methods to maintain control over their victims, including intimidation, sexual assault, threats of violence, and physical or emotional abuse.

Human traffickers prey on the most vulnerable members of our society by exploiting their trust and their desire to pursue a better life. Traffickers make money with no concern for their victims. This is a crime against people, not commodities, and it is a crime the RCMP takes very seriously.

[Translation]

In September 2005, the RCMP established the Human Trafficking National Coordination Centre.

[English]

With the help of domestic and international agencies, non-governmental organizations and the public, the HTNCC's mandate is to develop and coordinate anti-human trafficking activities and initiatives related to the four pillars of prevention, protection, prosecution and partnership.

[Translation]

The centre coordinates and disseminates intelligence within Canada and abroad while maintaining an ongoing threat assessment.

[Traduction]

Le passage de clandestins, c'est le transport illégal de personnes par-delà les frontières internationales, avec leur consentement, en contrepartie d'un paiement. Le plus souvent, lorsqu'ils ont payé leur droit de passage, les clandestins sont libres, une fois arrivés à destination.

La traite de personne est un tout autre crime, qui implique le recrutement, le transport ou l'hébergement, contre sa volonté, d'une personne en vue de l'exploiter, en général pour le commerce du sexe ou pour des travaux forcés.

La traite de personnes est la forme moderne de l'esclavage. Ce crime ne connaît aucune frontière et se commet dans tous les pays, y compris le Canada.

Les victimes peuvent faire l'objet d'un trafic international ou national. Le trafic peut se limiter à une ville ou s'étendre d'une ville à l'autre. Cela dit, il n'est pas nécessaire que la personne soit transportée d'un lieu à un autre pour qu'il y ait traite de personnes. Les victimes peuvent être des ressortissants étrangers ou des citoyens canadiens. Il peut s'agir d'hommes, de femmes ou d'enfants.

Les trafiquants ont recours à diverses méthodes pour contrôler leurs victimes, notamment à l'intimidation, à l'agression sexuelle, à la menace de violence ou à la violence physique ou psychologique.

Les trafiquants s'attaquent aux membres les plus vulnérables de la société en abusant de leur confiance et de leur rêve d'une vie meilleure. Ils font de l'argent sans se préoccuper de leurs victimes. Ce n'est pas un crime contre la propriété, mais contre la personne, et la GRC le prend très au sérieux.

[Français]

En septembre 2005, la GRC a créé le Centre national de coordination contre la traite des personnes.

[Traduction]

Avec l'aide d'organismes nationaux et internationaux, d'organisations non gouvernementales et du grand public, le centre est chargé de créer et de coordonner des activités et des initiatives de lutte contre la traite de personnes en s'appuyant sur les quatre piliers que sont la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats.

[Français]

Le centre coordonne et communique des renseignements au Canada et à l'étranger en plus de faire constamment l'évaluation de la menace.

[English]

One trend identified by the threat assessment is the trafficking of Eastern European and Asian women into Canada for the purpose of sexual exploitation. Domestic human trafficking for sexual exploitation within Canada's borders is also prevalent.

Another trend identified by the threat assessment deals with forced labour. Intelligence indicates that many migrant workers are being deceived when they come to Canada and wind up being forced to work for little or no pay.

[Translation]

Human traffickers can be individuals — a victim's family or friends — or members of an organized crime group.

In Canada, we are aware of 23 cases in which human trafficking charges have been laid and the accused have been convicted of human trafficking or other related offences. Forty-two accused have been convicted in these cases. Currently, there are approximately 59 more cases before the courts.

[English]

RCMP intelligence confirms that Canadians are going abroad to obtain sexual services from women and children in bawdy houses, where human trafficking victims can be found. Providing extraterritorial jurisdiction to Canadian law enforcement officers so that we may investigate these cases gives police another tool for intervening in these cases and apprehending more offenders.

Human trafficking is a global problem that requires both domestic and international solutions. The RCMP believes that law enforcement should focus its efforts on rescuing victims and prosecuting the individuals and criminal enterprises that are engaged in human trafficking in Canada and around the world.

In closing, I would like to say that the RCMP supports any efforts that will enhance the integrity of the judicial system, protect victims of human trafficking and make the prosecution of traffickers more effective.

My colleague and I thank the committee for wanting to learn more about human trafficking. We would be happy to take your questions.

The Chair: Thank you, superintendent.

We will begin the questioning with the deputy chair of the committee, Senator Fraser.

Senator Fraser: I apologize to the chair and to the witnesses for my late arrival. I was in another committee, in another building.

[Traduction]

Une des tendances relevées par l'évaluation de la menace est la traite de femmes d'Europe de l'Est ou d'Asie au Canada à des fins d'exploitation sexuelle. La traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle à l'intérieur des frontières du Canada est aussi très répandue.

Une autre tendance relevée par l'évaluation de la menace est le travail forcé. Selon les renseignements recueillis, beaucoup de travailleurs migrants sont dupés lorsqu'ils arrivent au Canada et ils se retrouvent forcés à travailler pour rien ou pour un maigre salaire.

[Français]

Les trafiquants peuvent être des individus comme des membres de la famille ou des amis ou des membres du crime organisé.

Au Canada, on compte 23 cas de traite de personnes ou des accusations ont été déposées et où les accusés ont été déclarés coupables de traite de personnes et d'autres infractions connexes. Au total, 42 accusés ont été déclarés coupables dans ces cas. Il y a actuellement 59 autres cas devant les tribunaux.

[Traduction]

Les renseignements recueillis par la GRC confirment que des Canadiens se rendent à l'étranger pour obtenir des services sexuels de femmes et d'enfants dans des maisons de débauche où on retrouve des victimes de la traite de personnes. L'octroi d'une juridiction extraterritoriale aux agents de police canadiens pour enquêter sur de tels cas constituerait un nouvel outil d'intervention qui leur permettrait d'appréhender plus de contrevenants.

La traite de personnes est un problème mondial auquel il faut des solutions nationales et internationales. La GRC juge que les organismes d'application de la loi devraient suivre des paramètres larges tout en s'efforçant de secourir les victimes, de lutter contre ce crime et de poursuivre les individus et les entreprises criminelles qui s'adonnent à la traite de personnes au Canada et ailleurs dans le monde.

En terminant, j'aimerais souligner que la GRC appuie tous les efforts qui visent à accroître l'intégrité du système judiciaire, à protéger les victimes de la traite de personnes et à améliorer l'efficacité des poursuites contre les trafiquants.

Ma collègue et moi-même tenons à remercier le comité de son désir d'en apprendre davantage sur la traite de personnes et nous serons heureuses de répondre à ses questions.

Le président : Merci, madame la surintendante.

La vice-présidente du comité, le sénateur Fraser, entamera la période de questions.

Le sénateur Fraser : Je demande au président et aux témoins de bien vouloir me pardonner mon arrivée tardive. J'assistais aux travaux d'un autre comité, dans un autre édifice.

Those are very helpful presentations. We have heard before, but you have mentioned it again, that there have only been 23 successful charges of human trafficking brought and there are, what, 59 now before the courts. This is a drop in the ocean, from all we are given to understand. I know that no one bill can fix everything, but do you expect that this bill, if it is passed, will enable any significant increase in the number of successful charges that are brought? We will start with Mr. Leguerrier, and then Ms. Cuillierrier.

Mr. Leguerrier: I am not the official person; I am not a front line officer. From a policy perspective, I am sure it will at least make the people who are committing these crimes abroad be accountable for their acts, for their crime. In that sense, I am sure just the mere fact of having this will be of assistance.

Ms. Cuillierrier: Senator, that is a very good question. To echo my colleague's response, I think any tool that law enforcement in Canada is given will result in greater convictions. Perhaps we may not have a significant increase in volume of complaints coming in, but I think if we save one person, one child, it makes the world of a difference to us as Canadians.

[Translation]

Senator Fraser: Mr. Leguerrier, we were told yesterday that a lot of victims of trafficking arrive here through legal means and cross our borders legitimately, and then claim refugee status later.

How can our border services recognize these people when they arrive? What can be done so that our agents recognize probable human trafficking cases?

Mr. Leguerrier: The measures put forward in our national action plan include the training of front line agents, and this includes border officers, immigration front line officers and first interveners. This training will include awareness-raising to allow officers to better recognize specific signs. You would have to ask the Canada Border Services Agency. Generally speaking, these are signs that people understand and are beginning to recognize. The main objective of the training will be to make front-line officers aware of the signs so that they can recognize them.

Senator Fraser: If I understand correctly, this training is not being given at this time?

Mr. Leguerrier: It is either incomplete or is not being offered to all of the officers.

Senator Boisvenu: I have a supplementary question for you in the same vein as Senator Fraser's. Yesterday, the Ontario Attorney General told us about a criminal network that had its roots in Poland, I believe.

Senator Fraser: In Hungary.

Voilà des exposés très utiles. Nous entendons, encore une fois, que seulement 23 cas de traite de personnes ont entraîné des verdicts de culpabilité et que 59 autres se trouvaient maintenant devant les tribunaux. C'est une goutte d'eau dans la mer d'après ce qu'on nous laisse entendre. Je sais qu'aucun projet de loi ne pourrait être une panacée, mais croyez-vous que l'adoption de ce projet de loi permettra une augmentation sensible du nombre d'accusations aboutissant à des verdicts de culpabilité? M. Leguerrier, d'abord, puis Mme Cuillierrier.

M. Leguerrier : Je ne suis pas dans le secret des dieux ni aux avant-postes, mais, du point de vue stratégique, je suis convaincu qu'il obligera les auteurs de ces crimes à l'étranger à répondre de leurs actes. Par sa seule existence, la loi apportera de l'aide.

Mme Cuillierrier : C'est une excellente question. Comme mon confrère, je pense que tous les moyens que l'on se donne au Canada pour faire respecter la loi entraîneront un plus grand nombre de verdicts de culpabilité. Peut-être n'y aura-t-il pas d'augmentation sensible du nombre de plaintes, mais je pense que si nous sauvons une personne, un enfant, ça change tout pour nous, les Canadiens.

[Français]

Le sénateur Fraser : Monsieur Leguerrier, on nous a dit hier que beaucoup de gens victimes de la traite arrivent par des moyens légaux à nos frontières et réclament le statut de réfugiés ensuite.

Comment nos services frontaliers peuvent-ils reconnaître les gens qui arrivent? Que peuvent-ils faire pour que nos agents reconnaissent qu'il s'agit probablement d'un cas de trafic de personnes?

M. Leguerrier : Les mesures proposées dans notre plan d'action nationale comprennent la formation des agents de première ligne et cela inclut les agents des frontières, les agents de première ligne au service d'immigration et les premiers intervenants. Cette formation va comprendre une sensibilisation à reconnaître les signes particuliers. Il faudrait demander à l'Agence des services frontaliers du Canada. En général, ce sont des signes que les gens comprennent et commencent à reconnaître. La formation va viser principalement à sensibiliser tous les agents de première ligne à reconnaître ces signes.

Le sénateur Fraser : Si j'ai bien compris, cette formation n'existe pas en ce moment?

M. Leguerrier : Elle est soit incomplète ou elle n'est pas offerte à tous les agents.

Le sénateur Boisvenu : J'ai une question supplémentaire à la question posée par le sénateur Fraser. Hier, le procureur de l'Ontario nous a parlé d'un réseau de criminels qui avait débuté un crime en Pologne, je crois.

Le sénateur Fraser : En Hongrie.

Senator Boisvenu: I am trying to understand how it is that when these people entered Canada, the RCMP did not uncover the fact that they belonged to a Hungarian criminal group. They enter Canada and continue to commit crimes here; are our borders leaky sieves for these criminals? We are not talking about just one person, but about five, six or seven people who crossed our borders and belong to the same family. They were part of a criminal network in their country, and yet they come here and they continue their criminal activities!

When I come back from the United States, I have trouble getting a package of cigarettes through customs, and yet these people arrive with long criminal records; how do they manage to get into Canada so easily? Do the RCMP and border services work together, or do they work so very separately that these people manage to get through some crack in our police organizations? That is my concern.

[English]

Ms. Cuillierrier: Senator, I think that is a good question, but one that should be posed of Citizenship and Immigration Canada.

[Translation]

Senator Boisvenu: I have another question for you on another topic.

This week in Ottawa, some minors of 14 or 15 were charged with running a trafficking network involving younger girls of 13 or 14. A few months ago I was in Longueuil, where I visited a youth centre that works with 200 children of 12 or 13 who engage in prostitution to pay off their drug debts — so I was made aware of another trafficking network. I have always thought that by law, young people had to stay in school until the age of 16.

How is it that our police services do not see all these young girls who belong to these trafficking networks? To my mind, organized crime, street gangs that reel in young people of 12, 13, or 14, are engaging in trafficking, whether abroad or here. How can our police forces not see these young people who are prostituting themselves at the age of 12 or 13, when they are supposed to be in school until the age of 16, I believe, in Quebec and other provinces?

I am deeply dismayed to see such networks developing, and even if we adopt the best laws in the world — and I think that Bill C-310 is a good law — I do not know, but I am really having some fundamental concerns with regard to police work in connection with these girls; to allow these minors to manage networks involving other minors — I am completely flabbergasted. I am really wondering whether our police officers are more concerned with their collective agreements than with public safety.

Mr. Leguerrier: This is indeed a problem, and I am thinking that first and foremost, this is a visibility issue. These networks are clandestine and do not operate on the street in full view. They are difficult to detect and investigate. Quite frankly, as citizens,

Le sénateur Boisvenu : J'essaie de comprendre comment se fait-il que, lorsque ces gens sont entrés au Canada, la GRC n'a pas pu les détecter comme appartenant à un groupe de criminels en Hongrie. Ils entrent au Canada et poursuivent leurs crimes ici : est-ce que nos frontières sont des passoires pour ces criminels? Il ne s'agit pas seulement d'une personne qui est entrée, mais on parle de cinq, six, sept personnes qui sont entrées et de la même famille. Ils formaient un réseau de criminels dans leur pays, s'en viennent ici et continuent leurs crimes!

J'arrive des États-Unis et j'ai de la misère à faire passer un paquet de cigarettes à la douane, alors que ces gens-là arrivent avec des dossiers criminels chargés; comment font-ils pour entrer au Canada aussi facilement? Nos réseaux de la GRC et du contrôle frontalier travaillent-ils ensemble ou plutôt de façon tellement séparée que ces gens réussissent à passer à travers nos organisations policières? C'est la question que je me pose.

[Traduction]

Mme Cuillierrier : C'est une excellente question, mais il faudrait la poser à Citoyenneté et Immigration Canada.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vais vous poser une autre question sur un autre sujet.

On a vu cette semaine à Ottawa des jeunes mineures de 14, 15 ans, être accusées d'un réseau de traite de jeunes de 13, 14 ans. J'étais à Longueuil il y a quelques mois dans un centre jeunesse qui traite avec 200 enfants de 12, 13 ans qui se prostituent pour payer leurs dettes de drogue, donc un autre réseau de traite. J'ai toujours pensé que les jeunes devaient obligatoirement aller à l'école jusqu'à 16 ans.

Comment nos services policiers peuvent-ils ne pas voir autant de jeunes filles appartenir à des réseaux de traite? Pour moi, le crime organisé, les gangs de rue qui hameçonnent des jeunes de 12, 13, 14 ans, c'est de la traite. Que ce soit à l'étranger ou ici. Comment nos réseaux policiers peuvent-ils ne pas voir ces jeunes filles se prostituer à 12, 13 ans, alors que j'ai toujours l'impression qu'on doit aller à l'école jusqu'à 16 ans au Québec ou dans d'autres provinces?

Je suis consterné de voir de tels réseaux se développer et même si on adopte les meilleures lois du monde — je crois que le projet de loi C-310 est une bonne loi — je ne sais pas, mais je me pose des questions vraiment fondamentales par rapport au travail des policiers, par rapport à ces jeunes filles; de laisser de jeunes mineures gérer des réseaux de mineures, les deux bras m'en tombent. Là, je me demande vraiment, est-ce que nos policiers sont plus préoccupés par leurs conventions collectives ou par la sécurité publique?

M. Leguerrier : C'est effectivement un problème et j'imagine, dans un premier temps, que c'est un problème de visibilité. Ces réseaux sont clandestins et n'opèrent pas dans la rue en pleine vue. Il est difficile de les détecter et difficile aussi d'enquêter à ce sujet.

we do not normally expect to be dealing with 15-year-old pimps. I think there is probably some awareness-raising to be done, to the extent that the networks are detectable.

Sergeant Marie-Claude Arsenault, Non-Commissioned Officer in charge of the Human Trafficking National Coordination Centre, Royal Canadian Mounted Police: You are quite right, it is a clandestine problem. Unfortunately, police officers cannot always detect them. We need help from organizations and from the public in order to be able to identify these cases. Also, there has to be some awareness-raising among young people. When we look at the data, we see that among the total number of victims, i.e., cases that are before the courts, there are 147 victims, and 29 are younger than 18.

When we started examining these figures, it was important that we make the decision to develop awareness-raising tools for young people, as well as for their parents and teachers. We prepared a tool kit to make young people aware of this phenomenon, because it is a phenomenon. Pimp culture is present in our societies, but sometimes young people have to be told that this is a crime, that it is not accepted and that we have to protect youngsters. There are a lot of people who have to be brought on board in order to help police officers detect this crime.

[English]

Senator Jaffer: I have so many questions. If you can keep responses tight, then I can get my questions in before the chair stops me.

Mr. Leguerrier, can you please define what you mean by “stakeholders”?

Mr. Leguerrier: There is a wide range of stakeholders. We can talk about other police forces, for example, municipal or provincial. We can talk about nongovernmental organizations and victims services, for example. There is a wide range.

Senator Jaffer: I am really glad that you have this task force that will focus. Someone is in charge now to ensure it happens. I congratulate you for all the work you have done. That is great work.

Can you help me quickly understand how it will translate, say, from Vancouver to Toronto? You will be based here. What services will the task force have? Will there be a group under you set up in Vancouver, Toronto, Montreal, et cetera? How will that work?

Ms. Cuillierrier: For the police?

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Cuillierrier: At this point in time, we are still reviewing our threat assessment to make a decision on the location, and that is how the location will be decided upon.

On ne s’attend pas raisonnablement, comme citoyens, d’avoir affaire à des proxénètes de 15 ans. Je pense qu’il y a un travail de sensibilisation à faire probablement, mais dans la mesure où on est capable de détecter le problème.

Sergente Marie-Claude Arsenault, sous-officière responsable du Centre national de coordination contre la traite de personnes, Gendarmerie royale du Canada : Vous avez tout à fait raison, c’est un problème clandestin. Malheureusement, les policiers n’ont pas tout le temps la chance de les détecter. On a besoin d’aide de la part d’organisations et du public pour détecter ces cas. Aussi, il faut faire de la sensibilisation auprès des jeunes. Quand on observe les données, on s’aperçoit que parmi le nombre de victimes totales, pour les cas devant les tribunaux, il y a 147 victimes et 29 ont moins de 18 ans.

Lorsque nous nous sommes mis à examiner ces chiffres, pour nous ça été important de prendre la décision de développer des outils de sensibilisation pour les jeunes, ainsi que pour les parents et les enseignants. Nous avons préparé une boîte à outils pour sensibiliser les jeunes à ce phénomène, parce que c’est un phénomène. La culture de proxénète est présente dans nos sociétés, mais les jeunes doivent être informés que c’est un crime, que ce n’est pas accepté et qu’il faut protéger nos jeunes. Il y a beaucoup de monde qui doit entrer en ligne de compte pour aider les policiers à détecter ce crime.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : J’ai tellement de questions. Si vous répondez constamment en peu de mots, je pourrai toutes les poser avant que le président ne m’arrête.

M. Leguerrier, que voulez-vous dire par « intervenants »?

M. Leguerrier : Ils sont nombreux. Par exemple, la police, municipale ou provinciale, des ONG et des services aux victimes. Il en existe une large gamme.

Le sénateur Jaffer : Je suis vraiment heureuse de l’existence de ce groupe de travail. Quelqu’un, maintenant, est chargé de faire aboutir les choses. Toutes mes félicitations pour votre bon travail.

Aidez-moi à rapidement comprendre comment cela s’appliquera, par exemple, entre Vancouver et Toronto? C’est là que vous serez basés. De quels services le groupe de travail disposera-t-il? Avez-vous des groupes sous vos ordres à Vancouver, à Toronto, à Montréal, et cetera? Comment cela fonctionnera-t-il?

Mme Cuillierrier : Dans le cas de la police?

Le sénateur Jaffer : Oui.

Mme Cuillierrier : Actuellement, nous examinons encore notre évaluation de la menace pour décider des emplacements, et c’est de cette manière qu’on en décidera.

Senator Jaffer: I have to thank the chair and the steering committee for having you all here today. One of my concerns is that we had this big case in Vancouver. I will not go into too many details. We had 18 people — it was huge. That is why I was asking you the definition of “stakeholder.” Women’s groups worked hard with the police to get those arrests. The women’s groups had assurances that the women would not be handcuffed; the women would not be the ones who would be taken to jail.

I respectfully ask you to study that case to see how we should not be doing it. I am sure Sergeant Arsenault knows this case well. Women were handcuffed. As it turned out, the women were either permanent residents or Canadian citizens, so that was not the issue.

I will tell you where I am going with this. When a woman who has been trafficked comes to me, I do not go to you and I will tell you why. I would not ask for your help, because what you do — and I am generalizing; forgive me — is take her to the airport, because you do not have the services.

Someone is trafficked, and you said that really well, and I thank you for it. Someone who is trafficked often does not have the papers to live here. Having you here from immigration really helps me to convey the message, which is: People do not come who do not have proper papers because they are being taken straight to the airport.

Those are the challenges if we are to really deal with the issue of trafficking.

I would like you to tell the committee the following: If someone reports to you that they are a victim and they do not have proper papers, how do you deal with that?

Ms. Cuillierrier: From a policy perspective, senator, we have a very close working relationship with Citizenship and Immigration Canada, CBSA and with the new task force led by Public Safety Canada. We are even in discussion of perhaps tightening that group around operational issues.

I take your comments as being very valid. I will defer to Sergeant Arsenault for that case in Vancouver.

Senator Jaffer: I do not want to go into privacy. I am just sharing with you the concerns that women have come to me and said they will never cooperate with you again because you have let them down. That is not where we want to be. We want cooperation.

Sgt. Arsenault: You are absolutely right. Over the years, the police have had to change their way of doing business in these cases. This case was a learning case. There have been other cases where none of the women were handcuffed. It is very much a learning experience.

Le sénateur Jaffer : Je dois remercier le président et le comité de direction de vous avoir tous invités. L’un de mes sujets de préoccupation était cette grosse affaire, à Vancouver. J’éviterai l’excès de détails. Nous avons 18 intervenants — c’est énorme. C’est la raison pour laquelle je vous ai demandé de définir « intervenants ». Les groupes de femmes ont travaillé fort avec la police pour obtenir ces arrestations. On les a assurées que les femmes ne seraient pas menottées, qu’elles ne seraient pas emprisonnées.

Je vous demande bien respectueusement d’étudier ce cas pour savoir quelles erreurs éviter. Je suis sûre que la sergente Arsenault sait très bien de quoi il est question. Les femmes ont été menottées. En fin de compte, elles étaient soit résidentes permanentes, soit citoyennes canadiennes. Le problème ne se posait donc pas.

Voici où j’en viens. Quand une femme victime de la traite de personnes s’adresse à moi, je ne cherche pas à obtenir votre aide parce que — je généralise, veuillez me pardonner — vous l’amenez à l’aéroport, faute de services à lui offrir.

La victime, et vous l’avez très bien dit, je vous remercie de votre franchise, ne possède souvent pas les papiers qui lui permettraient de vivre ici. La présence, ici, d’agents de l’Immigration me permet vraiment de faire entendre le message suivant : les sans-papiers ne se manifestent pas, parce qu’on les amène directement à l’aéroport.

Voilà les difficultés que vous devrez surmonter si vous voulez vraiment régler le problème de la traite des personnes.

Dites maintenant au comité comment vous traitez une victime qui ne possède pas ses papiers?

Mme Cuillierrier : En principe, nous avons des rapports de travail très étroits avec Citoyenneté et Immigration Canada, l’Agence des services frontaliers du Canada et le nouveau groupe de travail dirigé par Sécurité publique Canada. Nous avons même entamé des discussions pour peut-être amener le groupe à se concentrer sur des problèmes opérationnels.

Pour moi, votre observation est très sensée. En ce qui concerne l’affaire de Vancouver, je laisse à la sergente Arsenault le soin de vous répondre.

Le sénateur Jaffer : Je ne veux pas divulguer des faits qui relèvent de la vie privée. Je ne fais que vous communiquer les sujets de préoccupation de femmes qui se sont confiées à moi et qui m’ont dit qu’elles ne collaboreraient jamais plus avec vous, parce que vous leur avez fait faux bond. Ce n’est pas le genre de relations que nous préconisons. Nous recherchons la coopération.

Sgt Arsenault : Vous avez absolument raison. Au fil des ans, la police a dû, dans ce genre d’affaires, modifier ses méthodes. Cette affaire nous a beaucoup appris. Il y a eu d’autres cas où aucune des femmes n’a été menottée. Cette fois-là, nous avons beaucoup appris.

Senator Angus: Good morning, and thank you for being here. I am not sure who I will address this to. Perhaps I will try Superintendent Cuillierrier.

Yesterday we had witnesses tell us that the big problem is the demand for these sexual services. We would not have the problem of trafficking nearly as much if there was no demand. The question is where to start attacking first, and the suggestion was made that we have to find a way to curtail the demand. Have you ever addressed this issue, or do you have any comments to make on that?

Ms. Cuillierrier: I think that is a fair statement. We certainly have talked about it at the policy level. Our current activities are certainly focused on law enforcement and judiciary and, as Ms. Arsenault mentioned, educating youth and parents around the crime. I think we will have to move to the demand side. We have spoken to police officers in other countries in the world who do focus on demand, but I know Ms. Arsenault has had some conversations with folks in Sweden and Holland and can offer a perspective as well.

Senator Angus: We were told there were two models: the Netherlands model — not a good model — and the Swedish model being perhaps the more preferable one.

Sgt. Arsenault: We have been in discussion with both Sweden and Holland. We also are looking at different campaigns around the world. We are aware of the Australians, who came up with a very good campaign on the demand. Again, it is to raise awareness in the public in general and the people utilizing these services, whether it is forced labour, products we buy or sexual services and so on. What is being done around the world is something we are very much aware of and are looking at.

Senator Angus: We were all obviously interested in Senator Boisvenu's comments because it does seem strange to us and to all laypersons that they can get in so easily, when he has trouble coming from New York with a pack of cigarettes. You had suggested perhaps he should go to Citizenship and Immigration for the answer. We have a lot of departments, such as the RCMP, the border folks and Citizenship and Immigration. Is there a problem here of cross-jurisdiction? I used to practise maritime law, and I would go to Transport Canada and they would say, "Oh, no, it is Fisheries and Oceans." I would then go to Fisheries and Oceans, and they would say, "No, it is Northern Affairs." At the end of the day, it is as Senator Jaffer said. You throw up your hands and say, "I am going to go home and watch TV."

Ms. Cuillierrier: As I said earlier, we work closely with CBSA and Citizenship and Immigration Canada, and we are a service provider to CIC on many fronts. However, in terms of the immigration streams and how people come into the country, I would defer to the department to explain those points.

Senator Angus: Is there a cooperative working together and a memorandum of agreement?

Le sénateur Angus : Bonjour. Merci d'être ici. Je ne sais pas trop à qui poser la question. Peut-être à la surintendante Cuillierrier.

Hier, des témoins nous ont dit que le problème est surtout la demande de services sexuels. Si cette demande n'existait pas, la traite de personnes présenterait un problème beaucoup moins aigu. La question est de savoir par quoi commencer, et il a été proposé de trouver une façon de réduire la demande. Avez-vous essayé d'y répondre ou avez-vous des observations à faire à ce sujet?

Mme Cuillierrier : Je pense que le diagnostic est juste. Nous en avons certainement parlé du point de vue stratégique. Nos activités actuelles sont concentrées sur le respect de la loi et les actions judiciaires et, comme Mme Arsenault l'a mentionné, sur la sensibilisation des jeunes et des parents au crime. Je pense que nous devons nous attaquer à la demande. Nous avons parlé à la police d'autres pays qui s'attaque à la demande, mais je sais que Mme Arsenault peut également vous éclairer, puisqu'elle a été en contact avec des agents suédois et néerlandais.

Le sénateur Angus : On nous a dit qu'il y avait deux modèles : le néerlandais, à éviter, et le suédois, qui était peut-être préférable.

Sgt Arsenault : Nous sommes en discussion avec les Suédois et les Néerlandais. Nous examinons également les différents genres de campagnes en cours dans le monde. Nous sommes au courant de ce que font les Australiens, qui ont imaginé une excellente campagne contre la demande. Encore une fois, il s'agit de sensibiliser le public et les utilisateurs de ces services, qu'il s'agisse de travail forcé, de produits que nous achetons, de services sexuels, et cetera. Nous sommes bien conscients de ce qui se fait dans le monde et nous cherchons à en tirer des leçons.

Le sénateur Angus : Les propos du sénateur Boisvenu nous ont tous évidemment très intéressés, parce qu'il nous semble étrange, à nous et à tous les profanes, qu'il soit si facile pour les criminels d'entrer au Canada alors que c'est si difficile de passer à la douane avec un paquet de cigarettes quand on vient de New York. Vous nous avez laissé entendre que la réponse se trouvait peut-être à Citoyenneté et Immigration. Beaucoup de services sont concernés : la GRC, les services frontaliers, Citoyenneté et Immigration. Y a-t-il un problème de compétences entre les divers services? À l'époque où j'exerçais en droit maritime, je m'adressais à Transports Canada qui me renvoyait à Pêches et Océans qui, à son tour, me renvoyait aux Affaires indiennes. En fin de compte, comme l'a dit le sénateur Jaffer, on laisse tomber et on retourne chez soi regarder la télé.

Mme Cuillierrier : Comme je l'ai dit, nous collaborons étroitement avec l'ASFC et Citoyenneté et Immigration à qui, à plusieurs titres, dans ce dernier cas, nous fournissons des services. Cependant, sur les courants d'immigration et l'arrivée des personnes au pays, j'essaierais d'obtenir des explications du ministère.

Le sénateur Angus : Existe-t-il un groupe mixte pour la collaboration ainsi qu'un protocole d'entente?

Ms. Cuillierrier: Yes, we provide service to CIC on referrals.

Senator Angus: Thank you.

Senator Baker: Let the record show that Senator Angus won his cases in marine law at the Supreme Court of Canada. I have read the judgments, and he did pretty well. That was a long time ago.

The bill that we are talking about here is extraordinary in nature. I think you would all agree with that. The Criminal Code says you cannot convict someone of an offence in Canada that was committed in another country. That is section 6(2) of the Criminal Code. It is very difficult to bring in this bill, which says for something that has taken place in a foreign nation, the conviction can be made out in Canada by the RCMP. Presumably, the RCMP would lay the charge. That is normal, unless you testify otherwise in a moment in answer to the question.

It not only involves children and sexual offences. It also involves people who represent those people and gain in money. It could be a law firm, a consulting firm and so on. This law does not say when it comes into effect; it may be retrospective. The government may decide to make this retrospective in nature.

My problem with it is the following: When you get a case like this, and the Charter and our Constitution does not apply in that foreign nation to this particular offence — the Supreme Court of Canada has ruled many times that it does not apply — and you have a complaint from a foreign official or a politician or some bureaucrat in a foreign nation that so and so, a Canadian citizen, has committed an offence like one of these, do you just take their word for it and prosecute the person in Canada? The Charter does not apply, so what kind of investigation do you carry out in order to lay the charges here in Canada if there is no real connection to Canada in the charge?

Mr. Taylor: I can take a first crack at it. You have certainly identified a lot of issues.

I will start with the first point in terms of section 6 of the Criminal Code. You are absolutely correct in terms of what it states, but I think it also states that it is subject to any other provision in the code itself. It does provide some latitude in terms of allowing the government to enact laws that would have extraterritorial effect.

I think the other important piece of the puzzle is to understand that there is consensus internationally that these types of offences are the kinds of offences that should be subject to extraterritorial jurisdiction, and that is similar to the optional protocol, the sale of children. You will find that in article 15 of the organized crime convention.

Senator Baker: That is only that one.

Mr. Taylor: That applies also to the protocols. It does certainly give permission to assume jurisdiction.

Mme Cuillierrier : Oui, nous fournissons à CIC le service quand il nous en fait la demande.

Le sénateur Angus : Merci.

Le sénateur Baker : Qu'il soit su que le sénateur Angus a gagné ses causes en droit maritime devant la Cour suprême du Canada. J'ai lu les jugements. Il faisait du très bon travail. C'était il y a longtemps.

Le projet de loi dont nous parlons est extraordinaire. Je pense que vous seriez d'accord. Le Code criminel dit qu'on ne peut pas déclarer coupable au Canada quelqu'un qui a commis une infraction à l'étranger. C'est au paragraphe 6(2). C'est la grande difficulté que présente ce projet de loi, qui dit que, pour une infraction commise à l'étranger, le chef d'accusation peut être établi au Canada par la GRC. Les accusations seraient portées par la GRC. C'est normal, à moins que vous ne disiez le contraire, dans un moment, en réponse à la question.

Il n'y a pas que des enfants et des infractions sexuelles. Il y a aussi les représentants des personnes en cause, qui en profitent matériellement. Ce pourrait être un cabinet d'avocats, une firme-conseil, et cetera. La loi ne dit pas quand elle prendra effet; elle peut être rétroactive. Le gouvernement peut décider de la rendre rétroactive.

Voici ce qui m'inquiète. Quand, dans ce genre d'affaires, la Charte et notre Constitution ne s'appliquent pas à telle infraction dans un pays étranger — c'est ce que la Cour suprême du Canada a souvent décidé — et qu'un fonctionnaire étranger, un homme politique ou un bureaucrate de ce pays, et cetera, se plaint qu'un citoyen canadien l'a commise, le croyez-vous simplement sur parole et poursuivez-vous ensuite la personne au Canada? Comme la Charte ne s'applique pas, quelle sorte d'enquête faites-vous afin de pouvoir porter des accusations, ici, au Canada, s'il n'existe aucun lien réel au Canada avec les accusations?

M. Taylor : Je peux essayer de répondre le premier. Vous avez certainement énuméré une longue liste de problèmes.

Commençons par l'article 6 du Code criminel. Vous avez absolument raison, en ce qui concerne son libellé, mais je pense qu'on y dit également que l'article est assujéti à toute autre disposition du code. Cela donne au gouvernement une certaine latitude pour promulguer des lois qui auraient une portée extraterritoriale.

Je pense qu'il faut aussi comprendre que la communauté internationale reconnaît unanimement que la compétence extraterritoriale devrait s'appliquer à ce type d'infractions, à l'image du protocole facultatif sur la vente des enfants. C'est ce que dit l'article 15 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Le sénateur Baker : C'est le seul cas.

M. Taylor : C'est aussi vrai pour les protocoles. Le pays peut assurément établir sa compétence.

Senator Baker: Part of it.

Mr. Taylor: Other countries do that as well.

In terms of the enforcement issues that you talk about and the Charter application abroad, I would just note that if a charge were laid in Canada, if a Canadian citizen or permanent resident was back in Canada, and a police force — not necessarily the RCMP — was working internationally on allegations, there are formal bilateral agreements in place for mutual legal assistance between Canada and a number of other countries.

It is also important to know that the organized crime convention provides a basis for cooperation in the absence of a bilateral treaty. Even in the absence of a specific bilateral treaty for mutual legal assistance, if two countries are parties to a convention, they can invoke those provisions to seek mutual legal assistance.

In terms of the Charter issues domestically in a prosecution, I would note, as I know you are aware, in the *Hape* decision that while it says the Charter does not apply to the acts abroad, it does note the safeguards in place in terms of right to a fair trial and that there are provisions that would allow for that kind of evidence to be assessed.

Senator Baker: You did not answer my question and I do not expect you to really answer the question. I just pose it. How do you charge someone if you have a letter from some foreign dignitary saying that so and so did something — it could be a totally cooked up charge against someone — and we are carrying out a prosecution in Canada in which the individual would have to prove himself or herself innocent, which is not the law in this country? There is no international agreement. I am sorry. The two cases that you cited are protocol cases. It is the children's protocol against child prostitution in one case, and the other one concerns a much larger case of international crimes against humanity. There is no comparable international agreement that covers sections 279.01 and 279.02.

Mr. Taylor: On the contrary, as I said, the UN Convention on Transnational Organized Crime at article 15 does use the exact same language as the optional protocol on the sale of children to allow countries that are parties to assume jurisdiction over their citizens.

The Chair: Senator Baker, you will have to carry on this debate in the second round.

Senator Angus: On a point of clarification, Senator Baker, are you saying that someone charged in Canada for a crime committed abroad not only has no right to a Charter defence but is also not presumed innocent until proven guilty? Is that your proposition?

Le sénateur Baker : En partie.

M. Taylor : D'autres pays le font aussi.

En ce qui concerne les problèmes d'application de la Charte à l'étranger dont vous avez parlé, entre autres, j'aimerais simplement préciser que si un agent de police — pas nécessairement de la GRC — enquêtant sur des allégations à l'échelle internationale portait des accusations au Canada contre un citoyen canadien ou un résident permanent à son retour au pays, il pourrait avoir recours aux ententes bilatérales officielles d'entraide juridique conclues entre le Canada et plusieurs pays.

Il est également important de savoir qu'en l'absence de traité bilatéral, la Convention contre la criminalité organisée jette les fondements de la collaboration. Même sans traité bilatéral particulier d'entraide juridique, deux pays signataires d'une convention peuvent invoquer ces dispositions pour demander de l'aide.

En ce qui concerne les questions liées à la Charte dans le cadre d'une poursuite au pays, vous connaissez assurément l'arrêt *Hape*, qui dit que même si la Charte ne s'applique pas aux actes commis à l'étranger, des mécanismes de protection reconnaissent le droit à un procès équitable, et des dispositions permettent de présenter une preuve obtenue à l'étranger.

Le sénateur Baker : Vous n'avez pas répondu à ma question, mais je ne m'attends pas vraiment à ce que vous le fassiez. Je ne faisais que soulever le point. Comment peut-on porter des accusations à partir d'une lettre d'un dignitaire étranger qui prétend qu'un individu a commis une infraction — ce qui pourrait avoir été inventé de toutes pièces? Comment peut-on engager des poursuites judiciaires au Canada contre un individu qui devra prouver son innocence, alors que ce n'est pas ainsi que fonctionne le droit canadien? Je m'excuse, mais il n'y a aucune entente internationale. Les deux affaires que vous avez mentionnées portent sur des protocoles. Il s'agissait dans un cas du protocole se rapportant à la prostitution des enfants et, dans l'autre cas, d'une affaire bien plus complexe de crimes contre l'humanité à l'échelle internationale. Aucune entente internationale comparable ne couvre les articles 279.01 et 279.02 du Code criminel.

M. Taylor : Au contraire; comme je l'ai dit, le libellé de l'article 15 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est exactement le même que celui du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, et il permet aux États parties d'établir leur compétence à l'endroit de leurs citoyens.

Le président : Sénateur Baker, vous pourrez poursuivre le débat au deuxième tour.

Le sénateur Angus : J'aimerais vous demander une précision, sénateur Baker : dites-vous qu'un individu accusé au Canada pour une infraction commise à l'étranger n'a pas droit à une défense en vertu de la Charte, mais qu'en plus, il n'est pas présumé innocent jusqu'à preuve du contraire? Est-ce bien ce que vous dites?

Senator Baker: Yes, because the charge was not investigated by the RCMP. It was a charge being initiated in a foreign nation, most likely. That is exactly it.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Cuillierier. Since I was at one point a police officer, I know that these investigations are not easy and that they can take a long time. We have been talking about human trafficking and pimping. We know that in Montreal, there are people who will use other people as servants in their homes, in exchange for accommodation and food only. These servants receive no remuneration, and this is exploitation. Are there any investigations that may lead to charges being brought against these people, who exploit newcomers, and sometimes even native Canadians?

I am going to put my second question to you right away. You have made arrests and laid charges. Will the new law allow you to lay more charges?

Senator Boisvenu spoke about coordination with immigration services. If this new law is passed, will it facilitate your investigations and perhaps change the way you do things?

Sgt. Arsenault: In your first question, you were referring to domestic workers?

Senator Dagenais: Yes. We know that in Montreal, there were arrests in some cases involving domestic workers.

Sgt. Arsenault: Yes. Some cases were identified and are currently before the courts. These cases are very difficult for police to detect. It is a matter of awareness, and here again, the public can help us to identify these cases of exploitation, given that the victims do not come and knock on our door to complain. Often, the victims do not even speak the language and are not aware of their rights.

But some cases were detected and are currently before the courts. These are indeed human trafficking cases, if they meet certain criteria during the investigation.

As for your second question, concerning whether the bill will help us to bring more cases before the courts, I would say that the answer is yes. At the centre, we know that at this time, police officers do not understand the definition in the act. If we help them to understand the law, they will be able to lay more human trafficking charges.

Senator Dagenais: Would you say that an amended act will mean that police officers will receive the necessary training? We know that when the time comes to intervene, you have to know the legislation, and good training can help policemen become aware of the law and help them to understand it. Would this provide them with more tools?

Le sénateur Baker : C'est exact, car ce n'est pas la GRC qui mène l'enquête à l'origine de la poursuite. C'est très probablement un autre pays qui porte les accusations. C'est exactement ce que je dis.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Cuillierier. Pour avoir été policier, je sais que ces enquêtes ne sont pas faciles à faire et qu'elles sont de longue haleine. On a parlé de trafic de personnes et de proxénétisme. On sait qu'à Montréal il y a des gens qui vont se servir des gens comme des serveurs à leur domicile en les hébergeant et en leur fournissant la nourriture. Ces gens ne sont pas payés et il reste que c'est de l'exploitation quand même. Est-ce des enquêtes sont menées pour accuser ces gens qui surexploitent de nouveaux arrivants ou même, parfois, des Canadiens?

Je vais vous poser tout de suite ma deuxième question. Vous avez fait des arrestations et vous avez porté des accusations. Est-ce que la nouvelle loi va permettre de porter davantage d'accusations?

Le sénateur Boisvenu a parlé d'une corrélation avec les services d'immigration. Est-ce que la nouvelle loi, si elle est adoptée, va faciliter vos enquêtes et peut-être même modifier vos façons de faire?

Sgt Arsenault : Pour ce qui est de votre première question, vous parlez des aides domestiques?

Le sénateur Dagenais : Effectivement. Je sais qu'à Montréal on a procédé à des arrestations pour des cas d'aides domestiques.

Sgt Arsenault : Oui. Il y a des cas qui ont été détectés et qui sont présentement devant les tribunaux. Pour les policiers, ces cas sont très difficiles à détecter. C'est une question de sensibilisation et encore là, le public peut nous aider à détecter les cas d'exploitation étant donné que les victimes ne viennent pas cogner à notre porte pour porter plainte. Souvent, les victimes ne parlent pas la langue et ne connaissent pas leurs droits.

Mais il y a des cas qui ont été détectés et qui sont présentement devant les tribunaux. Si les éléments sont présents après l'enquête, c'est effectivement de la traite de personnes.

Quant à votre deuxième question, à savoir si le projet de loi va nous aider à porter plus de cas devant les tribunaux, je dirais que oui. Au centre, on est au courant qu'en ce moment les policiers ne comprennent pas la définition de la loi. En les aidant à comprendre la loi, ils pourront porter plus d'accusations au niveau de la traite de personnes.

Le sénateur Dagenais : Diriez-vous qu'avec une loi modifiée les policiers recevraient la formation nécessaire? On sait que quand vient le temps d'intervenir, il faut connaître les lois et qu'une bonne formation peut servir à sensibiliser les policiers et leur faire comprendre la loi. Est-ce que cela leur fournirait plus d'outils?

Sgt. Arsenault: Yes, definitely. There is already a great deal of training being given to police officers. A few weeks ago, the Canadian Police College launched a pilot course. That said, I would say that definitely, yes, training is needed.

Senator Chaput: A supplementary question. Senator Dagenais talked about the training that will be given to police officers. What would allow you to improve that training? The bill, the national action plan, or both?

Ms. Cuillierier: The bill will be included in the training given to police officers. I am going to let Mr. Leguerrier answer that question.

Mr. Leguerrier: I would say that it is a bit of both. I want to inform you that we have prepared documents that include the highlights. These documents are available on our department's website and describe a good part of our planned activities.

To answer your question, training is already being provided at both the provincial and local levels. One of the objectives of the action plan is to turn these programs into national programs, and provide training to front-line agents, including non-government organizations, and people who deal with victims, customs officers and police officers.

There is an organization in British Columbia that is doing good work in this area, and we are helping it make that training available to everybody. In Quebec, we are translating the training manuals and trying to ensure that the same training will be provided from coast to coast.

Senator Chaput: If I understand correctly, the bill supports the training element that is in the national action plan?

Mr. Leguerrier: Yes. And I expect that the various parts of the bill, if they become law, will be integrated into the training.

[English]

Senator White: The first question I have is a little bit toward what Senator Boisvenu asked, to try and add some clarity around people coming into this country and how they get here in the first place.

Unlike the United States, where you clear immigration in Canada to go to the U.S., you clear immigration in Canada. Hungarian immigrants coming here are at the Toronto airport when they clear immigration and can claim refugee status there, whereas the same Hungarian immigrant trying to arrive in the United States would actually claim refugee status in Hungary, so they do not have the same issues around entry. Is that not correct?

The question was how they end up on our land in the first place. The U.S. has their immigration clearance in the country of origin, whereas our immigration clearance is in our country. Is that correct?

Sgt Arsenault : Oui, définitivement. Il y a déjà beaucoup de formation qui se fait auprès des policiers. Il y a quelques semaines, un cours-pilote a débuté au Collège canadien de la police. Je dirais que définitivement, oui, il faut faire de la formation.

Le sénateur Chaput : Question complémentaire. Le sénateur Dagenais a parlé de la formation qui sera donnée aux policiers. Qu'est-ce qui va permettre d'améliorer cette formation? Le projet de loi, le plan d'action national ou les deux?

Mme Cuillierier : En ce qui concerne la formation des policiers, le projet de loi serait inclus dans la formation. Je vais laisser M. Leguerrier répondre à cette question.

M. Leguerrier : Je dirais que c'est un peu des deux. Je vous informe qu'on a rédigé des documents qui comprennent des faits saillants. Ces documents sont disponibles sur le site internet de notre ministère et décrivent une bonne partie des activités prévues.

Pour répondre à votre question, il y a déjà de la formation qui se donne aux niveaux provincial et local. Un des objectifs du plan d'action est de faire de ces programmes des programmes nationaux et de donner la formation aux agents de première ligne, incluant les organisations non gouvernementales, les gens qui font affaires avec les victimes, les agents de douane et les policiers.

Il y a une organisation en Colombie-Britannique qui fait un bon travail en ce sens, et on essaie de l'aider à rendre cette formation accessible à tout le monde. Au Québec on est en train de traduire les manuels de formation et de s'assurer que la même formation sera offerte d'un océan à l'autre.

Le sénateur Chaput : Si je comprends bien, le projet de loi appuie l'élément de formation qui se retrouve dans le plan d'action national?

M. Leguerrier : Oui. Et j'imagine aussi que les éléments de la loi, si elle est adoptée, feront partie de la formation.

[Traduction]

Le sénateur White : Ma première question suit quelque peu le raisonnement du sénateur Boisvenu. J'aimerais en savoir plus sur ceux qui entrent au pays, et plus particulièrement sur la façon dont ils s'y prennent.

À la différence des États-Unis, où un immigrant doit obtenir une autorisation d'entrée avant de quitter son pays, le Canada autorise l'entrée des immigrants à leur arrivée ici. Par exemple, un immigrant hongrois sera autorisé à entrer au pays et pourra demander le statut de réfugié à son arrivée à l'aéroport de Toronto, tandis que le même immigrant qui essaie d'entrer aux États-Unis devra demander le statut de réfugié en Hongrie. C'est pour cette raison que les États-Unis ne sont pas aux prises avec les mêmes problèmes d'entrée, n'est-ce pas?

Je vous ai demandé comment ces individus se retrouvent sur notre territoire. Aux États-Unis, la vérification en matière d'immigration est effectuée dans le pays de départ, tandis que, pour notre part, nous réalisons la vérification une fois que l'immigrant est au Canada, n'est-ce pas?

Ms. Cuillierrier: That is correct.

Senator White: Just from a clarity perspective.

Senator Angus: Only in Montreal.

Senator White: No, in Ottawa as well, just so we are clear.

The actual question I have is around expulsion legislation. We heard yesterday a number of people who were charged, convicted and received nine-year sentences. It is a case out of Hamilton. I am sure you know the case, and then the difficulty in some cases in actually getting them out of this country. Most of them will probably be deported, but some countries, such as Switzerland and Sweden, for example, have expulsion legislation for charges like this where they can actually be expelled upon the date of release from a penitentiary.

Do you see such legislation in Canada as being helpful in combatting this crime as well, when they know that the day they are released from prison post-conviction they will actually be expelled from the country? This question is for the prosecutor or the superintendent, or both of you.

Mr. Taylor: I do not think I can comment on whether or not it would be helpful. I am certainly not an expert on issues of removal, but certainly the Immigration and Refugee Protection Act provides the tools now for the removal of persons in Canada who would be inadmissible in Canada for serious criminality.

Ms. Cuillierrier: As you are aware, we would be in a position just to enforce the laws of Canada when they are enacted.

The Chair: Supplementary to that in terms of your approach to these challenges, we heard testimony from a Crown prosecutor yesterday — this may be more to Mr. Leguerrier or Mr. Taylor — about the ability to access welfare and how attractive that is to some of these individuals. The rules and regulations are not standardized across the country, so that some jurisdictions are perhaps more attractive.

Is there any consideration in terms of whether it should be through an FPT conference or whatever the process might be to address that issue in terms of assisting you in dealing with some of these situations?

Mr. Leguerrier: I think it will be part of the consultation that we will be doing throughout the year. A lot of coordination work needs to be done, and that is part of the reason the action plan was launched, to ensure there are these kinds of discussions. I am sure they are happening in the FPT world, in the labour relations world. Our colleagues from HRSDC would probably be the best to tell you about those.

Ms. Cuillierrier: I am aware that Citizenship and Immigration Canada is actually working with provinces on that very issue right now.

Mme Cuillierrier : C'est exact.

Le sénateur White : Je tenais à préciser ce point.

Le sénateur Angus : C'est uniquement ainsi à Montréal.

Le sénateur White : Non, à Ottawa aussi.

Ma question porte sur l'expulsion. Des témoins nous ont parlé hier d'individus qui ont été accusés de traite de personnes, qui ont été trouvés coupables, puis qui ont écopé d'une peine de neuf ans. L'affaire s'est déroulée dans les environs d'Hamilton. Je suis certain que vous êtes au courant, et que vous savez aussi à quel point il est parfois difficile d'expulser ces individus du pays. La plupart seront probablement renvoyés. Or, certains pays, comme la Suisse et la Suède, ont adopté des dispositions permettant d'expulser dès leur sortie du pénitencier les individus trouvés coupables d'infractions semblables.

Croyez-vous que ce genre de dispositions aideraient le Canada aussi à lutter contre la traite de personnes, puisque les immigrants sauraient ainsi qu'ils seront expulsés du pays dès leur sortie de prison? Ma question s'adresse au procureur, à la superintendante, ou aux deux témoins.

M. Taylor : Je ne crois pas pouvoir me prononcer sur l'utilité de telles dispositions. Je suis loin d'être expert en matière de renvoi, mais je sais que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit un mécanisme permettant de renvoyer du Canada les individus qui commettent des actes criminels graves.

Mme Cuillierrier : Comme vous le savez, nous ne pouvons qu'appliquer les lois canadiennes lorsqu'elles entrent en vigueur.

Le président : Ma question s'adresse peut-être davantage à MM. Leguerrier ou Taylor. En ce qui concerne l'angle d'attaque de ces enjeux, nous avons entendu hier le témoignage d'un procureur de la Couronne à propos de l'accès à l'aide sociale et du fait que cette mesure est attrayante aux yeux de certains immigrants. Puisque la réglementation n'est pas la même d'un bout à l'autre du pays, certains territoires ou provinces leur sont peut-être plus intéressants que d'autres.

Envisage-t-on d'organiser un congrès fédéral, provincial et territorial, ou quoi que ce soit d'autre afin de discuter de la question et de vous aider dans ce genre de situation?

M. Leguerrier : Je pense que cette question fera partie des consultations qui se tiendront toute l'année. Il faut beaucoup de coordination, et c'est en partie pourquoi le plan d'action a été lancé, c'est-à-dire pour donner lieu à ce genre de discussions. Je suis persuadé que les instances fédérales, provinciales et territoriales en parlent, de même que le milieu des relations de travail. Nos confrères de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pourront probablement vous en dire plus à ce sujet.

Mme Cuillierrier : Je sais que Citoyenneté et Immigration Canada travaille actuellement avec les provinces à ce sujet.

Senator Di Nino: More than 20 years ago I spent a few years on the Crime Stoppers board in Toronto. I do not believe the issue of human trafficking ever came up. The reason I say that is because I think Crime Stoppers, at least in the Greater Toronto Area, is very active in trying to reach out to the public and others to identify potential criminals. Is there an effort within Crime Stoppers or other programs to try to reach the victims of human trafficking? Is there an effort to let those victims of these horrible crimes know that there is an opportunity for them to go somewhere or do something, pick up the phone? Are there such programs? If so, are they well funded?

Ms. Cuillierrier: At a national level, senator, I think probably you hit the nail on the head. Working with a non-government organization is a real critical piece of the government's action plan. Certainly as police officers at a community level, we have a partnership with Crime Stoppers Canada, and Ms. Arsenault can certainly elaborate. However, reaching out to victims in this country to be able to pick up the phone and call for help is a huge step. Partnership with the non-governmental organizations, such as Crime Stoppers, is something we value and seek out on an ongoing basis. I think we can talk about some of the successes in terms of Crime Stoppers having that phone number a victim can call.

Sgt. Arsenault: As mentioned, we developed a partnership with the Canadian Crime Stoppers Association. A protocol is in place. We trained the board of directors and the call takers. The material and tools we have — some of it is for victims or the public, law enforcement and so on — includes the Crime Stoppers phone number, tip number. It allows victims to report this crime anonymously to Crime Stoppers.

We also provided Crime Stoppers with referral mechanisms. If they are able to determine that it is a victim who is calling and reporting a crime, they can ask them if they want to be referred to a victims' service or non-governmental organization, or the police, if they wish.

Senator Di Nino: Are we doing enough in that area? Do we have enough resources, third-language newspapers targeting certain communities, et cetera?

Ms. Cuillierrier: As I mentioned in my opening remarks, the RCMP certainly takes this crime very seriously. It is a horrible crime against people. We are constantly reprioritizing and devoting resources to the priorities of the organization and the community. We try to respond to the complaints coming in, the victims calling in and the community needs. That is an important piece of our community policing philosophy.

Le sénateur Di Nino : Il y a plus de 20 ans, j'ai siégé quelques années au conseil d'administration d'Échec au crime à Toronto. À l'époque, je ne me souviens pas avoir entendu parler de traite de personnes. À vrai dire, je pense qu'Échec au crime s'efforce très activement d'établir le dialogue avec la population dans le but de démasquer des criminels potentiels, du moins dans la région du Grand Toronto. Est-ce que des programmes comme Échec au crime essaient de tendre la main aux victimes de traite de personnes? S'efforce-t-on de faire savoir aux victimes de ces crimes odieux qu'ils peuvent faire quelque chose et passer un coup de fil? Y a-t-il des programmes semblables? Si oui, reçoivent-ils un financement adéquat?

Mme Cuillierrier : Je pense que vous avez mis le doigt sur le problème à l'échelle nationale, monsieur le sénateur. La collaboration avec une organisation non gouvernementale est véritablement au cœur du plan d'action du gouvernement. En tant que service de police communautaire, nous avons naturellement noué un partenariat avec Échec au crime; Mme Arsenault pourra certainement vous en dire plus à ce sujet. Toutefois, il reste encore bien du chemin à faire au Canada avant de convaincre les victimes de prendre le téléphone pour demander de l'aide. Nous accordons une grande importance aux partenariats avec des ONG comme Échec au crime, et nous cherchons constamment à aller plus loin à ce sujet. Je pense que nous pourrions parler de certaines réussites ayant trait à la ligne téléphonique d'Échec au crime que les victimes peuvent appeler.

Sgt Arsenault : Comme ma collègue l'a dit, nous avons noué un partenariat avec l'Association canadienne d'échec au crime. Un protocole est en place. Nous avons formé le conseil d'administration et les téléphonistes. Nous distribuons aux victimes, à la population, aux organismes d'application de la loi, et ainsi de suite, du matériel et des outils qui incluent le numéro de téléphone d'Échec au crime, une ligne d'aide. Les victimes peuvent ainsi dénoncer dans l'anonymat un crime à l'organisation.

Nous mettons également des mécanismes d'orientation à la disposition d'Échec au crime. Si l'organisation détermine qu'une victime appelle dans le but de signaler un crime, on pourra lui demander si elle veut entrer en communication avec un service aux victimes, avec une organisation non gouvernementale, ou encore avec la police, si elle le désire.

Le sénateur Di Nino : Déployons-nous suffisamment d'efforts à ce chapitre? Offrons-nous assez de ressources, comme des journaux dans une langue tierce ciblant une communauté en particulier?

Mme Cuillierrier : Comme je l'ai dit dans mon exposé, la GRC prend assurément ce genre de crime très au sérieux. Il s'agit d'un crime odieux contre la personne. Nous nous fixons constamment de nouvelles priorités, et nous allouons des ressources en fonction des priorités de l'organisation et de la collectivité. Nous tentons de donner suite aux plaintes déposées, aux appels des victimes et aux besoins de la collectivité. Voilà un aspect important de notre philosophie de police communautaire.

Senator Di Nino: I think other things can be done, but maybe that is a discussion for some other time.

The Chair: I think part of the problem mentioned yesterday was the language barrier in terms of reporting.

Senator Di Nino: There are ways to deal with that.

Senator Fraser: Ms. Cuillierrier, we have been told by a number of witnesses that the extraterritorial portion of this law will not be fully effective unless greater resources are devoted, and the RCMP was specifically identified to having feet on the ground elsewhere. More than one person said we need more RCMP liaison officers abroad in the source countries. Will that happen?

Ms. Cuillierrier: Currently we have 37 liaison officers in 23 countries. We work with non-governmental organizations and victim services through our LO program. In these investigations, we would certainly have to prioritize in terms of getting the investigation done if a complaint is received. We have a lot of success through our LO program, as has been evidenced through our human smuggling challenges in the last few years. We have been able to build some really good networks, working with other police services in the world, and I would certainly look at putting resources to a complaint or investigation such as this and leverage our LOs working with the foreign police service in the area.

[Translation]

Senator Boisvenu: I am the sponsor of Bill C-310, and it is important to me that this bill have an impact. I am not an immigration expert, nor a lawyer, but I have been travelling for 30 years outside of Canada. I have a question for you, and you may say that this is not your field of expertise, but if we really want to intercept illegal people at Canadian borders, should the philosophy of Immigration Canada and of the RCMP not be based on monitoring people rather than property?

I am under the impression that at the Canadian border, officers are more concerned with intercepting the goods that are coming in, rather than the possible illegal entrants. Should the philosophy not be changed?

Mr. Leguerrier: That is a big issue. Immigration matters are really not my area of expertise. Customs, however, are. Should we be strengthening our measures? We hope that this will happen. The exchange of information with the countries that these people are coming from is an important aspect of the whole issue. We know that there are obstacles that get in the way of the exchange of intelligence. Often these obstacles are simply a lack of information. Our action plan aims to raise the awareness not only of our stakeholders here in Canada, but also that of our international partners. There is room for improvement, yes.

Le sénateur Di Nino : Je crois que d'autres mesures peuvent être prises, mais nous ferions peut-être mieux d'en discuter une autre fois.

Le président : On a dit hier que le mur des langues empêche parfois les victimes de signaler le crime.

Le sénateur Di Nino : Il existe des moyens de contourner ce problème.

Le sénateur Fraser : Madame Cuillierrier, un certain nombre de témoins nous ont dit que les dispositions extraterritoriales du projet de loi ne seront pas pleinement efficaces à moins que des ressources supplémentaires soient mobilisées, et qu'on désigne expressément la GRC à titre d'organisme pouvant intervenir à l'étranger. Plusieurs témoins nous ont dit qu'il fallait plus d'agents de liaison de la GRC dans les pays sources de réfugiés. Est-ce que ce sera le cas?

Mme Cuillierrier : Pour l'instant, 37 agents de liaison sont répartis entre 23 pays. Ce programme nous permet de collaborer avec des ONG et des services aux victimes. Dans ce genre de situation, nous devons assurément fixer des priorités pour qu'une enquête soit réalisée à la suite d'une plainte. Notre programme d'agents de liaison est une réussite, comme en témoignent nos problèmes de passage de clandestins des dernières années. Nous avons réussi à former d'excellents réseaux en collaboration avec des services policiers étrangers. J'envisagerai certainement de mobiliser des ressources en réponse à une plainte ou dans le cadre d'une enquête à ce sujet, et j'encourage nos agents de liaison à collaborer avec les services policiers étrangers dans ce domaine.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je suis le parrain du projet de loi C-310 et j'ai à cœur que ce projet de loi donne des effets. Je ne suis pas un expert en immigration, ni un avocat, mais je voyage depuis 30 ans à l'extérieur du Canada. Je vais vous poser une question, vous allez peut-être me dire que ce n'est pas votre champ d'action, mais si on veut vraiment intercepter aux frontières canadiennes des personnes illégales, la philosophie d'immigration Canada et de la GRC ne devrait-elle pas être basée sur le contrôle des personnes plutôt que le contrôle des biens?

J'ai l'impression que, aux frontières canadiennes, on est plus préoccupé par le contrôle des biens qui entrent que celui des personnes illégales. N'y aurait-il pas lieu de changer de philosophie à ce niveau?

M. Leguerrier : C'est une grosse question. Les questions d'immigration, ce n'est vraiment pas de ma compétence. La question des douanes, oui. Est-ce que nous allons renforcer nos mesures? Nous osons l'espérer. L'échange d'informations avec les pays d'où proviennent ces gens est un aspect important de la question. On sait qu'il y a des barrières à l'échange d'information. Souvent les barrières sont seulement un manque d'information. Notre plan d'action va viser à sensibiliser, non seulement ici, nos intervenants au Canada, mais aussi nos partenaires internationaux. Il y a de l'amélioration à faire, oui.

[English]

Senator Jaffer: When Ms. Smith presents this bill, she must be careful there is no money requirement because it is a private member's bill. I am sure that is why she is not putting in the Swedish model. I worked with parliamentarians in Sweden when they were processing this bill in Sweden. Is there enough in the code to enforce the Swedish model, which you know is not to punish the victim but to punish the john, or do we need more legislation?

Mr. Taylor: In the context of human trafficking, we have an offence at section 279.02 which targets those who receive a financial or material benefit from trafficking, and that certainly can address those issues around demand in terms of those who perhaps benefit from the slave labour down the road. In terms of the prostitution-related offences, I am sure you can appreciate, that given the ongoing constitutional challenge to our prostitution laws, it is difficult to say more at this point.

Senator Baker: Mr. Taylor, those were excellent answers to the very difficult questions that were posed to you here today. I am sure we will hear more about it in the courts after a period of time.

You said one thing that is rather intriguing. You said, "If the RCMP is the one who will be prosecuting." Our law in Canada is that where the offence takes place, in which province, determines the prosecution. However, if you arrest someone in another province, you can only prosecute them there with the permission of the Attorney General from the province in which the offence took place. In this particular case, I had assumed that it would be the Attorney General of Canada who would be the one who would be responsible for the prosecution, but you have questioned that by saying, "If it is the RCMP." Are you saying that it will be a provincial police force that may do these prosecutions?

Mr. Taylor: If I said that the police are prosecuting, that was certainly a mistake because obviously —

Senator Baker: No, the police charging; sorry.

Mr. Taylor: I do not actually know the answer in terms of practice, but I guess the point I was trying to suggest is that through the policing networks that may exist, we may get a policing relationship between, for example, the Toronto Police and a police force abroad, where information is provided to the Toronto Police. In terms of the role of the RCMP in that situation, I do not know the answer.

Senator White: We talked about a lot of different things here and we all know that they have no-fly lists in some countries. In our case, we had a discussion around people travelling to other countries who are even on our own registry and whether there should be some will-fly notification when they book a flight to what we consider to be high-risk countries. We wondered whether

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : Lorsque Mme Smith a déposé ce projet de loi émanant d'une députée, elle a évité soigneusement qu'il n'entraîne des coûts. Je suis persuadée que c'est pour cette raison qu'elle n'a pas proposé le modèle suédois. J'ai collaboré avec des parlementaires suédois lorsque ceux-ci étudiaient un projet de loi semblable. Les dispositions du code suffisent-elles à mettre en application le modèle suédois, qui ne cherche pas à punir la victime, mais plutôt ses clients, comme vous le savez? Aurions-nous besoin de dispositions supplémentaires pour y arriver?

M. Taylor : Dans le contexte de la traite des personnes, l'article 279.02 érige en infraction le fait de tirer un avantage financier ou matériel de la traite des personnes. Cette disposition peut certainement régler les questions liées à la demande en ce qui concerne les personnes qui bénéficient peut-être ultérieurement de l'exploitation des travailleurs. Pour ce qui est des infractions liées à la prostitution, vous comprendrez, j'en suis sûr, qu'il est difficile d'en dire plus à ce stade-ci en raison de la contestation constitutionnelle dont font toujours l'objet nos lois en la matière.

Le sénateur Baker : Monsieur Taylor, vous avez fourni d'excellentes réponses aux questions très difficiles qu'on vous a posées aujourd'hui. Je suis sûr que nous en entendrons parler davantage devant les tribunaux dans un certain temps.

Vous avez fait une observation plutôt intrigante. Vous avez dit : « Si c'est la GRC qui intente la poursuite. » Dans le droit canadien, une poursuite dépend de l'endroit ou de la province où l'infraction a été commise. Toutefois, si on arrête quelqu'un dans une autre province, on ne peut intenter une poursuite contre lui qu'avec la permission du procureur général de la province où l'infraction a eu lieu. Dans ce cas précis, je suppose que ce serait le procureur général du Canada qui serait chargé de la poursuite, mais vous avez remis cela en question en disant : « Si c'est la GRC ». Faut-il entendre par là qu'un corps policier provincial pourrait intenter ces poursuites?

M. Taylor : Si j'ai dit que la police intente des poursuites, c'était sûrement une erreur parce que, bien entendu...

Le sénateur Baker : Non, désolé, je voulais dire que la police pourrait porter des accusations.

M. Taylor : Je ne sais pas vraiment ce qui se fait dans la pratique, mais là où je voulais en venir, c'est que nous pourrions miser sur les réseaux policiers pour établir des relations entre, par exemple, la police de Toronto et une force policière à l'étranger, lorsque l'information est fournie à la police de Toronto. Pour ce qui est du rôle de la GRC dans cette situation, je ne connais pas la réponse.

Le sénateur White : Nous avons parlé de toutes sortes de sujets et nous savons tous que certains pays utilisent des listes d'interdiction de vol. Dans notre cas, nous avons eu une discussion au sujet des gens qui sont inscrits dans notre registre et qui voyagent dans d'autres pays; la question était de savoir s'il fallait une certaine notification lorsque ces gens réservent un billet

that would be helpful in notifying the embassies and RCMP staff in the other countries so that they could actually conduct investigations, maybe pre-emptive in some cases rather than reactive. Would you see such a legislative change as a positive as well? I will reframe that question. Would you see such an investigative tool as helpful?

Ms. Cuillierrier: Yes, certainly. Any tool that the police can be given to be made aware of those individuals would be very helpful.

Mr. Taylor: I would remind the committee of the amendments to the sex offender information that were enacted in 2011, which I believe expands the ability for law enforcement to share that kind of information.

The Chair: Thank you, witnesses.

Senator Jaffer: I have one short question.

The Chair: We are over our time. You can question them afterwards.

Thank you, witnesses. We appreciate your appearance here today.

We will now deal with clause-by-clause consideration of Bill C-310. I want to mention that Mr. Taylor, from the Department of Justice Canada, who just appeared as a witness, will be here as well. If need be, we can call him to the table if there are any questions that we wish to direct to him.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-310, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

d'avion pour se rendre dans un pays que nous considérons comme étant à risque élevé. Nous nous sommes demandé s'il serait utile d'en aviser les ambassades et le personnel de la GRC dans d'autres pays pour qu'ils puissent mener une enquête et, dans certains cas, prendre les devants au lieu de réagir après coup. Diriez-vous qu'une telle modification législative serait également positive? Je vais reformuler ma question : diriez-vous qu'un tel outil d'enquête serait utile?

Mme Cuillierrier : Oui, tout à fait. N'importe quel outil qui permet à la police d'obtenir des renseignements sur ces gens serait très utile.

M. Taylor : Je rappelle au comité les modifications qui ont été adoptées en 2011 concernant les renseignements sur les délinquants sexuels et qui, si je ne me trompe pas, élargissent le champ d'application de la loi pour permettre le partage de ce genre de renseignements.

Le président : Je remercie les témoins.

Le sénateur Jaffer : J'ai une petite question à poser.

Le président : Notre temps est écoulé. Vous pouvez la poser plus tard.

Merci encore aux témoins. Nous vous sommes reconnaissants de votre comparution ici, aujourd'hui.

Nous allons maintenant passer à l'étude article par article du projet de loi C-310. Je tiens à mentionner que M. Taylor, le représentant du ministère de la Justice Canada qui vient de témoigner, restera dans la salle lui aussi. Si nous avons besoin de lui poser des questions, nous pourrions l'inviter à prendre place à la table.

Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes)?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to discuss appending observations to the report?

Some Hon. Senators: No.

Senator Jaffer: I know that the committee, it seems, is always against observations, but I think that we could make two observations at this time. I have not had a chance to speak to my deputy chair. We are doing clause-by-clause immediately after. It is very hard to discuss anything.

The Chair: Senator Jaffer, would you prefer to go in camera for this conversation?

Senator Jaffer: Yes, please. Ask everyone who is not staff to leave the room.

The Chair: Anyone who is not staff please leave the room. I guess staff would remain in the room.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Is it agreed that this bill be reported to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

I will call Senator Fraser to come forward, and I will move into another chair.

Senator Joan Fraser (*Deputy Chair*), in the chair.

The Deputy Chair: As honourable senators can see, one amendment will be proposed. Since this is a single-clause bill, it is easy to guess which clause will be amended.

Senator Angus: You stepped down because you are the sponsor of the bill?

[*Translation*]

The Deputy Chair: Colleagues, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-209, An Act to amend the Criminal Code (prize fights)?

Some Hon. Senators: Agreed.

[*English*]

The Deputy Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Agreed.

Shall clause 1 carry?

Le président : Adopté.

Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

Le sénateur Jaffer : Je sais que le comité, à ce qu'il paraît, est toujours contre l'idée d'ajouter des observations, mais je pense qu'il y en a deux qui s'imposent ici. Je n'ai pas eu l'occasion de parler à la vice-présidente. Nous allons passer à l'étude article par article immédiatement après. Il est très difficile de discuter de quoi que ce soit.

Le président : Sénateur Jaffer, préférerez-vous qu'on passe à huis clos pour tenir cette conversation?

Le sénateur Jaffer : Oui, s'il vous plaît. Je vous prierais de demander à tous ceux qui ne font pas partie du personnel de quitter la salle.

Le président : J'invite tous ceux qui ne font pas partie du personnel à quitter la salle. Je suppose que le personnel peut rester.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Sur ce, je vais changer de place et inviter le sénateur Fraser à occuper le fauteuil.

Le sénateur Joan Fraser (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

La vice-présidente : Comme les sénateurs peuvent le voir, on va proposer un amendement. Étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi à un seul article, il est facile de deviner la disposition qui sera visée.

Le sénateur Angus : Vous avez cédé votre place parce que vous êtes le parrain du projet de loi?

[*Français*]

La vice-présidente : Chers collègues, est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-209, Loi modifiant le Code criminel (combats concertés)?

Des voix : Oui.

[*Traduction*]

La vice-présidente : L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : D'accord.

L'article 1 est-il adopté?

Senator Runciman: Chair, I have an amendment to clause 1. I move:

That Bill S-209 be amended in clause 1, on page 1,

(a) by replacing line 14 with the following:

“of the International Olympic Committee or the International Paralympic Committee,”; and

(b) by replacing line 18 with the following:

“contest is held with the permission of the lieutenant governor in council or other specified person or body.”.

I can speak to that briefly.

The Deputy Chair: I will just read it into the record in French.

[*Translation*]

It is moved by Senator Runciman:

That Bill S-209 be amended in clause 1, on page 1:

(a) by replacing line 14 with the following:

“of the international Olympic Committee or the International Paralympic Committee and,”; and

(b) by replacing line 18 with the following:

“contest is held with the permission of the lieutenant governor in council or other specified person or body.”.

[*English*]

Is there discussion?

Senator Runciman: Committee members will recall when the Minister of Sport appeared before us he suggested the inclusion of the International Paralympic Committee in the legislation. The law clerk, when reviewing the proposed amendments and in looking at the bill, felt there was some ambiguity with respect to the reference to the International Olympic Commission that their authorization or approval might be required. That office suggested the specific legislation that would indicate it was the Lieutenant Governor in Council of the jurisdiction or the specified person or body that that jurisdiction has designated with that responsibility.

The Deputy Chair: I would draw to the attention of senators that we have with us in the room Ms. Catherine Kane from the Department of Justice, if you have any questions for her.

Senator Di Nino: My French is not perfect, but it looks to me as if (b) in English and (b) in French are different.

Le sénateur Runciman : Madame la présidente, j'aimerais proposer un amendement à l'article 1. Je propose :

Que le projet de loi S-209 soit modifié, à l'article 1, à la page 1,

a) par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« international olympique ou du Comité international paralympique et, dans le cas où le »;

b) par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :

« désigne l'exige, si le match est tenu avec sa ».

Je peux en parler brièvement.

La vice-présidente : Je vais le lire en français aux fins du compte rendu.

[*Français*]

Le sénateur Runciman propose :

Que le projet de loi S-209 soit modifié, à l'article 1, à la page 1 :

a) par substitution à la ligne 16 de ce qui suit :

« international olympique ou du Comité international paralympique et, dans le cas où le »;

b) par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :

« désigne l'exige, si le match est tenu avec sa ».

[*Traduction*]

Y a-t-il des observations?

Le sénateur Runciman : Les sénateurs se rappellent sans doute que, lors de sa comparution devant le comité, le ministre d'État aux Sports nous a proposé d'inclure le Comité international paralympique dans le projet de loi. Au moment d'examiner les amendements proposés et de passer en revue le projet de loi, le légiste a jugé qu'il y avait une certaine ambiguïté quant à la question de savoir s'il fallait obtenir l'autorisation ou l'approbation du Comité international olympique. Son bureau a proposé un libellé précis, selon lequel il faut la permission du lieutenant-gouverneur en conseil de la compétence ou encore de la personne ou de l'organisme qu'il désigne.

La vice-présidente : J'aimerais signaler aux sénateurs la présence de Mme Catherine Kane, du ministère de la Justice, au cas où vous aurez des questions à lui poser.

Le sénateur Di Nino : Mon français n'est pas parfait, mais il me semble que les versions française et anglaise de l'alinéa b) ne sont pas pareilles.

The Deputy Chair: Often that is because the lines are not identical in English and French. The text is the same, if you see what I mean.

Senator Di Nino: Part (b) in English is “the contest is held with the permission of the lieutenant governor in council or other specified person or body.”

[Translation]

In French, it says “désigne l’exige, si le match est tenu avec sa.”

The Deputy Chair: Just a minute, I have to read it. I am sorry.

[English]

Indeed, the French just repeats “avec sa permission.”

[Translation]

“... in the case where the province’s lieutenant governor in council ...”

[English]

“... the lieutenant governor in council ...”

[Translation]

“... or body specified by him or her ...”

[English]

“... or any other person or body specified by him or her ...”

[Translation]

“... requires it ...”

[English]

“... requires it ...”

[Translation]

“... if the contest is held ...”

[English]

“... the contest is held ...”

Senator Di Nino: I am happy to move that we accept the English version to be properly translated into French.

The Deputy Chair: I am not actually sure that the problem exists.

Ms. Kane, do you want to come forward and talk about this?

La vice-présidente : Souvent, c’est parce que les lignes ne sont pas identiques en français et en anglais. Le texte est le même, si vous voyez ce que je veux dire.

Le sénateur Di Nino : Dans l’anglais, l’alinéa b) se lit comme suit : « the contest is held with the permission of the lieutenant governor in council or other specified person or body. »

[Français]

En français on dit « désigne l’exige, si le match est tenu avec sa ».

La vice-présidente : Attendez, il faut que je lise. Je m’excuse.

[Traduction]

En effet, en français, on ne fait que répéter « avec sa permission ».

[Français]

« ... dans le cas où le lieutenant-gouverneur en conseil de la province ... »

[Traduction]

« ... the lieutenant governor in council ... »

[Français]

« ... ou l’organisme qu’il désigne ... »

[Traduction]

« ... or any other person or body specified by him or her ... »

[Français]

« ... l’exige ... »

[Traduction]

« ... requires it ... »

[Français]

« ... si le match est tenu ... »

[Traduction]

« ... the contest is held ... »

Le sénateur Di Nino : Je serai heureux de proposer que nous acceptions de voir à ce que le libellé anglais soit bien traduit en français.

La vice-présidente : Je ne suis pas tout à fait convaincue que cela pose problème.

Madame Kane, voulez-vous prendre la parole à ce sujet?

Catherine Kane, Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Thank you, chair. I am not sure that I can assist because I do not have a copy of that particular motion.

The Deputy Chair: That will be provided. Why not give her two copies so she can look at the English and the French simultaneously, instead of flipping the page back and forth?

Ms. Kane: Is the potential problem with part (b)?

The Deputy Chair: Yes.

As I look at it, I have to say that I am not sure we need the amendment in English even.

Ms. Kane: Again, I must apologize; I do not think I am well qualified enough in the proper interpretation in both languages to comment, but if it were acceptable to follow Senator Di Nino's suggestion that the English be what is agreed to, we could have our legislative drafters ensure that that is equally set out in the French version.

The Deputy Chair: I do not like doing that, actually. We are supposed to operate properly in both official languages. We are supposed to legislate simultaneously in both languages. If we suspend for 15-minutes, we could get in touch with the law clerk's office for an explanation of why they drafted this amendment as it is now constructed.

Colleagues, I know you were all hoping to skeddaddle out of here in no time flat, but I think it is not good practice to say one language only and the other one will be tidied up after the fact.

Senator Runciman: I am fine with that.

I have a subamendment to the amendment that will simply remove (b) from the amendment that I originally tabled.

The Deputy Chair: Let me put the motion. Senator Runciman has moved a subamendment to his amendment to delete subparagraph (b). We would then have only subparagraph (a), referring to the International Olympic Committee and the International Paralympic Committee.

Senator Runciman: That is right.

The Deputy Chair: We would also remove the word "and" at the end of paragraph (a).

Is there discussion? I would observe that should other counsels prevail, there is always the possibility of an amendment at third reading.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the subamendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Carried. Is there further discussion on the amendment? No. Is it your pleasure to adopt the amendment?

Catherine Kane, directrice générale et avocate générale principale, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Merci, madame la présidente. Je ne suis pas sûre si je peux vous aider parce que je n'ai pas de copie de la motion.

La vice-présidente : On va vous la fournir. Pourquoi ne pas lui donner deux copies pour qu'elle puisse voir le français et l'anglais en même temps, au lieu d'avoir à tourner constamment la page?

Mme Kane : C'est l'alinéa b) qui semble poser problème?

La vice-présidente : Oui.

De la façon dont je vois les choses, je ne suis même pas certaine que nous ayons besoin d'un amendement en anglais.

Mme Kane : Encore une fois, je vous prie de m'excuser; je ne crois pas être assez qualifiée pour bien interpréter le libellé dans les deux langues et me prononcer là-dessus. Toutefois, si vous acceptez de suivre la suggestion du sénateur Di Nino et d'adopter l'anglais, nous pourrions demander à nos rédacteurs de lois de s'assurer que la version française sera rectifiée en conséquence.

La vice-présidente : À vrai dire, je n'aime pas procéder ainsi. Nous sommes censés travailler comme il se doit dans les deux langues officielles. Nous sommes censés légiférer simultanément dans les deux langues. Et si nous prenions une pause de 15 minutes? Nous pourrions alors communiquer avec le bureau du légiste pour demander qu'on nous explique pourquoi cet amendement a été rédigé de cette façon.

Chers collègues, je sais que nous espérons tous filer d'ici à toute vitesse, mais à mon avis, il ne convient pas de se concentrer sur une seule langue et de s'occuper de l'autre après coup.

Le sénateur Runciman : Je n'ai pas d'objection.

J'aimerais d'ailleurs proposer un sous-amendement à l'amendement pour qu'on élimine tout simplement l'alinéa b) de l'amendement que j'ai initialement présenté.

La vice-présidente : Permettez-moi donc de mettre aux voix la motion. Le sénateur Runciman propose un sous-amendement à son amendement afin de supprimer l'alinéa b). Nous serions alors uniquement saisis de l'alinéa a), qui fait allusion au Comité international olympique et au Comité international paralympique.

Le sénateur Runciman : C'est exact.

La vice-présidente : Nous aurions également à supprimer le mot « et » à la fin de l'alinéa a).

Y a-t-il des observations? Je tiens à faire remarquer que si d'autres changements s'imposent, il y a toujours la possibilité d'un amendement à la troisième lecture.

Plâit-il aux sénateurs d'adopter le sous-amendement?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Adopté. Y a-t-il d'autres observations sur l'amendement? Non. Vous plaît-il d'adopter l'amendement?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: It is agreed.

Shall clause 1, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I do not think we have to renumber anything, do we? I think the form of the amendment came from the law clerk.

Does the committee wish to discuss appending observations?

Hon. Senators: No.

The Deputy Chair: Is it agreed that I report this bill, as amended, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Carried.

Senator Runciman, do you consider that this committee has concluded its work for the day?

Senator Runciman: We may wish to remind senators that there is a steering committee meeting immediately following this.

The Deputy Chair: We stand reminded; thank you very much. The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : C'est adopté.

L'article 1 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Je ne pense pas que nous ayons besoin de changer la numérotation, n'est-ce pas? Je crois que le libellé de l'amendement a été proposé par le légiste.

Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

La vice-présidente : Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi modifié au Sénat?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Adopté.

Sénateur Runciman, estimez-vous que le comité a conclu ses travaux pour aujourd'hui?

Le sénateur Runciman : On aimerait rappeler aux sénateurs que le comité de direction se réunira immédiatement après la séance.

La vice-présidente : Nous en prenons bonne note; merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, June 13, 2012

Beyond Borders Inc.:

Mark Erik Hecht, Senior Legal Counsel.

The Evangelical Fellowship of Canada:

Julia Beazley, Policy Analyst.

As an individual:

Toni Skarica, Assistant Crown Attorney.

Thursday, June 14, 2012

Department of Justice Canada:

Catherine Kane, Director General and Senior General Counsel,
Criminal Law Policy Section;

Matthew Taylor, Counsel, Criminal Law Policy Section.

Public Safety Canada:

Yves Leguerrier, Director, Serious and Organized Crime Division.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Shirley Cuillierier, Immigration and Passports;

Sergeant Marie-Claude Arsenault, Non Commissioned Officer in
charge of the Human Trafficking National Coordination Centre.

TÉMOINS

Le mercredi 13 juin 2012

Au-delà des frontières :

Mark Erik Hecht, conseiller juridique principal.

Alliance évangélique du Canada :

Julia Beazley, analyste politique.

À titre personnel :

Toni Skarica, procureur adjoint de la Couronne.

Le jeudi 14 juin 2012

Ministère de la Justice Canada :

Catherine Kane, directrice générale et avocate générale principale,
Section de la politique en matière de droit pénal;

Matthew Taylor, avocat, Section de la politique en matière de droit
pénal.

Sécurité publique Canada :

Yves Leguerrier, directeur, Division des crimes graves et du crime
organisé.

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendante Shirley Cuillierier, Immigration et passeports;

Sergente Marie-Claude Arsenault, sous-officière responsable du
Centre national de coordination contre la traite de personnes.